Compte rendu 12º Assises des Déchets

2 et 3 octobre 2013



compte rendu

12^e Assises des Déchets

2 et 3 octobre 2013

Assises des déchets





5 rue Françoise Giroud - CS 16326 44263 NANTES Cedex 2 Tél. 33 (O)2 72 74 79 20 Fax 33 (O)2 72 74 79 29 E-mail , contact@assises-dechets.org Web : www.assises-dechets.org



Mme Patricia BLANC

Directrice générale de la prévention des risques (DGPR) Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

préface

C'est une boucle vertueuse que celle des Assises des Déchets, et leur douzième édition n'a pas failli à la règle. Encore une fois, cette rencontre de toutes les parties prenantes de l'univers des déchets, sans privilégier telle ou telle problématique mais en choisissant délibérément la vision globale, s'est révélée fructueuse. Elle a réussi le tour de force auxquels tous - industriels et élus, associations et experts, services de l'État et des collectivités territoriales, représentants de France mais également d'Europe - se sont habitués depuis la première édition : parler vrai... et voir loin. Tous les deux ans, aucun sujet de l'actualité du domaine des déchets n'échappe au débat et même à la remise en question, dans un dialogue qui sait être parfois vif, parfois détonant, mais toujours enrichissant et productif.

L'édition 2013 était à cet égard judicieusement programmée, au sortir de la seconde Conférence environnementale, et alors même que se bouclait le bilan du Plan Déchets 2009-2013 et s'affinait l'élaboration du suivant. Les congressistes n'ont d'ailleurs pas manqué de relever à la fois les avancées réalisées et la dynamique engagée, appelant de leurs vœux une accélération que le Gouvernement a lui-même annoncée. Simplification réglementaire, décloisonnement des politiques, amélioration des connaissances, mobilisation sur les déchets des entreprises et spécialement sur les déchets du BTP, définition des outils de financement mais aussi attention à la révision annoncée la directive-cadre sur les déchets... Il n'y a pas de thème déterminant qui ait été oublié lors de ces deux journées.

Plus encore, on ne peut que se féliciter de la mobilisation véritablement unanime qui s'est manifestée autour des enjeux de l'économie circulaire". Chaque atelier technique, sur sa thématique, ainsi que chaque séance plénière a poussé les feux de l'échange d'expérience et de la réflexion prospective sur ce thème devenu central. L'univers des déchets, mêlant les enjeux de l'industrie et de la gestion publique, du comportement individuel et des territoires, est assurément l'un des piliers de la transition vers une économie circulaire – et un pionnier de la mobilisation environnementale, qui veut se donner les moyens de garder son avance, et d'en partager les leçons.

Il se passe toujours quelque chose aux Assises des Déchets, depuis 1991 où elles avaient préfiguré la loi fondatrice de 1992... En 2013, c'est sans doute l'avènement concret de l'économie circulaire qui restera dans les mémoires.

sommaire

Préface de Mme Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	p. 5
mercredi 2 octobre 2013	
Accueil par Mme Michèle GRESSUS, vice-présidente de Nantes Métropole	p. 10
Allocution de M. Eric THOUZEAU, vice-président de la commission aménagement du territoire et environnement du Conseil Régional des Pays de la Loire	p. 14
Ouverture par M. Cédric BOURILLET, chef du service prévention des nuisances et qualité de l'environnement au MEDDE	p. 18
Message vidéo de M. Janez POTOCNIK, commissaire européen de l'environnement	p. 24
Intervention de M. Michel SPONAR, chargé de mission à la direction générale de l'environnement à la Commission Européenne	p. 28
Séance plénière 1 : Plan déchets 2009-2013, quel bilan à ce jour ?	p. 34
Message vidéo de M. Philippe MARTIN, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	p. 48
Séance plénière 2 : Prévention : une hiérarchie qui s'impose ?	p. 52
Atelier 1 : Statistiques : outil de politique publique perfectible ? Atelier 2 : Capacités de traitement : un nouveau modèle de dimensionnement Atelier 3 : Recyclage : proximité contre industrialisation ? Atelier 4 : Comment (bien) valoriser les déchets organiques ?	p. 64 p. 74 p. 88 p. 98
jeudi 3 octobre 2013	
Atelier 5 : Déchets de chantiers : une ressource à creuser Atelier 6 : Les perspectives de la valorisation énergétique Atelier 7 : Technologies : des nouveaux potentiels à exploiter Atelier 8 : Installations nucléaires : du démantèlement	p. 112 p. 122 p. 134
aux enjeux de cycle de vie	p. 146
Séance plénière 3 : Planification : superposition ne fait pas raison Intervention de M. Sean SPENCER-WORT, chargé du recyclage et de la réduction des déchets - Ville de Bristol	p. 154
Séance plénière 4 : Défis à relever et propositions pour l'avenir	p. 166 p. 172
Intervention de Mme Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques au Ministère de l'écologie,	-
du développement durable et de l'énergie Postface de M. Jean-Paul CAZALETS,	p. 184
président de l'association des Assises Nationales des Déchets	p. 190



mercredi 2 octobre 2013

Accueil par Mme Michèle GRESSUS,

rice-présidente de Nantes Métropole	p. 10
Allocution de M. Eric THOUZEAU, vice-président de la commission aménagement du territoire et environnement du Conseil Régional des Pays de la Loire	p. 14
Ouverture par M. Cédric BOURILLET, chef du service prévention des nuisances et qualité de l'environnement au MEDDE	p. 18
Message vidéo de M. Janez POTOCNIK, commissaire européen de l'environnement	p. 24
Intervention de M. Michel SPONAR, lirection générale de l'environnement à la Commission Européenne	p. 28
Séance plénière 1	
Plan déchets 2009-2013, quel bilan à ce jour ?	p. 34
Message vidéo de M. Philippe MARTIN, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	p. 48
Séance plénière 2	
Prévention : une hiérarchie qui s'impose ?	p. 52
Atelier 1 Statistiques : outil de politique publique perfectible ?	p. 64
Atelier 2 Capacités de traitement : un nouveau modèle de dimensionnement	p. 74
Atelier 3 Recyclage : proximité contre industrialisation ?	p. 88
Atelier 4 Comment (bien) valoriser les déchets organiques ?	p. 98

Mot d'accueil de...



Mme Michèle GRESSUS

Vice-présidente de Nantes Métropole

Monsieur le président Cazalets,

Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires industriels ou institutionnels, Mesdames et Messieurs les représentants des associations et des collectivités locales,

u nom du président de la Communauté Urbaine de Nantes Métropole, Gilles RETIERE - que je vous prie d'excuser, retenu à Paris dans le cadre de ses fonctions -, ainsi qu'au nom de tous mes collègues du Conseil communautaire, en tant que vice-présidente de Nantes Métropole en charge des déchets, je suis très heureuse de vous accueillir de nouveau à Nantes pour cette 12° édition des Assises des Déchets.

Contexte national et local tout particulier

Ces Assises se déroulent dans un contexte national et local tout particulier. Au niveau national, nous sortons de la 2° conférence environnementale où la question de l'économie circulaire était au cœur des réflexions. Il a été soutenu l'idée de renforcer le recyclage des déchets et de soutenir le développement d'une véritable filière en la matière. Bien évidemment, il faudra aller plus loin pour aboutir à une vraie stratégie nationale. Localement, les Assises des Déchets arrivent également à point nommé. En effet, si nous nous retrouvons pour la 2º fois consécutive, c'est parce que Nantes est capitale verte de l'Europe en 2013, que nous avons aussi obtenu grâce à la distinction par la Commission européenne, parmi ses 12 critères, de notre engagement fort en matière de déchets. Dans ce cadre, nous avons reçu notamment la semaine dernière le 10e sommet international de la ville durable, Ecocity, qui se déroulait d'ailleurs pour la 1^{re} fois dans l'Union Européenne, où il a notamment été question des déchets, également sous cet aspect de l'économie circulaire qu'il est nécessaire de développer. On voit donc que la question des déchets s'inscrit bien évidemment dans une question plus large qui est celle de la réduction de l'empreinte écologique de notre modèle de développement.

Aboutissement du plan déchets de Nantes Métropole avec les acteurs et les habitants

En 2009, je présentais avec Jean-Marc AYRAULT le plan déchets de la métropole, adopté à l'unanimité des 24 communes. Celui-ci se déclinait selon 4 axes majeurs :

- renforcer la collecte sélective notamment en porte-à-porte et le service en déchetteries
- améliorer les conditions de travail et renforcer la sécurité des agents de collecte

- mettre en œuvre une politique de gestion des déchets des professionnels adaptée et harmonisée
- réduire les quantités de déchets produits par la mise en œuvre d'un programme local de prévention, y associant acteurs et partenaires, notamment associatifs, mais aussi économiques et institutionnels.

Nous en sommes aujourd'hui à l'aboutissement. L'année 2013 est une année majeure pour le service public des déchets de Nantes Métropole. 100% des habitants de Nantes Métropole bénéficient de la collecte sélective en porte à porte. Cette dernière étape s'est réalisée à travers l'extension de notre dispositif Tri'Sac, mode de collecte innovant et inédit en France, particulièrement adapté à l'habitat dense et vertical car les sacs jaunes et bleus sont stockés dans un bac unique. Tri'Sac a été expérimenté en 2007, puis étendu par phases successives dans différents quartiers denses jusqu'au centre-ville aujourd'hui.

Nous portons également une attention particulière à l'implication des acteurs et des habitants. A cet égard, Nantes Métropole peut s'appuyer sur des relais associatifs de terrain importants en matière de déchets. A cet égard, je tiens à rendre hommage à des associations comme Compostri, notre partenaire incontournable en matière de compostage collectif, ou encore La Ressourcerie de l'Ile, qui effectue un travail considérable dans le domaine du réemploi, qui fait écho d'ailleurs avec les sujets au cœur des débats nationaux comme évoqués tout à l'heure.

Enjeux des Assises

Dans ce cadre, les Assises des Déchets constituent à la fois un moment important de notre programmation de l'année capitale verte et un temps privilégié de mobilisation des acteurs des déchets dans tout le pays. Un des enjeux majeurs de cette édition sera notamment d'effectuer un bilan du plan déchets 2009-2013 afin d'esquisser les contours des perspectives. Je souhaite donc qu'à l'occasion de ces Assises, nos échanges soient fructueux et que nous puissions ensemble réfléchir pour agir en faveur de l'amélioration des comportements des collectivités, des entreprises, associations et usagers. La mobilisation des acteurs des déchets que vous êtes, quelles que soient vos fonctions, est essentielle, et le dernier rapport du GIEC nous rappelle à nos responsabilités. A cet égard et comme le disait fort justement Margaret Mead, anthropologue, "Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité, c'est toujours ce qui s'est passé". Je vous souhaite donc à tous d'excellents travaux!

Allocution de...



M. Eric THOUZEAU

Conseiller régional des Pays de la Loire Vice-président de la commission aménagement du territoire et environnement

u nom du Conseil Régional, je suis très content de vous accueillir dans notre belle région des Pays de la Loire, et singulièrement à Nantes, à L'occasion de ces 12^e Assises des Déchets. Je tiens à excuser le président Jacques Auxiette, et vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

Si notre Région, malgré des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, soutient cette manifestation, c'est qu'elle correspond à plusieurs enjeux. Tout d'abord, un enjeu de santé publique pour la population et pour les travailleurs soumis à des risques d'expositions à des produits dangereux, et un enjeu environnemental par l'impact potentiellement négatif des déchets sur les milieux naturels, ou positif dans le cas du retour à la terre sous forme de composts des déchets organiques. On peut aussi mentionner l'enjeu énergétique, par le potentiel de valorisation ou de gisement, via la méthanisation, qu'ils représentent, ou par le recyclage, source d'économie d'énergie et de ressources minérales par exemple. Il y a également un enjeu économique pour les collectivités territoriales et pour les opérateurs des déchets implantés en Pays de la Loire, région importatrice de déchets : 300 000 tonnes par an (notamment des résidus d'épuration des fumées d'incinérations des ordures ménagères). Enjeu économique également par l'intéressement des industriels et des PME aux projets d'éco-conception ou à l'économie circulaire. Enjeu pour l'économie sociale et solidaire enfin, par le développement du recyclage, du réemploi et de la revalorisation de produits, en particulier avec la hiérarchisation introduite dans la directive européenne sur les déchets transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010.

La prévention et la gestion des déchets à travers les politiques de la Région

La Région n'a de compétence réelle que sur les déchets dangereux, et seulement sur la planification. À travers ses politiques publiques, la Région participe à une meilleure prévention et gestion des déchets, mais des synergies entre les différents acteurs sont nécessaires. La Région a adopté en janvier 2010 le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) et son plan d'actions. Le prochain plan d'actions sera mis en œuvre en 2014. Dans le cadre de ce dernier, la Région a commandité une étude sur "l'amiante et ses déchets en Pays de la Loire", ce qui est une première en France sur un territoire régional. Déchets dangereux s'il en est, les gisements d'amiante sont très mal connus, et leur collecte est très variable selon les territoires. C'est le type même de déchet où apparaît la complexité de la planification des déchets. Un plan d'actions, spécifique à l'amiante, partagé avec différents partenaires (Conseils généraux, chambres consulaires, syndicats professionnels ou associations) est en préparation.

Dans le cadre du PREDD, nous avons aussi engagé une action avec la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat, permettant à quatre filières artisanales de se pourvoir d'équipements pour éviter la production de déchets dangereux ou permettre une meilleure récupération.

Par ailleurs, les aides de la Région aux manifestations culturelles sont, par exemple, conditionnées à la prise en compte de la gestion des déchets. Une collecte des déchets dangereux est également organisée dans les lycées de la Région avec un volet pédagogique de prévention. Des aides sont attribuées aussi pour la création ou la rénovation de déchetteries ou de ressourceries par exemple.

Au-delà de nos seules compétences obligatoires, la Région a ce souci de l'enjeu "gestion et traitement des déchets". Par exemple, nous avons renforcé notre politique de conditionnalité des aides à destination des entreprises. Pour celles employant plus de vingt salariés, et à partir d'un certain montant d'aides, les entreprises doivent signer un contrat de progrès dont l'une des thématiques concerne la préservation des ressources, ce qui passe par la nécessité d'optimiser la consommation et le recyclage des matières premières.

Économie circulaire et Conférence environnementale

Si la synergie entre acteurs d'un même territoire régional est nécessaire pour avancer, cette synergie doit aussi exister au niveau national, avec des objectifs partagés entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et associatifs. En ce sens, l'ouverture, les 20 et 21 septembre 2013, de la 2° Conférence environnementale, par une table ronde sur l'économie circulaire est positif. L'écologie circulaire a besoin à la fois d'un cadre national incitatif et facilitateur, et de mises en œuvre locales pour maximiser la réutilisation des déchets des autres industries comme matières premières secondaires, mais aussi pour minimiser les transports de ces dernières.

La Région fait de la transition énergétique l'un de ses axes majeurs. Plutôt que leur élimination pure et simple en installation de stockage de déchets ultimes, nous pensons qu'il faut privilégier tout ce qui participe à la réduction des déchets, à leur réutilisation, à leur recyclage et à leur valorisation. En ce sens, les travaux de la Conférence environnementale sont importants ; tout comme, j'en suis sûr, les échanges qui auront lieu lors de ces Assises. Bon travail à toutes et tous, et bon séjour dans notre belle région!

Discours d'ouverture de ...



M. Cédric BOURILLET

Chef du service prévention des nuisances et qualité de l'environnement - MEDDE

Madame la vice-présidente, Monsieur le vice-président, Monsieur le directeur, Messieurs les parlementaires, Mesdames et messieurs,

Te vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser l'absence de Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui n'a pu être parmi nous car retenu par d'autres obligations. Il a toutefois souhaité enregistrer hier quelques mots à notre adresse, et l'équipe d'organisation m'indiquait que nous pourrions l'écouter en début d'après-midi.

C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de remercier d'ores et déjà l'ensemble de l'équipe d'organisation pour tout le travail accompli pour préparer ces Assises qui s'annoncent riches et passionnantes, ainsi que les pilotes des débats qui ont fabriqué ces fils conducteurs pour que nous puissions émerger des propositions concrètes de l'ensemble des ateliers et des plénières.

Les Assises des Déchets ont toujours été un rendez-vous essentiel pour l'état et évidement cette année pour l'ensemble du monde des déchets. Ce sont des Assises qui se présentent dans un contexte que vous avez qualifié de vivifiant. Tout d'abord parce que ces derniers mois, les travaux parmi lesquels je mentionnerai les nombreuses réunions des groupes de travail du Conseil National des Déchets animé et présidé par Gérard Miquel, ont permis de déboucher, lors de la Conférence environnementale qui s'est tenue il y a une dizaine de jours, sur des conclusions et des décisions dans le domaine de l'économie circulaire avec lequel notre politique déchets est en forte interaction.

Il va s'agir maintenant pendant ces Assises de débattre et de décider les meilleures méthodes et outils pour la mise en œuvre des décisions prises lors de cette Conférence.

Pour les prochains mois, ensuite, où plusieurs grands chantiers nous attendent sur la scène nationale et européenne.

Au niveau national, nous avons par exemple deux plans à écrire.

D'une part le plan national de prévention des déchets, qui répond par ailleurs à une obligation communautaire, que nous comptons soumettre à la consultation du public au mois de novembre prochain.

D'autre part un plan national déchets plus général, dont la Conférence environnementale nous a fixé le calendrier d'adoption à 2014. Il aura vocation à tracer les principales priorités de notre politique déchets à un horizon de 2020.

Je voudrais aussi mentionner dans les débats des tous prochains mois, le débat sur la fiscalité des déchets. Conformément à la feuille de route de la Conférence environnementale, le comité de la fiscalité écologique sera saisi tout prochainement afin d'éclairer le gouvernement sur les trajectoires à suivre en matière de TGAP, en matière éventuellement de taxation en amont des produits qui sont non recyclables et en matière de TVA. Ce sujet de la TVA vous le savez est complexe, car elle doit passer, dès le 1er janvier prochain, à un taux plus élevé. Nous avons reçu énormément de contributions au ministère de l'écologie et au ministère du budget par rapport à cette question sensible.

Sur le plan européen, des chantiers importants s'annoncent par ailleurs, et Michel Sponar pourra sans doute nous en dire plus dans un instant. Le règlement sur les transferts transfrontaliers de déchets fait d'ores et déjà l'objet de réunions de travail en vue de son ajustement. Le 7e PAE (Plan d'Actions pour l'Environnement), tout récemment adopté, semble indiquer par ailleurs que des travaux de révision de la directive-cadre déchets seraient lancés à partir de l'an prochain. M. Sponar m'indiquait tout à l'heure qu'une ou deux autres directives pourraient dès 2014 faire l'objet d'un certain nombre de séances de travail.

Donc vous le voyez, identifier les outils et les méthodes pour mettre en œuvre les décisions qui ont été prises récemment lors de la Conférence environnementale, nourrir la réflexion pour les plans nationaux ou l'élaboration de la position de la France dans les discussions européennes : les attentes de l'Etat sont grandes cette année et nous espérons vraiment que des propositions concrètes pourront émerger de ces deux jours.

Et parce qu'il n'est pas de bonne décision sur l'avenir sans un bon diagnostic précis des évolutions passées et de la situation présente, nous commencerons ce matin par une séance plénière consacrée au bilan du plan déchets 2009-2013. A titre personnel, mon regard se porte même sur ces 10 dernières années car les premières Assises des Déchets auxquelles j'ai participé étaient les 7e Assises en 2003, à La Baule à ce moment-là. Grâce à la faculté offerte par le site Internet des Assises, j'ai pu me replonger récemment dans les actes de ces Assises de 2003 et j'ai pu mesurer tout le chemin parcouru en 10 ans. Une inflexion a néanmoins été donnée par le Grenelle de l'Environnement et le plan déchets 2009-2013 qui s'en est suivi. La table ronde de ce matin sera donc particulièrement riche pour poser les fondements utiles aux réflexions de cet après-midi et de demain.

J'en profite, si vous me le permettez, pour adresser un message de remerciement plus personnel à Christine Cros, que beaucoup d'entre vous connaissent et qui représentera notre ministère à cette première séance plénière. Au travers des travaux du CND et de la préparation de la Conférence environnementale, beaucoup ont pu mesurer la contribution très importante qu'elle nous apporte et je souhaitais saisir cette occasion pour l'en remercier vivement.

S'agissant des thématiques abordées cet après-midi et demain, rappelons que la prévention est devenue prioritaire au sein de la hiérarchie européenne de la politique des déchets, c'est l'objet du prochain plan national de prévention que je mentionnais tout à l'heure. Si la thématique de la prévention structure tous les enjeux déchets, encore faut-il évaluer la réalité de cette nouvelle donne aussi bien pour les collectivités locales qui sont désormais chargées dans la planification d'intégrer ces questions de prévention que pour les structures économiques. Notamment, on a pu le noter ces derniers temps, les entreprises sont beaucoup sollicitées sur ces questions de prévention que ce soit par rapport aux déchets que leurs activités génèrent ou plus en amont dans l'écoconception de leurs produits pour éviter qu'ils ne génèrent des déchets en fin de vie. Cette thématique de la prévention qui fera l'objet d'un atelier, s'inscrit au cœur des préoccupations. Pour ceux qui y ont participé, de nombreuses voix ont interpellé lors de la Conférence environnementale sur la question de la durée de vie et l'écoconception des produits. C'est une thématique sur laquelle nous devrons ressortir des idées fortes et des propositions concrètes pour nos différents plans-déchets.

Un deuxième thème important que je souhaiterai aborder pour les travaux de cet après-midi et de demain, c'est celui des statistiques.

Le pilotage d'une politique de déchets a besoin de statistiques robustes et fiables. Or nous le savons, en matière de déchets, les données et les indicateurs ne sont pas toujours comparables. Evidemment je ne viens pas sur le terrain de la comparaison internationale car nous savons tous qu'elle fait peu de sens et que les indicateurs ne sont pas construits de la même façon dans les différents états. Mais pour autant, même sur la scène nationale, il est très difficile, entre les parties prenantes lors de nos discussions, de s'accorder sur les objectifs communs si l'on n'est pas d'accord sur un diagnostic partagé. Des travaux visant à combler ces lacunes doivent être menés. Nous sommes en particulier soucieux de progresser sur la connaissance des flux et des coûts, en toute transparence. Un progrès collectif est sans nul doute nécessaire sur ces points.

Je me dois bien entendu d'évoquer les déchets du BTP qui représentent le gisement le plus important. Près de 300 millions de tonnes sont concernées, pour lequel le plan déchets 2009-2013 a fixé un objectif ambitieux de prévention et de recyclage à 70% d'ici 2020.

Des outils ont été développés pour inciter à la prévention et à la valorisation matière. On peut citer les diagnostics bâtiment et les plans départementaux à élaborer ou réviser pour mi-2013. On constate des freins importants qui limitent encore le réemploi : l'insuffisance ou la méconnaissance d'installations de traitement adaptées, mais aussi le coût de mise en place de ces filières et la difficulté de changement des pratiques des maîtres d'ouvrage. Ce sont vraiment des chantiers sur lesquels nous avons besoin de travailler et de progresser si nous voulons pouvoir tenir les objectifs que l'on s'est donnés au niveau français ou que la commission nous a fixé au niveau européen.

L'innovation, enfin. De nouvelles technologies de traitement des déchets se développent et semblent plutôt prometteuses et nous espérons pouvoir partager ensemble pendant ces Assises notre appréciation de leur intérêt, de leur pertinence y compris sur un plan économique. Nous savons que nous avons encore aujourd'hui des grands progrès à faire par exemple sur le développement du tri automatique des plastiques issus de D3E (équipements électriques électroniques) ou encore sur le tri haute performance pour recycler des déchets d'activités économiques en matières premières secondaires et en combustibles solides de récupération (CSR). De même, certains procédés sont prometteurs (dépolymérisation des plastiques par pyrolyse...) et de nouvelles filières de recyclage mobilisent l'industrie dans une logique d'économie circulaire (huiles moteur/pétrochimie, iode/pharmacie...) et de production de biocarburants à partir de déchets (huiles alimentaires, biogaz issus de centres de traitement de déchets). Il faut que les défis techniques soient relevés et il faut aussi que sur un plan économique nous allions vers des situations qui soient soutenables. Nous avons besoin de ce diagnostic pluri-acteurs et nous espérons que nous pourrons en ressortir avec des idées claires sur ces sujets après les Assises puisqu'encore une fois nous avons des échéances fortes en termes de planification et en termes de décisions pour ces prochaines années.

Donc vous le voyez, les attentes de l'Etat sont fortes. Tout le programme qui s'est mis en place semble totalement dédié à ces travaux et donc je vous souhaite à tous de fructueux échanges.

Je vous remercie.

Message vidéo de...



M. Janez POTOCNIK

Commissaire européen de l'environnement

Mesdames, Messieurs,

Te vous remercie de m'offrir l'opportunité de m'adresser à vous ce matin. Je suis réellement désolé de ne pas pouvoir être avec vous en personne à Nantes... capitale européenne verte de l'année deux mille treize. Et avant tout, permettezmoi de féliciter les autorités et les organisateurs de cet événement à Nantes. Le programme de cette année verte est vraiment impressionnant et mérite tout notre respect et attention.

Nous constatons lorsque nous questionnons les Européens, aujourd'hui, sur leurs comportements vis-à-vis de l'environnement, que les déchets suscitent chez eux un intérêt évident et de plus en plus fort. Cela, dans un sens, n'est pas surprenant, si l'on considère que 16 tonnes de matériaux par personne et par an sont nécessaires pour faire fonctionner notre économie. Six tonnes par personne sont transformées en déchets, le fait le plus scandaleux étant que la moitié finit dans des décharges.

Fait encourageant toutefois, le "recyclage" fait partie des principales réponses des personnes interrogées sur ce qu'elles seraient prêtes à entreprendre en faveur de l'environnement.

Ces réponses sont révélatrices d'un certain intérêt et engagement des citoyens, mais également du fait que les déchets d'une personne constituent l'opportunité commerciale de l'autre. C'est la raison pour laquelle le secteur européen du recyclage et de la gestion des déchets est si compétitif et innovant et connaît une telle croissance.

Le dynamisme du secteur du recyclage montre que la politique européenne des déchets est une réussite. Six États membres sont d'ores et déjà parvenus à diminuer la mise en décharge des déchets qu'ils génèrent à moins de 5%. Et quatre États membres recyclent déjà plus de 60% de leurs déchets municipaux. Or de tels résultats auraient semblé irréalistes ne serait-ce qu'il y a 10 ans.

Comment y sommes-nous parvenus? Nous nous sommes entendus sur des objectifs qui ont contribué à créer des opportunités d'investissement et d'innovation dans la gestion et le recyclage des déchets. Les États membres ont répondu par une série de politiques qui, aujourd'hui, portent leurs fruits : incitations économiques telles que les systèmes de redevances proportionnelles à la quantité des déchets produits

(pay-as-you-throw) ; taxes sur la mise en décharge et l'incinération ; responsabilité élargie du producteur et systèmes de reprises ; incitations au compostage ; bannissement de certaines catégories de déchets destinés à la décharge.

Cette success story nous a confortés dans notre sentiment que nous pouvions aller plus loin. Dans le cadre de son plan sur l'efficience des ressources, la Commission a défini des objectifs de réduction de la production de déchets d'ici 2020, de maximisation du recyclage et de réutilisation ; de limitation de l'incinération aux matières non-recyclables; et d'élimination progressive - de fait - des décharges. Ces objectifs ont été récemment confirmés dans le 7° programme d'action pour l'environnement adopté par les États membres et le Parlement européen.

Les opportunités, en France en particulier, dans le secteur des déchets et du recyclage, se sont largement multipliées au cours des dernières années. La part du recyclage et du compostage ne cesse d'augmenter. La taxe sur les décharges commence à produire des résultats, même si le taux global de mise en décharge demeure en France - à environ 30% - nettement plus élevé que dans les autres États membres d'un niveau de développement similaire.

Les opportunités, en la matière, sont importantes : nous estimons à 70 000 le nombre d'emplois qui pourraient être créés si la France atteignait les objectifs du plan d'efficience des ressources. Le chiffre d'affaires annuel du secteur de la gestion des déchets augmenterait de sept milliards d'euros. Nous disposons là d'un exemple clair en ces temps de recherche de nouvelles sources de croissance et d'emplois, sachant que des progrès seraient également à attendre pour ce qui est de la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques.

Certains pays de l'Union européenne ont investi de manière excessive dans l'incinération au cours des dernières décennies, se retrouvant maintenant en surcapacité. Ils se sont dotés de centrales onéreuses qui risquent de se transformer en "actifs abandonnés" menaçant de tirer les résultats financiers des entreprises par lesquelles elles sont détenues vers le bas. Nous devons tirer les leçons de cette expérience et investir, en priorité, dans la prévention et le recyclage des déchets.

Notre objectif est d'évoluer vers une économie plus circulaire dans laquelle les déchets deviendraient une ressource à l'intérieur d'un système dont les déchets résiduels seraient progressivement éliminés. L'industrie des déchets a-t-elle un avenir dans un tel scénario? Un avenir radieux, en effet, vu l'ampleur de la tâche. Il sera plus radieux encore, à terme, pour les entreprises innovantes capables de se transformer en véritables prestataires de services pour toute la hiérarchie des déchets, et qui sauront opérer la transition vers une économie plus circulaire.

Vous n'ignorez peut-être pas que la Commission européenne est actuellement engagée dans la révision des objectifs de la législation communautaire des déchets. Un certain nombre de questions clés se posent :

- Comment simplifier les objectifs et mieux en contrôler la réalisation ?
- Comment encourager l'ascension dans la chaîne de valeur, au regard de la hiérarchie des déchets définie?
- Quelles leçons les pays, les villes et les régions ont-elles retenu des instruments et des mesures incitatives à l'efficacité avérée ?
- Comment les encourager et les soutenir ?

Notre proposition vous sera remise au printemps de l'année prochaine. Elle constitue ma priorité politique de la prochaine année de mon mandat.

Plusieurs régions et municipalités ont déjà fait la démonstration de ce qui pouvait être entrepris. Il en ressort très clairement que nos objectifs sont tout à fait réalisables si nous savons mobiliser l'ensemble des acteurs concernés..., les autorités nationales et locales bien entendu..., mais également les citoyens, les entreprises et les ONG.

Nous espérons rassembler un grand nombre de ces acteurs autour d'initiatives très concrètes, dans moins d'un an, le 10 mai 2014, pour la journée Let's Clean Up Europe (Nettoyons l'Europe). J'apprécierais particulièrement bien entendu que la ville de Nantes - ainsi que l'ensemble des acteurs présents - se joignent à moi et aux représentants d'un grand nombre d'autres villes, régions et États membres de l'UE et enfilent leurs gants et leurs bottes pour le nettoyage de nos plages, forêts et autres espaces naturels. Plus important encore cependant, cela contribuerait à éveiller les consciences sur la nécessité d'une gestion responsable de nos déchets et de notre environnement.

Je vous invite à œuvrer aux côtés de votre municipalité, de votre gouvernement national, des entreprises du secteur de la gestion des déchets et de la Commission dans le but d'améliorer la mise en œuvre de la politique des déchets et, par voie de conséquence, la protection de notre environnement, et de contribuer à la croissance et à l'emploi.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un forum fructueux.

Je vous souhaite une joyeuse manifestation de la Capitale Verte de l'Europe!

Intervention de...



M. Michel SPONAR

Chargé de mission à la direction générale de l'environnement, Commission européenne

Bonjour à tous,

onsieur Potocnik l'a dit mais aussi le directeur général, monsieur Falkenberg, qui n'a pas pu être présent lui non plus ce matin et s'associe aux encouragements et aux félicitations qui sont adressés à Nantes et à la Communauté de Nantes pour avoir été désignée comme Capitale verte de l'Union Européenne pour cette année. Cet événement prend de plus en plus d'importance pour la Commission et on l'a vu aussi pour la désignation de vos successeurs qu'il s'est livré une bataille assez rude entre les différents intervenants. C'est Bristol qui s'est finalement dégagée et je pense qu'il y a des représentants de Bristol ici qui pourront s'inspirer de votre programme. Nous suivons votre programme avec attention depuis Bruxelles et nous sommes impressionnés par ce programme et la qualité de ce qui se prépare, se réalise à Nantes.

Monsieur le commissaire l'a précisé dans son message, l'année 2014 est une année charnière pour la Commission au niveau de la gestion des déchets et des ressources. Il y a beaucoup d'initiatives qui sont en cours, notamment des initiatives de communication. Nous comptons continuer la semaine européenne de réduction des déchets qui est une initiative qui vient de France, lancée par l'Ademe et qui a largement été reprise au niveau européen. Nous sommes enchantés de voir que ce projet a été repris maintenant dans la programmation life et donc s'étend au niveau européen. Il y a une autre campagne qui s'appelle la génération Awake qui est impossible à traduire en français. Cette campagne sur l'utilisation efficace des ressources vise surtout les "jeunes urbains" et la France fait partie des 4 pays qui ont été choisis pour que cette campagne se développe l'année prochaine.

Enfin, il y a la journée de "Let's clean up Europe" (journée européenne de nettoyage), créée à l'initiative d'ONG de l'Estonie, de l'est de l'Union Européenne et des Pays Baltes. Cette journée est vraiment intéressante parce qu'elle mobilise l'ensemble des acteurs de terrain pour faire une action en vue de collecter des déchets dans des sites particuliers. Ces initiatives ont toutes en commun la gestion des ressources et des déchets.

Ces initiatives se justifient par deux constats principaux :

• premièrement, la demande en matière première qui explose ; certaines projections faites à la Commission indiquent que dans les 25 prochaines années la demande de matières premières, sous l'effet de l'augmentation de la population mondiale

mais aussi sous l'émergence d'une classe moyenne mondiale, risque d'augmenter de 75% ce qui est gigantesque et représente un défi considérable.

• Le deuxième constat est que l'Union Européenne est vraiment dépendante pour ses ressources d'approvisionnement extérieures. Nous importons à peu près 6 fois plus de ressources que nous n'en exportons et pour certaines matières premières qui sont considérées comme rares ou précieuses, les ressources d'approvisionnement sont vraiment dans les mains de quelques opérateurs mondiaux. L'Union Européenne est vraiment très dépendante de ce point de vue-là.

Pour faire face à ces défis, l'Union Européenne s'est dotée de deux stratégies importantes.

L'une provient de notre direction générale. Il s'agit de la stratégie sur l'efficacité des ressources dont le Commissaire vous a parlé. L'autre stratégie vise à assurer un accès sûr aux matières premières et provient de nos collègues de la DG Industries et entreprises.

Le fait remarquable de ces deux stratégies qui proviennent de l'environnement et du monde de la DG entreprises c'est qu'au fond la meilleure gestion des déchets est l'axe, le pilier principal de ces deux stratégies. Ce problème du traitement des déchets n'est plus uniquement un problème environnemental mais relève donc aussi de la DG entreprises et du monde industriel qui nous pousse vraiment dans cette voie. Plus concrètement le Parlement et le Conseil, sur proposition de la Commission, se sont mis d'accord sur un septième programme d'action cadre dont les objectifs très ambitieux s'appliqueront à l'horizon 2020 :

- le 1er objectif est de diminuer la production des déchets et la production globale des déchets en valeur absolue,
- le 2nd est de réduire significativement le gaspillage alimentaire. On parle ici de 50%. Parmi les politiques de prévention, nous pensons que le gaspillage alimentaire doit retenir une attention particulière,
- maximiser le recyclage et pousser les taux de recyclage le plus haut possible,
- limiter l'incinération à ce qui n'est ni recyclable, ni compostable, ni réutilisable ou "inévitable",
- et enfin réduire drastiquement et définitivement la mise en décharge des déchets et la limiter aux déchets résiduels.

Ces objectifs du 7^e programme-cadre d'actions ont été acceptés par le Conseil et le Parlement. Les Etats-membres se sont engagés derrière nous par rapport à ces objectifs qui sont très ambitieux et qui demandent une attention particulière de notre part car les situations sont très différentes au sein l'Union européenne. A l'heure actuelle, certains Etats membres mettent en effet en décharge à peu près 80% de leurs déchets. Il est aisé d'imaginer qu'il leur sera très difficile d'arriver en 2020 à limiter la mise en décharge aux déchets résiduels. Il faudra donc les aider à réaliser ce que d'autres états ont mis plusieurs années à réaliser.

Néanmoins, conformément au mandat qui est donné par le programme-cadre, nous avons commencé la révision de trois directives importantes :

- la directive-cadre des déchets qui implique des objectifs au niveau des déchets municipaux mais également au niveau des déchets de construction et démolition. Dans la directive cadre nous avons un mandat pour revoir ces objectifs l'année prochaine,
- la directive sur la mise en décharge qui a un objectif de diminution et diversion des déchets biodégradables. A nouveau il y a un mandat dans cette directive pour qu'elle soit révisée et éventuellement étendue à d'autres types de déchets à partir de 2014,
- et enfin la directive sur les emballages qui nécessite certainement une révision et pour laquelle il y a aussi un mandat dans la directive elle-même.

Notre ambition est d'adresser un message assez clair sur ce que devrait être la gestion des déchets, donner une interprétation plus claire de ce que cela veut dire en pratique ; la hiérarchie de la gestion des déchets à l'horizon 2020 et peut-être au-delà parce qu'on se rend bien compte que pour programmer des infrastructures il faut des signaux clairs qui peuvent aller au-delà de 2020. C'est pour cela que nous nous commençons cette révision. L'enquête publique sur la révision de ces objectifs vient de se terminer nous sommes actuellement en plein dépouillement. Nous commençons une étude d'impact de nos propositions. Cela devrait être terminé, comme monsieur le commissaire l'a rappelé, au printemps 2014.

Indépendamment de cela, nous avons analysé les performances des Etats membres les plus performants et effectivement les taux de recyclage des déchets municipaux ont atteint jusqu'à 60% voire 70% pour certains et quelques régions poussent jusqu'à 80, 85%. Ces régions ont développé de manière très significative pour l'ensemble des déchets, des collectes séparées à la source et effectivement il ne reste qu'une quinzaine de pourcents qui doivent faire l'objet d'un traitement autre que le recyclage-compostage ou biométhanisation.

Au-delà de la révision des objectifs chiffrés, nous comptons proposer plusieurs mesures qui visent à améliorer l'exécution de nos directives.

Au niveau statistiques par exemple nous sommes pleinement conscients qu'il faut faire des efforts pour améliorer les bases de comparaison. Cet exercice déjà difficile au sein d'un Etat membre l'est a fortiori davantage au niveau international et nous comptons faire des efforts significatifs de ce point de vue pour améliorer la qualité de la statistique mais également pour améliorer les définitions dans les différentes directives. Les directives ont en effet été adoptées historiquement et dans des périodes différentes et n'ont donc pas toujours de fil conducteur. Nous comptons fermement nous atteler à ce problème de statistiques. Les Assises vont d'ailleurs aborder cette thématique sous forme d'atelier et nous avons la chance d'accueillir

madame Blumental d'Eurostat qui pourra expliquer ce que la Commission essaie de faire au niveau européen pour améliorer les statistiques, sujet auquel nous accordons beaucoup d'importance.

Plusieurs initiatives sont prévues pour simplifier la législation.

Nous comptons aussi suivre de manière plus intense les performances des différents Etats membres et ne plus attendre que des procédures d'infraction soient lancées au niveau de la Commission européenne. Il est souvent trop tard quand un objectif n'est pas atteint. Le temps que la statistique nous arrive, il nous faut 2 ans pour la digérer, 1 an pour lancer une procédure et 2 ans à la cour européenne de justice pour réagir. Ce sont des procédures beaucoup trop longues. Entre-temps les situations ont changé. C'est pourquoi nous comptons avoir un système de suivi des performances bi-annuel et avoir un système pour lancer des signaux d'alarmes aux Etats membres qui n'atteindront manifestement pas les objectifs fixés.

Nous comptons aussi promouvoir l'utilisation des instruments économiques. Cela est essentiel pour nous et toutes les études le montrent. Sans instruments économiques, les objectifs ne peuvent être atteints, a fortiori s'ils sont renforcés et qu'on monte jusque 70% de recyclage par exemple. Sans instruments économiques cela est tout simplement impossible. Le commissaire a mentionné plusieurs instruments:

- les taxes de mise en décharge (il y a une corrélation très claire entre la mise en décharge et le niveau de taxe dans les Etats membres). Certains Etats membres les plus performants ont augmenté leur taxe progressivement et certains Etats membres sont même arrivés à l'interdiction de mise en décharge de certains types de déchets,
- les taxes sur l'incinération bien sûr, des systèmes de subsides et d'amendes qui sont assez efficaces au niveau des communes et des municipalités en fonction de la production de déchets résiduels et nous avons ici un exemple concret : madame Gillet de la région wallonne a mis en place un système très performant dont elle parlera dans l'un des débats aujourd'hui,
- · les systèmes de responsabilités de producteurs que nous étudions beaucoup actuellement. La France est d'ailleurs "championne du monde" dans ce domaine car elle couvre un spectre de déchets qui est absolument unique. Mais en même temps dans d'autres Etats membres des systèmes de responsabilités du producteur sont parfois plus efficaces dans le sens qu'ils transfèrent l'intégralité de la charge financière aux producteurs avec des systèmes de dialogues et d'organisation. Des systèmes qui produisent des co efficacités plus intéressantes.

Tout cela fait donc partie de nos propositions. Nous souhaitons bien entendu revoir nos objectifs tout en révisant et proposant aussi des outils pour les mettre en place et pour y parvenir.

Il y a évidemment des bénéfices dans la gestion des déchets et en plus d'investir dans les filières de recyclage, il y a aussi toute une série de matériaux ce qui peut rendre à moyen terme l'Union Européenne moins dépendante au niveau de ces matières premières.

Il y a de l'emploi et j'insiste sur le fait que si le programme d'action est exécuté en France, on parle d'environ 70 000 emplois ce qui est quand même énorme. Des emplois qui sont impossibles à délocaliser et dont une partie s'adresse à des personnes peu qualifiées ce qui permet de répondre à un objectif économique, social et environnemental. Dans l'étude d'impact que nous réalisons actuellement, nous comparons le coût de la création d'emplois dans le domaine des déchets par rapport à d'autres secteurs et nous nous rendons compte que finalement ce secteur est très rentable et que, moyennant une organisation un peu différente de la fiscalité, il est possible d'obtenir des résultats vraiment impressionnants sans augmenter le coût de manière insupportable évidemment.

Il y a d'autres avantages. On a parlé du GIEC et des gaz à effet de serre. L'impact est en effet très sous-estimé au niveau des déchets et nous comptons recalculer cela. Par exemple 1 tonne recyclée au lieu d'être mise en décharge permet de réduire les gaz à effet de serre car on ne doit plus extraire, traiter et "reprocesser" des matières premières. Et donc par cette filière, si on tient compte de l'ensemble des cycles de vie, les économies en matière de gaz à effet de serre sont assez substantielles et sans doute est-il très intéressant d'investir dans cette filière pour réduire les gaz à effet de serre par rapport à d'autres mesures.

Je vous remercie de m'avoir invité. Ces Assises permettent de réunir l'ensemble des acteurs, les autorités locales qui sont vraiment indispensables au niveau de la gestion des déchets dans le rapport avec les citoyens, les autorités régionales au niveau de la planification, les autorités nationales bien entendu pour mettre en place un cadre qui est nécessaire pour une gestion des déchets plus efficace mais également les producteurs qui mettent sur le marché des produits qui deviennent des déchets plus tard, les entreprises de gestion de déchets sans oublier les ONG et les autorités européennes que je représente tout à fait modestement.

En mettant tous ces acteurs autour de la table, et si ces acteurs arrivent à dialoguer, se parler pour ainsi progresser, je pense que l'objectif des Assises des Déchets est vraiment une excellente initiative.

Je conclurai en vous disant que je viens ici pour donner des réponses mais aussi pour écouter, entendre les bonnes nouvelles de France, les bonnes pratiques.

La construction européenne c'est s'inspirer des bonnes idées qui proviennent de l'ensemble des Etats membres et c'est comme cela que tous ensemble on peut construire l'Europe.

Merci beaucoup pour votre attention.

Plénière 1

Plan déchets 2009-2013, quel bilan à ce jour ?



Pilote

Mme Christine CROS, chef du bureau planification et gestion des déchets, MEDDE

Animateur:

Mme Anne-Cécile BRAS, journaliste

Avec la participation de : M. Daniel BEGUIN. directeur déchets et sols, Ademe Mme Christine CROS, chef du bureau planification et gestion des déchets, MEDDE

M. Bruno GENTY, président, France Nature Environnement

M. Gérard MIQUEL, président, Conseil National des Déchets M. Michel SPONAR, chargé de mission à la direction générale de l'environnement, Commission Européenne

abstract -

Quatre années après la publication du dernier Plan déchets, deux années après les dernières Assises des Déchets, le débat qui a ouvert cette édition 2013 a permis de dresser le panorama des dernières avancées réglementaires en matière de prévention et de gestion des déchets, ainsi que d'aborder les pistes discutées lors de la Conférence environnementale pour relancer la dynamique politique.

Four years after the publication of the last Waste Plan, two years after the last Assises des Déchets, this debate which opened this edition 2013 allowed to assess an overview of the last regulatory developments in waste prevention and management and on addressing the options discussed in the conference on environment to renew political impetus.

Autour des bio-déchets

Concernant la valorisation des déchets organiques. France nature Environnement rearette que le compost issu du tri mécanobiologique - "du compost fait sur des ordures brutes", selon Bruno Genty, président de l'association - puisse être considéré comme un compost valorisable. "Il y a beaucoup de personnes qui pensent que la technique viendra à bout de tous les problèmes, avec des inventeurs géniaux qui vont faire disparaître les déchets! Mais ceux-ci restent la fin de tuyau de nos modes de production et de consommation". En écho aux propos de Christine Cros, du ministère, rappelant aue seuls les composts issus de TMB (Traitement Mécano-Biologique) et conformes aux normes étaient valorisables, FNE prône le développement de la collecte séparée des bio-déchets, en l'élaraissant notamment des gros producteurs vers les citoyens. "Ça peut être l'occasion de la coupler de manière intelligente avec les pratiques de compostage domestiques mais aussi avec la lutte contre le gaspillage alimentaire. On ferait vraiment œuvre de pédagogie, tout en remettant le citoyen, l'acteur central,

Cap vers l'économie circulaire

Le Plan déchets 2009-2103 a engagé une vraie dynamique en France. Pour autant, si quelques objectifs sont en passe d'être atteints, d'autres nécessitent de poursuivre l'effort, voire de passer à la vitesse supérieure. Car, comparé aux autres états de l'Union Européenne, la France a encore des marges de progression... ainsi que des atouts. Suite à la dernière Conférence environnementale, le cap est donc mis sur l'économie circulaire pour une approche plus globale, prenant en compte modes de consommation, éco-conception, stratégie industrielle et territoires.

Dans le contexte de la triple crise - économique, sociale et écologique - actuelle, la gestion des déchets peut être un levier formidable. Les centaines de millions de tonnes qui sont produites chaque année entraînent des pollutions diverses et contribuent à l'émission de gaz à effet de serre qui accélèrent les changements climatiques... Alors que se pose la question de la transition énergétique, de la raréfaction des ressources, du chômage, la gestion des déchets fait certainement partie des solutions, mais le chantier est immense.

Où en est la France ? Quel bilan peut être dressé du Plan déchets 2009-2013 et comment analyser les impulsions qui ont été données les 20 et 21 septembre derniers à la Conférence environnementale, notamment autour du concept d'économie circulaire?

Avant tout, retour sur les ambitions qui sont à l'origine de ce Plan national pour la prévention des déchets... "Les axes politiques qui l'ont structuré correspondent à la hiérarchie européenne des modes de traitement", rappelle Christine Cros, chef du bureau de la planification et de la gestion des déchets, au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. "Il y avait ainsi un axe prévention, un axe recyclage avec un focus particulier

sur l'organique et une volonté de réduire le stockage et l'incinération, ainsi qu'un focus particulier sur les déchets du BTP auxquels il faut vraiment s'attaquer, sans compter ceux qui dépendent d'une filière particulière."

Champions du monde!

Sur l'enjeu prévention, quatre mesures phares ont été adoptées, avec l'Ademe comme "bras armé" de l'État pour leur mise en place : une campagne de communication d'envergure nationale, des aides pour l'adoption de plans et programmes de prévention, la mise en place par les collectivités de la tarification incitative, et, au niveau des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), la modulation des barèmes amont pour agir sur la réduction de la matière au niveau des produits.

"Alors que l'enjeu était de diminuer de 7% la production de déchets à l'horizon 2012, nous en étions à - 6,3% en 2011, et le bilan n'est pas totalement bouclé. Autrement dit, nous sommes à peu près dans les objectifs". À noter d'ailleurs la baisse très forte des ordures ménagères collectées en mélange (- 7,6%) et l'augmentation des déchets ménagers collectés de manière séparée en vue d'une valorisation, conséquences également de la montée en puissance du geste de tri.

Au niveau du recyclage et de la valorisation, trois objectifs quantitatifs avaient également été fixés. Pour les déchets ménagers et assimilés, il était ainsi de - 35% en 2012. "En 2011, nous étions déjà à - 37%. Nous pouvons donc considérer qu'il a été atteint. Pour cela, nous nous sommes beaucoup appuyés sur les REP, au point d'en être considérés comme les champions du monde!" Six nouvelles filières ont en effet été mises en place dont trois emblématiques : textiles, meubles et déchets diffus spéciaux (DDS). "Côté collectivités, la modulation des barèmes aval a joué un rôle certain en termes d'incitation. Et un gros travail va se poursuivre sur les enjeux de gouvernance au niveau des filières."

au cœur de la politique communautaire et nationale de gestion des déchets. Reste la question du coût pour les collectivités, selon Christine Cros: "Il peut atteindre un tiers pour le traitement à proprement parler et deux tiers pour la collecte. C'est pour cela que la multiplication des collectes séparées doit être analysée finement. Dans la feuille de route de la Conférence environnementale, nous avons bien identifié cet axe de progrès en profitant des retours d'expériences des collectivités qui l'ont mis en place."

38 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 39

Des efforts à poursuivre

Les deux autres objectifs ayant une perspective à 2015, il est plus difficile d'en faire le bilan aujourd'hui. Néanmoins, les déchets industriels ainsi que les emballages, qui visent un taux de valorisation de 75%, en étaient respectivement à 65% et 67% en 2010. "Il faut continuer, voire monter en puissance". Des politiques vont d'ailleurs dans le sens de cette dynamique, à commencer par les aides à l'investissement de l'Ademe pour la mise en place de filières de recyclage. Concernant les déchets organiques, s'y ajoutent des obligations de tri et de valorisation pour les gros producteurs. L'encadrement réglementaire de la méthanisation a aussi été revu : mesures d'enregistrement pour les plus petites installations classées, révision des tarifs de rachat pour l'électricité ou pour la chaleur, aides aux raccordements...

"Concernant la limitation des déchets mis en décharge et incinérés, le bilan est en revanche plus mitigé, avec un résultat à – 2,5% en 2010, loin des – 15% envisagés. Certes, nous constatons une baisse significative des tonnes mises en décharge, mais contrebalancée par une augmentation des tonnes incinérées". Deux mesures ont pourtant été mises en place : une refonte complète de la planification territoriale avec une limitation des capacités d'incinération et de décharge à 60%, ainsi que la création de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) Incinération et la hausse généralisée de la TGAP.

Dernier axe enfin : la gestion et la valorisation des déchets du BTP pour lesquelles il est, là encore, prématuré de tirer un bilan. "Un diagnostic obligatoire pour la déconstruction de bâtiments de plus de 1 000 m² a certes été décidé, mais l'importance de cette superficie fait qu'on a aujourd'hui peu de retours. Ce type de diagnostics est cependant très bien perçu et d'une portée très utile, et pourrait donc être élargi". S'y ajoute la création d'une planification sur les déchets du BTP qui commence à s'installer - "la connaissance des flux territoriaux est prometteuse" - ainsi que le système d'aide de l'Ademe et quelques guides SETRA (Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements) qui aident à utiliser les déchets du BTP en technique routière.

L'Ademe sur le pont

Depuis 2009, l'Ademe est donc elle aussi fortement mobilisée, apportant son expertise aux pouvoirs publics, aux collectivités, aux entreprises... et un soutien économique. "Nous avons été chargés d'inciter techniquement et financièrement les opérations de terrain, ainsi que d'autres volets comme la recherche par exemple", confirme Daniel Beguin, directeur déchets et sols au sein de l'Agence. "Et le premier constat que l'on peut faire, c'est que nous avons été dotés des moyens pour mener à bien cette mission". Avant 2009, le budget déchets de l'Ademe était d'environ 50 millions d'euros : "De quoi soutenir quelques opérations de démonstration, de la recherche et la filière des huiles usagées". Depuis, il a été multiplié par 4 pour atteindre plus de 190 M€ en 2013... avec un bilan à la hauteur de cette enveloppe.

"Nous avons d'abord souhaité développer la prévention sur le terrain à travers les plans

départementaux et les programmes locaux des collectivités territoriales, sans pour autant oublier les entreprises, un peu moins visibles en nombre mais qui représentent un volume non négligeable". Ont également été soutenues les collectivités qui ont rapidement mis en place la tarification incitative, tout comme les investissements - ainsi que la préparation et les études qui vont avec - nécessaires au développement du recyclage et de la valorisation organique. "Cela va des centres de tri à la rénovation des déchetteries en passant par les unités de méthanisation, de compostage, de valorisation des déchets du BTP ou des déchets des entreprises."

Et les résultats sont positifs. À fin 2012, 35% de la population était couverte par des programmes locaux pluriannuels, "avec, sur le terrain, des actions très concrètes dont nous sommes impatients de mesurer les impacts sur les tonnages de déchets produits". Concernant la redevance incitative, 600 000 Français y étaient soumis avant 2009 "et nous avons aidé des collectivités qui représentent 4,2 millions d'habitants supplémentaires. Cela prend du temps à monter mais nous serons bientôt presque 5 millions de citoyens en tarification incitative dans ce pays". Sur la période 2009/2012, l'Ademe a aussi soutenu le montage d'environ 1,5 million de tonnes de capacité nouvelle de trirecyclage, toutes sortes de déchets confondus, en dehors du BTP. "On peut estimer que c'est bien, que c'est déjà ça... Mais on peut aussi estimer que c'est encore insuffisant puisqu'il faudrait encore 7 millions de tonnes de capacités supplémentaires pour atteindre les objectifs de recyclage."

La vision pragmatique de France Nature Environnement

Pour Bruno Genty, président de France Nature Environnement, il est important de souligner "la cohérence globale" de ce Plan Déchets. "Quand Daniel Beguin parle du soutien aux plans et programmes locaux de prévention, les différentes mesures sont articulées entre elles. La mise en place de la tarification incitative rend en effet plus difficile et plus coûteux l'enfouissement ou l'incinération des déchets. Même chose pour la TGAP". En analysant les résultats d'une trentaine de collectivités qui ont mis en place une tarification incitative, ainsi que le cas de Bourgogne qui a créé une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) incitative, l'association a ainsi constaté une diminution des quantités de déchets résiduels qui va de 20% à 45%.

"Au moment du Grenelle, nous défendions quelque chose de plus pragmatique, à savoir une redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui soit incitative, où on facture aux poids de déchets confiés afin de payer en fonction de ce que vous jetez. Mais nombre de collectivités se sont dites attachées à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères". Une petite dizaine d'entre elles a cependant mis en place une taxe en partie assise sur le volume de déchets que les particuliers mais aussi les commerçants ou les entreprises confient à la collectivité. "Là, les élus et les techniciens reconnaissent qu'il y a un effet "radar" observant une diminution des quantités de déchets résiduels dès que l'enquête est lancée. Cela se traduit par une forte augmentation des quantités triées – avec, de façon marginale, des taux de refus de tri qui montent – et des volumes apportés en déchetteries."

En termes de prévention, FNE regrette néanmoins que le Plan Déchets 2009-2013

0 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 41

n'ait pas avancé plus vite pour la tarification incitative... alors que la loi prévoit que ce soit obligatoire dès 2014. "5 millions de Français, ça ne représente même pas 10% de la population! Plus globalement, cela fait des années que l'on dit qu'il y a eu un acte qui a boosté le développement du tri et la valorisation matière, à savoir l'arrivée de moyens financiers avec la création des premiers éco-organismes en 1994. Il faut également que l'on développe une économie de la prévention." En bout de chaîne, la mise en décharge et l'enfouissement doivent enfin devenir plus difficiles, notamment vis-à-vis des TMB et des déchets inertes. "Les déchets du BTP sont d'ailleurs les grands oubliés du Plan alors que la mise en place d'un instrument économique permettrait réellement de développer leur prévention."

Le Lot montre l'exemple

Gérard Miquel, président du Conseil national des déchets et également président du Conseil général du Lot, estime, pour sa part, que le Plan Déchets aurait pu aller plus loin. "Après avoir, pendant plus de 20 ans, géré des collectivités qui ont mis en place des outils, ma réflexion porte actuellement sur un point : comment capter tout le gisement et recycler tous les déchets? Le grand problème que nous aurons à affronter, c'est le manque de matières premières. Nous devrons recycler tous nos déchets, méthaniser les fermentescibles pour faire de l'énergie et du compost et recycler tout le reste."

La solution à expérimenter : collecter séparément le propre et sec et le produit humide fermentescible... Ceci accompagné d'une simplification et d'une harmonisation des messages. "Car lorsque nos concitoyens déménagent, ils trouvent des systèmes de collecte très différents d'un endroit à l'autre. Ici, on met tel produit à la poubelle recyclable et là on ne le met pas. Tout cela est trop compliqué pour eux. D'autant que, même si le terme est désormais consacré, nous avons fait de "l'économie circulaire" sans le savoir et nous l'avons aujourd'hui bien identifiée."

Selon l'élu, il faut garder de la proximité mais trouver le niveau pertinent d'intervention qui varie en fonction du lieu où on se trouve. "Le problème est en effet complètement différent entre la Métropole de Nantes et le département du Lot où il y a 175 000 habitants sur 5 500 km² nécessitant la mise en place de bacs de regroupement. Autrement dit, la mise en place de la tarification incitative à l'habitant n'y est pas possible. Mais nous l'avons cependant mise en place à un autre niveau, dans la mesure où les communautés de communes et syndicats amènent leurs produits à un syndicat de traitement qui applique un tarif en fonction de la qualité et de la quantité de produits recyclables. En cas de dégradation sur ces deux points, les ambassadeurs du tri prennent le relais avec un agent de la collectivité pour une démarche de communication et de sensibilisation auprès des habitants du secteur... et on constate une amélioration très rapide de la qualité des produits dans la foulée."

Le niveau pertinent d'intervention

Pas de quoi séduire Bruno Genty, pour autant. "Pour marquer les esprits, je dirais que pendant que la baignoire déborde, certains s'activent sur la serpillère alors qu'il faut







Mme Christine Cros

M. Daniel Beguin

M. Bruno Genty

s'intéresser au robinet ou boucher les fuites d'eau! Autrement dire, affirmer que "l'objectif, c'est de recycler 100% des déchets" est une logique de Shadoks. Je faisais pourtant partie des personnes qui, bénévolement, dans les années 1970, sur des places de villes, de villages, développaient des collectes sélectives. Mais au bout d'un moment, il faut que l'on passe à la vitesse supérieure et que l'on s'interroge sur "pourquoi le déchet apparaît?". Et la réponse est dans nos modes de production et de consommation."

Quant aux moyens techniques et à la tarification incitative, d'autres exemples peuvent également êtres cités. Dans le sud du Grésivaudan, en zone montagnarde très rurale, des Moloks (conteneurs à déchets semi-enterrés) ont ainsi été installés avec un système de carte payante pour y accéder. "Aussi, dire que ce n'est pas possible techniquement signifie que l'on a des soucis à se faire en termes d'inventivité et de créativité". Gérard Miquel y rajoute cependant un autre paramètre : "Au départ, dans le Lot, avec des zones à 7 habitants au km², nous avions 80 décharges sauvages. Il ne faudrait pas retrouver des petites décharges se constituant parce que cela coûte moins cher." Pour le président du Conseil national des Déchets, le niveau pertinent d'intervention reste donc la clé. "Par exemple, le fait qu'Eco-Emballages gère aujourd'hui plus de 1 200 contrats est une hérésie. C'est beaucoup trop. On ne peut pas sur 10 000 habitants faire de l'optimisation, de l'évaluation de coût. Il y a donc un juste niveau à trouver". Quid également du transfert de méthodes ? "Certaines collectivités ont obtenu des résultats très positifs, dépassant largement les 75% de recyclables et bénéficiant donc de soutiens élevés d'Eco-Emballages. Si toutes les collectivités avaient atteint ce niveau de performance, les metteurs en marché seraient obligés de payer des contributions qui

42 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 43 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 43

arriveraient à 1,1 milliard d'euros. Or, en 20 ans, nous n'avons pas été capables de transférer des méthodes qui nous permettent d'atteindre de bons résultats. Finalement, je crois à une communication de proximité chez l'habitant; c'est la seule qui vaille."

La France peut mieux faire

Mais lorsqu'elle se compare aux autres européens, où la France se situe-t-elle? "Si on prend l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne, elle est clairement dans le premier tiers", assure Michel Sponar, chargé de mission à la direction générale de l'environnement, au sein de la Commission européenne. "Par contre, si on en retire les nouveaux états membres, la France tombe dans le milieu du classement, à peu près au 10° rang selon un classement réalisé il y a quelques années. Si on s'intéresse enfin aux pays ayant des niveaux de vie équivalents, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas dans le peloton de tête."

La France a donc des marges de progrès et dispose même d'une chance qu'elle doit préserver : elle ne possède pas de surcapacité d'incinération. "Si un autre Plan Déchets est lancé, il faut dès lors éviter l'erreur des autres États membres!" Six d'entre eux, à l'image de la Belgique, ne mettent plus rien en décharge directement mais ont créé des surcapacités d'incinération qui posent question et coûtent cher aux autorités publiques.

Les expériences européennes montrent également que l'autre piste de progrès est d'investir massivement dans les collectes séparées à la source. "On peut faire de la sensibilisation, c'est d'ailleurs indispensable, mais s'il n'y a pas une responsabilisation des acteurs, il arrivera un moment où cela ne fonctionnera pas ou pas assez. Dans certains pays, c'est 100% de la population qui est couverte par une redevance incitative avec des résultats qui sont très clairs : la participation aux collectes séparées augmente, et la production de déchets est plus ou moins stabilisée. Encore faut-il communiquer, voire réprimer, pour éviter des dépôts clandestins. C'est vraiment une stratégie complète qu'il faut mettre en place."

Mieux responsabiliser les acteurs

La comparaison européenne montre également qu'en France, le prix de la mise en décharge est encore trop bon marché : toutes taxes confondues (opérateurs et autres), il reste deux fois moindre que dans les pays les plus performants. "Augmenter ces tarifs, voire interdire dans certains cas la mise en décharge, est à mon sens une direction qu'il faut suivre", poursuit Michel Sponar. "Car il est impossible de développer des filières de recyclage qui soient économiquement viables tant que ce prix est trop bas". Dans les états qui ont franchi ce pas, l'argent ainsi collecté a ensuite été redistribué vers les collectivités locales et les opérateurs, afin d'investir dans les collectes séparées et le tri.

Autre point : les systèmes de responsabilité des producteurs. "Dans certaines filières françaises, ils restent trop chers par rapport à d'autres pays européens et aux performances obtenues. Nous espérons qu'une législation européenne permettra à terme de mettre en





M. Gérard Miquel

M. Michel Sponar

Pour une économie circulaire... et locale

Pour Gérard Miguel, l'économie circulaire ne s'apparente pas avec la macro-économie. Le président du Conseil national des déchets et président du Département du Lot insiste : "Pas question de massifier absolument et d'aller vers de très grosses unités parce qu'alors les produits devront être transportés très loin. Il faut plutôt trouver et mettre en place des filières - réemploi, méthanisation... au niveau local, départemental ou régional". Pour exemple, les plastiques sont aujourd'hui recyclés en Espagne, au Portugal.. alors qu'au Canada, aux États-Unis, des solutions techniques ont été imaginées pour retraiter sur place les polymères, dans de bonnes conditions. "Certes, il faut un peu de temps pour atteindre l'équilibre économique et donc des dispositifs d'appui le temps d'y parvenir. Quand on a démarré sur le recyclage des bouteilles PVC, en PET maintenant et autres, on a beaucoup tâtonné et on a soutenu la mise en place d'unités de recyclage. Il faut donc faire la même chose si on veut recycler tous les plastiques... au service de l'économie locale". Et c'est aussi vrai pour les meubles, les métaux, les tissus... pour le bois. "Dans les déchetteries du Lot, il y a beaucoup de végétaux, de vieux bois, de palettes à usage unique. Plutôt que de les amener en décharge ou à l'incinération, nous les avons broyés et avons construit, à titre expérimental, un réseau de chaleur. Et aujourd'hui, il y en a 15 dans le département !"

44 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 45 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 45

place des cotisations en fonction de la qualité des produits mis sur le marché, afin d'inciter à fabriquer des produits recyclables qui puissent rentrer facilement dans les filières". À raison d'1% par an depuis 10 ans, le taux de recyclage atteint aujourd'hui les 40% en moyenne dans l'Union Européenne. Il faudra donc un coup d'accélérateur pour atteindre les 50% espérés en 2020. "Et pour viser les 70% au-delà de 2020, il faudra mettre en place d'autres instruments."

"Nous avons en effet besoin d'optimiser les filières REP de l'intérieur", poursuit Christine Cros, "c'est pourquoi nous travaillons beaucoup sur les enjeux de gouvernance, de contrôle, de mise en place d'objectifs sur la question de la modulation des barèmes amont. Nous en avons d'ailleurs reparlé lors de la Conférence environnementale". Quant à la question de la hausse de la fiscalité sur les déchets, le dialogue est également lancé avec les parties prenantes qui doivent s'engager sans tarder, afin d'imaginer une suite à la prochaine loi de finances.

Les déchets ne sont pas beaux

À France Nature Environnement, la demande est claire : qu'il y ait une vraie transparence sur les coûts de gestion des déchets. "Car contrairement à ce qu'on peut entendre, le déchet n'est pas une richesse. C'est d'abord une économie négative", insiste Bruno Genty. "Les contributions aux éco-organismes représentent en effet plus d'1 milliard d'euros chaque année. C'est répercuté et parfois visible pour les produits électriques et électroniques. Certes, pour certains responsables, dans une logique d'"épicier", la tonne triée peut ne coûter que 30 à 90 €, mais pour le citoyen, au niveau du coût global, il faut rajouter une bonne partie de ces contributions."

Et cette transparence est sans doute nécessaire pour mobiliser les citoyens... et faire preuve de cohérence. "On ne peut pas dire, au niveau communautaire, que la priorité reste la prévention et assurer en parallèle que les REP ne sont là que pour gérer la fin de vie des produits". D'autant qu'il s'agit également d'éviter des distorsions de concurrence. "Si aujourd'hui, je mets sur le marché européen une imprimante non démontable, non réparable et contenant des substances toxiques, il n'est pas normal que je paye la même contribution que l'autre entreprise, peut-être implantée en Belgique ou en France, qui a fait un effort d'éco-conception. En termes de stratégie industrielle, nous avons tout à gagner si on arrête de se dire : Mes déchets, qu'est-ce qu'ils sont beaux ! Ils sont une ressource..."

Le temps de l'économie circulaire

Besoin d'un coup d'accélérateur donc... Or le premier grand rendez-vous de la politique déchets de ce quinquennat s'est tenu les 20 et 21 septembre 2013 lors de la 2° Conférence environnementale avec une table ronde sur l'économie circulaire. Et depuis, le ministère de l'Ecologie a publié la feuille de route, avec douze objectifs dont le premier est de définir une stratégie d'utilisation des ressources et des objectifs de long terme, ainsi qu'un Plan déchets 2014-2020. Ceci dans un contexte

où la demande de matières premières devrait augmenter de 75% à l'échelle mondiale durant les 25 prochaines années...

"Tout d'abord, il n'y a pas d'économie complètement circulaire", tient à rappeler Daniel Beguin. "Dans tout système industriel ou économique, il y a forcément des pertes en ligne qui ont des impacts sur les ressources et sur l'environnement. Mais nous avons collectivement le devoir d'aller vers le plus d'économie circulaire possible. En ce sens, on ne peut que se réjouir de voir la politique déchets intégrée dans une politique plus large de consommation et de production durable". Pour autant, la France, comme d'autres pays, est aujourd'hui plus à l'aise avec une "politique déchets" qu'avec une "politique économie circulaire" dont le concept est assez nouveau et qui va nécessiter de partager des définitions, d'expérimenter, de chercher des mesures, des dispositifs de toute nature, des incitations...

Une des orientations vise ainsi à essayer de conserver des matières sur le territoire, en écho à la problématique des métaux ou substances rares qui sont utiles notamment à l'industrie électrique, électronique. "Sur ce point par exemple, nous risquons de nous heurter à des considérations de liberté d'accès aux marchés. Autrement dit, nous devrons inévitablement travailler à un niveau européen et international, alors même que nous chercherons à privilégier le principe de proximité."

Vers une stratégie industrielle

Il faut accompagner les entreprises et les collectivités locales dans la transition vers l'économie circulaire, avec les bons outils financiers et réglementaires. "Cela fait quelque temps qu'à l'Ademe nous sentons que la production et la consommation durables sont des sujets de demain alors que nous continuons de fonctionner par thématiques : déchets, énergies... Nous avons donc beaucoup de choses à créer collectivement". Et cela va passer par des expérimentations sur le terrain, dans certaines collectivités ou entreprises qu'il faudra analyser puis valoriser. "Il faudra lever parfois des contraintes réglementaires qui font obstacle à des expérimentations dont les enjeux ou les risques environnementaux sont très faibles". Et il ne faudrait se priver d'aucun moyen d'incitation ou d'intervention : ne pas opposer la fiscalité à la réglementation, à l'incitation, au volontariat, "mais au contraire les conjuguer tous si on veut réussir à faire émerger concrètement ce concept d'économie circulaire".

À l'horizon se dessine donc une véritable stratégie industrielle, pour la plus grande satisfaction de France Nature Environnement. "Un Européen moyen produit 500 kg de déchets municipaux solides et consomme 50 tonnes de ressources pour répondre à nos modes de production", analyse Bruno Genty. "Nous souhaitons donc qu'il y ait un cadre pour prolonger la durée de vie des objets pour deux fois moins de déchets produits et cinquante fois moins de ressources consommées, à usage constant". L'économie circulaire nécessite d'être appréhendée avec rationalité, en intervenant à toutes les étapes, de la conception jusqu'à l'abandon, et en élargissant la contribution au niveau des fabricants et des importateurs.

46 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 1 47

"Il faut ensuite qu'une partie de ces financements alimente un fonds de prévention, géré de manière réellement paritaire, dont l'objectif sera d'articuler toute cette offre. Il faut aider un certain nombre d'entreprises à travailler sur la prolongation de la durée de vie des objets et sur la mobilisation de la demande, en ayant par exemple des espaces info "consommation durable" là où on a aujourd'hui des espaces "info énergie"...

Une politique au-delà de l'environnement

Restent quelques points de déception. "Dans la feuille de route, il n'y a rien sur la tarification incitative, ni sur la TGAP, les deux leviers que l'on a mis en place il y a quelques années pour réellement faire bouger, avec quelque succès, la nouvelle politique de gestion des déchets", déplore Bruno Genty. On y trouve en revanche : la mise en décharge seule des déchets résiduels – "on revient à la loi de 1992"; l'uniformisation de la couleur des poubelles de tri – "au risque de prendre les citoyens pour des débiles mentaux"; le remplacement pour les entreprises de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par une redevance spéciale – "à nouveau la loi de juillet 1992 qui disait que c'était obligatoire au 1er juillet 1994"... "Avec la Conférence de mise en œuvre, on va pouvoir rediscuter d'un certain nombre de choses pour essayer d'avoir quelque chose qui soit plus sérieux."

L'occasion pour Christine Cros de rappeler cependant la logique d'ensemble : "C'est quand même la première fois qu'on aborde ce sujet en mobilisant l'ensemble du gouvernement. En témoigne l'implication des ministres à la fois du Redressement productif, de l'Environnement et de l'Economie sociale et solidaire. Cela prouve bien qu'il y a une volonté de donner à cette politique une envergure et une ampleur qui va au-delà de l'environnement". Les orientations politiques sont là, complémentaires, avec différents axes : un sur les modes de consommation, l'allongement de la durée de vie, l'éco-conception des produits mis sur le marché, un second sur les filières industrielles, et un troisième sur le territoire. "Telle est la feuille de route et, bien sûr, il nous reste à trouver des mesures très précises et à enclencher la mise en œuvre. Ce n'est pas en une seule journée que l'on va tout régler. C'est un processus qui s'annonce devant nous."

L'Europe pas à pas

L'Union européenne s'intéresse à son tour à l'économie circulaire. "Toutes les initiatives en ce sens sont bonnes à prendre et doivent être encouragées", reconnaît Michel Sponar citant des nouveaux types de modèles économiques basés par exemple sur le leasing pour, non plus acheter une machine à laver, mais la louer sur une certaine durée, ce qui revient à acheter un service. "Ce sont des concepts sur lesquels nous devons continuer à travailler même s'ils sont très difficiles à encourager autrement qu'au travers de la recherche ou des instruments incitatifs et très compliqués à positionner au niveau de la législation. On retombe en effet facilement sur des outils "classiques" de gestion de déchets ou sur de l'éco-conception."

On peut malgré tout citer la directive européenne Ecodesign, créée pour sortir du marché les produits qui consomment trop d'énergie, au regard de certaines normes.

"Ça reste assez anecdotique, mais nous avons la possibilité d'y introduire des critères pour la gestion des déchets, pour l'économie des ressources... Tout est lourd et prend du temps, mais en contrepartie, lorsqu'une norme est établie au niveau européen, elle s'applique, de façon forte, à tous les produits qui sont mis sur le marché". Toujours dans le cas des machines à laver, l'une d'elles impose de pouvoir démanteler en moins de 10 secondes les petits circuits imprimés, riches notamment en métaux précieux et qui sont placés en trois endroits différents! De même, concernant les quelques pièces qui cassent dans les premières années, il a été imposé qu'elles soient non seulement accessibles à la réparation plus facilement mais que leur garantie soit étendue. "Nous travaillons aussi sur les télévisions, les ordinateurs..."

Quand ce ne sont pas les entreprises elles-mêmes qui avancent de leur plein gré dans cette voie... C'est l'exemple d'un collecteur de papiers usagés devenu à son tour producteur en passant des accords avec des papeteries, bouclant ainsi la chaîne; ou encore celui de l'industriel SEB qui, du côté de Dijon, expérimente la mise à disposition avec les commerces de proximité d'appareils dont l'usage est très peu fréquent dans l'année; ou celui des Ateliers du Bocage qui, dans les Deux-Sèvres, réparent tous les smartphones et ordinateurs personnels de France Nature Environnement, intéressant dorénavant les grands opérateurs comme Orange ou Bouygues Télécom, qui eux-mêmes commencent à revoir leur modèle depuis la concurrence de Free...

"Il est vrai que c'est assez difficile de réglementer dans ce domaine", confirme Christine Cros. "C'est une dimension que l'on a voulu donner mais on ne l'a pas encore abordée dans le cadre des investissements d'avenir. Or ce programme est tout à fait adapté pour faire émerger des nouvelles idées et les aider à se concrétiser en termes opérationnels et industriels, pour pouvoir s'engager soit de manière collective au niveau d'un territoire, soit dans de l'éco-conception... C'en sera un des volets essentiels."

Message vidéo...



M. Philippe MARTIN

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Mesdames et messieurs,

Regrettant de ne pouvoir être des vôtres aujourd'hui, je tenais néanmoins à vous remercier de votre contribution à ces 12° Assises des Déchets et vous souhaiter un travail productif pendant ces deux journées.

Cette nouvelle session des Assises intervient peu après la conférence environnementale où l'économie circulaire et notamment la question des déchets ont été à l'honneur dans une table ronde que j'ai animée avec mes collègues Arnaud Montebourg et Benoît Hamon. Moins de deux semaines plus tard, les Assises sont l'occasion de faire le point sur les engagements qui en découlent et d'envisager la suite du travail.

La conférence environnementale a marqué un moment historique. Pour la première fois un gouvernement se saisit du sujet de l'économie circulaire et le porte au plus haut niveau. Le Premier Ministre nous a demandé de ne pas perdre de temps pour organiser le modèle de l'économie circulaire et a exhorté la filière à se mobiliser dès maintenant. La mobilisation des trois ministres de l'écologie, de l'économie sociale et solidaire, du redressement productif est révélatrice du caractère stratégique de l'économie circulaire pour notre pays.

C'est un projet économique, un projet d'emploi territorial et de compétitivité nationale autant qu'un projet environnemental. Et c'est bien l'ensemble du gouvernement qui porte les objectifs de la feuille de route de sortie qui a été publiée par mon ministère cette semaine.

J'ai noté le travail important fait par nombre d'entre vous pour préparer cette conférence environnementale. Je voudrais remercier en particulier les acteurs du Conseil National des Déchets, présidé par le sénateur du Lot, monsieur Gérard Miquel, qui ont fourni des propositions riches, concrètes et utiles.

L'économie circulaire ne se limite pas aux questions de déchets mais les questions de déchets en sont un marqueur. Grâce aux contributions de tous, nous sommes passés d'une logique d'économie linéaire à une économie circulaire ; une logique de gestion des déchets à une logique de gestion des ressources. Le modèle linéaire

"produire, consommer, jeter" a atteint ses limites et j'ai constaté le grand enthousiasme de l'ensemble des parties prenantes dans cette transition. Riches des initiatives existantes dans les territoires et du dynamisme des filières, nous voulons maintenant continuer et accentuer le mouvement. Ce mouvement doit permettre de sécuriser l'approvisionnement de l'économie en matières premières, de diminuer les impacts environnementaux, de réindustrialiser des territoires et d'augmenter la compétitivité des entreprises françaises.

Concernant notre politique déchets la conférence environnementale a fixé un certain nombre de points clés pour l'avenir qui sont repris dans la feuille de route, tel que par exemple, l'objectif de diviser par deux les déchets mis en décharges à l'horizon 2020 par rapport à 2010.

Pour cela la collecte des plastiques ménagers sera progressivement généralisée et les industriels systématiseront le tri de leurs déchets en différents flux. Nous veillerons aussi à ce que les produits recyclables ou valorisables ne soient plus mis en décharge. Il y a aussi les filières REP qui poursuivront leur contribution aux efforts de recyclage. Leur pilotage par l'Etat sera renforcé, leur gouvernance harmonisée et simplifiée. La place de l'économie sociale et solidaire y sera réaffirmée afin de contribuer à la réutilisation et à l'allongement de la durée de vie utile des produits. Une réflexion spécifique d'ailleurs sera confiée au comité pour la fiscalité écologique qui formulera des propositions sur l'évolution de la fiscalité des déchets. L'Etat, pour sa part, intensifiera la lutte contre les trafics illégaux de déchets et les industriels établiront des objectifs chiffrés par secteur par rapport aux critères de l'économie circulaire et notamment des objectifs d'incorporation de matières recyclées dans les produits. Enfin, dans les collectivités les consignes de tri devront être progressivement harmonisées pour que trier soit plus simple finalement pour le consommateur. L'établissement d'un nouveau plan déchets donnera lieu dans les mois à venir à des discutions complémentaires entre les acteurs.

Les présentes Assises sont une première occasion d'échanger sur ces orientations et d'esquisser leur mise en œuvre. La conférence environnementale a permis d'aller plus loin que la traditionnelle politique des déchets en prenant des engagements forts notamment sur la durée de vie des produits, le développement économique et les ressources nationales. Ainsi la durée de vie des produits a été reconnue comme un axe de progrès important. Pour lutter contre l'obsolescence programmée des produits, les droits des consommateurs seront renforcés dans le projet de loi consommation de Benoît Hamon et les durées permettant de faire jouer la garantie seront elles aussi augmentées. Des indicateurs devront être sélectionnés pour mettre en œuvre une stratégie d'utilisation efficace des ressources au niveau national. Les Régions s'investiront progressivement dans l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire intégrée à terme dans les schémas régionaux de développement économique. Enfin nous développerons les synergies locales de l'écologie industrielle territoriale.

Mesdames et messieurs, les prochains rendez-vous permettront de nous assurer que nous avançons tous ensemble de manière concrète et rapide dans ces engagements. D'ici là et dans le cadre de ces Assises, je vous souhaite des échanges fructueux dont sortiront des propositions auxquelles je serai très attentif. Merci à tous.

Plénière 2

Prévention : une hiérarchie qui s'impose?



Pilote:

M. Baptiste LEGAY, chef du bureau de la qualité écologique des produits, MEDDE

Animateur:

M. Denis CHEISSOUX, journaliste

Avec la participation de : Mme Elodie BERTOIX STALDER, chargée de mission prévention et aestion des déchets, Conseil aénéral des Deux Sèvres Mme Camille BEURDELEY, déléguée générale, Gifam Mme Martine GILLET, responsable de la division déchets ménagers, OWD (Belgique) Mme Nadia HERBELOT, adjointe au chef du bureau de la qualité écologique des produits, MEDDE M. Patrick HERVIER. membre des directoires déchets et éco-consommation, FNE M. Claude LAVEU, chargé

de mission à la direction du développement durable, EDF

abstract -

La prévention devenue prioritaire au sein de la hiérarchie européenne de la politique des déchets, le plan national de prévention prochainement opérationnel... Si la thématique de la prévention structure les enjeux déchets, encore faut-il évaluer la réalité de cette nouvelle donne : dans la dynamique d'animation territoriale engagée par certains Conseils généraux et dans l'engagement des producteurs. Les entreprises sont, elles aussi, largement sollicitées (déchets d'activité, déchets générés par leurs produits) tandis que de nombreuses voix interpellent sur la question de la durée de vie des produits.

Prevention has become a priority within the European hierarchy of waste policy, and the national plan will soon be operational... The theme of prevention has been structuring initiatives around waste challenges, however, we need to evaluate to what extent it has been used by general councils to facilitate local initiatives and by producers, in their engagement. Corporations, in particular, are very much solicited (for the waste derived from their business and from their products), while the life span of products has been mobilising an extensive chain of stakeholders, including private people.

54 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 2 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 2 55

Un déchet est-il toujours un déchet ?

La discussion autour des plans de prévention des déchets est aussi l'occasion d'évoquer la question récurrente de la sortie du statut de déchet. C'est le sens de l'intervention dans le public de Vincent Garnier, chargé de mission au Symeed 29: "Y a-t-il des réflexions en cours ?" lancet-il à la représentante du ministère. Prenant exemple des déchets du BTP aui sont en partie réutilisés, "le fait qu'ils soient considérés comme déchets génère des difficultés, notamment en matière d'acceptation par les maîtres d'ouvrage." Pour Nadia Herbelot, c'est l'éternel débat, "mais un déchet n'est ni un gros mot ni une catastrophe !" Dans les faits, la directive-cadre prévoit effectivement des possibilités de sortie du statut de déchet tant au niveau européen au'au niveau national "comme c'est actuellement le cas pour certains dossiers instruits par le MEDDE selon un cahier des charges bien défini". Cela concerne par exemple l'emploi des granulats recyclés dans le secteur du BTP. Mais "ce n'est pas parce qu'il y a déchet qu'il ne peut ni être recyclé, ni être valorisé ou ne peut avoir de valeur marchande."

Une dynamique en train de se structurer

Dans l'opinion publique, l'évocation du mot déchet va souvent de pair avec le terme de recyclage. En revanche, la prévention - parce qu'elle précède le déchet - reste une notion encore trop floue. La directive-cadre déchets de 2008 fait pourtant de la prévention la priorité n°1. La France a d'ailleurs précédé cette obligation en étant le premier pays à se doter d'un Plan national de prévention des déchets dès 2004. Alors que le deuxième Plan va bientôt être adopté, retour sur ce qui fonctionne ou ce qui reste à améliorer, à travers des initiatives menées tant à l'échelon national qu'au niveau des territoires. La dynamique est en marche... En France, mais aussi en Europe.

Premier plan de prévention, premier bilan

Bien qu'encore difficile à appréhender pour une partie de la population, la démarche de prévention des déchets est néanmoins intégrée par de plus en plus d'acteurs, "car elle est souvent considérée comme source d'économies," relève Nadia Herbelot, adjointe au chef du bureau de la qualité écologique des produits au ministère de l'Écologie. Considérée comme un moyen de réduire la dépendance des pays européens en matière de ressources naturelles, elle constitue surtout l'objectif prioritaire de la directive-cadre déchets de 2008.

Faisant figure de pionnière, la France a, dans une démarche volontariste, été la première à adopter un Plan de prévention pour les années 2004-2013. Parmi ses 23 actions, certaines font aujourd'hui figure de mesures emblématiques. Parmi elles, le fameux "Stop pub" qui, selon une enquête de l'ADEME auprès de foyers témoins, a permis de faire baisser les quantités de papier collectées de l'ordre de 14 Kg par an et par personne. Autre mesure phare, la baisse du nombre de sacs plastiques mis à disposition des consommateurs







Mme Elodie Bertoix Stalder

M. Patrick Hervier

M. Claude Laveu

dans les commerces. Cette démarche mise en œuvre par la Fédération du commerce et de la distribution aura permis de diviser ces quantités par 10 entre 2002 et 2010. Désormais, un milliard de sacs est distribué contre dix milliards il y a dix ans. Nadia Herbelot reconnaît que certaines mesures contenues dans ce premier Plan de prévention des déchets ont cependant moins bien fonctionné, à l'image de la taxe sur les produits fortement générateurs de déchets. "Ce projet a fait couler beaucoup d'encre. On s'aperçoit qu'il y avait un problème de définition. De même, les critères d'application n'étaient pas forcément faciles à identifier en raison de la diversité des produits concernés."

Au-delà des actions, ce premier Plan de prévention prévoyait aussi des objectifs chiffrés. En particulier une baisse de 7% des ordures ménagères et assimilées sur la seule période 2009-2013. "Cet objectif est quasiment atteint avec une baisse de 6,3%." Reste désormais à mesurer quel aura été l'impact réel des mesures de prévention pour parvenir à cette baisse. Nadia Herbelot reconnaît que l'exercice est complexe d'autant que, pendant la période, d'autres facteurs - comme la crise économique -, ont pu contribuer à cette diminution. En tout cas, malgré certaines imperfections, ce premier plan "aura permis d'améliorer la situation de la prévention en France."

Bientôt, le nouveau plan 2014-2020

Si la France était la première à adopter un plan de prévention déchets, c'est avec un peu de retard qu'elle va rendre à la Commission européenne son nouveau plan 2014-2020! Explication de Nadia Herbelot: "Nous avons opté pour une large

56 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 2 57

concertation avec tous les acteurs. Ce document collectivement partagé a ensuite été soumis pour évaluation environnementale à tous les ministères concernés, avant mise à enquête publique."

Ceci étant, avec ses 13 axes et 55 actions, le nouveau plan a pour objectif de "découpler la production de déchets et la croissance de l'économie." Parmi les thématiques abordées, il y a bien sûr la structuration des filières de recyclage, la question de la durée de vie des produits, l'engagement des entreprises et en particulier celles du BTP, le réemploi, le gaspillage alimentaire, les bio-déchets, etc. "Autant d'axes développés à partir du bilan des actions qui ont pu être menées préalablement. Des réflexions ont ensuite porté sur les objectifs à atteindre, considérant ce qui serait efficace et ce que l'on est en mesure de faire."

Objectifs chiffrés

Concrètement, le nouveau plan vise une baisse de 7% des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020, et ne cible plus seulement les ordures ménagères et assimilées (OMA). Une nuance de taille : "L'idée est de prendre en compte tout ce qui est collecté par le service public de gestion des déchets, et non plus seulement les OMR (ordures ménagères résiduelles) et les déchets collectés séparément, afin d'éviter les confusions de report entre ce qui est effectivement collecté et ce qui est apporté en déchetterie et qui, jusqu'alors, n'était pas pris en compte dans le calcul des OMA." Sur ce point précis, Cécile Mugnier, responsable de pôle au sein du cabinet d'études GIRUS s'étonne qu'"au plan local nous parvenions à fixer avec nos partenaires (entreprises, chambres consulaires), des objectifs chiffrés qui vont au-delà de ceux se rapportant aux seules OMA? Du coup, pourquoi n'aligne-t-on pas au plan national les objectifs des entreprises sur ceux des déchets ménagers ?" Tout simplement, répond en substance Nadia Herbelot, parce qu'il est plus simple d'évaluer ces gisements à l'échelle d'un département qu'au plan national. Il y a une vraie difficulté à rassembler des données relatives aux déchets d'activité économique, au demeurant disparates. C'est la raison pour laquelle "plutôt que de fixer un objectif qui n'aurait pas vraiment de sens, le plan de prévention privilégie les actions et mesures dont on espère qu'elles aboutiront à une réduction tant quantitative que qualitative des déchets.'

L'arbitrage de la Conférence environnementale

Dans la préparation du prochain Plan déchets, Nadia Herbelot rappelle que la Conférence environnementale a pu jouer un rôle clé, en particulier "sur les questions qui ne faisaient pas consensus et pour lesquelles nous attendions un arbitrage politique. Nous avons désormais une feuille de route qui clarifie ce qui relève de l'écoconception, avec par exemple une modulation des contributions dans les filières REP (responsabilité élargie du producteur) pour inciter les acteurs à s'engager sur la voie de l'éco-conception."





M. Denis Cheissoux

Mme Nadia Herbelot

Des marges de progrès

Patrick Hervier, co-pilote des directoires prévention et gestion des déchets et éco-consommation au sein de France Nature Environnement, confirme que la prévention des déchets est désormais une priorité reconnue par tous les acteurs. Mais il y a encore des marges de progrès, tempère-t-il. Historiquement, "l'enjeu était d'abord le traitement des déchets, puis à partir de 1992, on s'est préoccupé de recyclage et de valorisation avec la mise en place de dispositifs financiers pour faire émerger une économie du recyclage". Ceci étant, Patrick Hervier estime que "les acteurs de l'économie de la prévention des déchets ne sont pas encore suffisamment identifiés. Ils n'ont pas non plus suffisamment la parole à l'instar des professionnels du "recommerce" (commerçants spécialisés dans la revente de matériel d'occasion) qui souhaitent néanmoins être associés aux discussions. A mon sens, il faut une véritable organisation des acteurs économiques de la prévention. Les considérer comme activité économique créatrice d'emplois montrerait que l'on a vraiment une économie de la prévention des déchets. Cette amorce de la boucle de l'économie circulaire doit être appelée à s'exprimer et à trouver sa place dans le jeu du cycle des produits." Patrick Hervier remarque néanmoins que depuis le Grenelle de l'environnement, "les financements liés à la TGAP ont fait naître des dynamiques de prévention des déchets sur les territoires," en particulier grâce au soutien méthodologique de l'ADEME envers les collectivités jugées très réactives.

Articuler les initiatives face aux citoyens

Plus précisément, Patrick Hervier mentionne la réalisation d'actions pionnières. Ainsi, "des entreprises ont pu prendre conscience qu'en matière de prévention, tous leurs services sont concernés, et pas seulement la fabrication par exemple". Patrick Hervier

A quel moment jeter?

"Entre prévention et recyclage, la frontière n'est pas toujours évidente à appréhender, et il est parfois préférable de jeter certains appareils pour en acheter de nouveaux plus efficients en terme de consommation d'énergie ou d'eau, constate dans l'assemblée Sébastien Sureau, représentant de la FEDEM (Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux). Est-on capable aujourd'hui de mesurer la durée de vie optimale d'un appareil pour savoir à quel moment il est préférable de s'en séparer ?" C'est en effet un auestionnement récurrent des professionnels "et qui alimente nos discussions avec l'ADEME," relève Camille Beurdeley. Dans les faits, il n'existe pas de durée précise. Tout dépend du produit, de son classement énergétique initial, de sa fonction... "Il est certain qu'en dix ans les fabricants ont réduit de 50 à 60% les consommations en eau et électricité des appareils. Dès lors, si vous détenez un appareil vieux de 15 ans. il me semble intéressant, si vous envisagez de le conserver longtemps, de vous poser la question de son impact dans la durée d'un point de vue environnemental." Sur un plan purement financier, "on estime aussi que lorsqu'une réparation coûte plus de 50% du prix du neuf, le consommateur ne s'interroge plus et rachète un nouveau produit. C'est pourquoi nous travaillons beaucoup sur le coût des réparations".

plaide en particulier pour "une articulation des initiatives menées par les secteurs de la production et de la distribution face aux attentes des citoyens, et notamment dans le domaine de la réparation. Si ce n'est pas le cas, les incitations et/ou actions mises en place en ce domaine ne fonctionneront pas. Et chaque groupe se rejettera la faute : pour les producteurs/distributeurs, les consommateurs n'auront pas réagi. A l'inverse, ces derniers accuseront les producteurs de ne pas proposer de produits réparables ou durables. C'est souvent le cas actuellement."

L'avis des fabricants d'appareils ménagers

Transition toute trouvée avec l'intervention de Camille Beurdeley, déléguée générale adjointe du GIFAM, Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils ménagers. Que fait la profession pour prévenir la création de déchets interroge Denis Cheissoux ? En préambule, Camille Beurdeley précise que les fabricants raisonnent en terme de durée d'utilisation des appareils et non pas en terme de durée de vie, "car il arrive que le consommateur se détache de son appareil alors même qu'il fonctionne!" Pour prolonger la durée d'utilisation donc, "nous travaillons sur deux axes: faire en sorte que le consommateur puisse réparer son appareil d'une part, et l'encourager à entretenir l'appareil pour éviter la panne d'autre part."

Sur l'aspect réparation, le GIFAM a lancé dès 1997 une plateforme de pièces détachées et de documentation technique destinée aux professionnels, qu'ils soient distributeurs, réparateurs indépendants ou fabricants. De plus, quelques industriels ont créé il y a quatre ans un réseau de réparateurs. Baptisé "Star", ce réseau compte désormais 150 réparateurs agréés sur le territoire et dûment formés. Reste néanmoins l'épineux problème de la disponibilité des pièces détachées. "En moyenne, dans les grandes marques, les pièces détachées fonctionnelles sont disponibles pendant 7 ans..." Ce qui peut néanmoins sembler trop juste. Certes, reconnaît en substance Camille





Mme Camille Beurdeley

Mme Martine Gillet

Beurdeley: "Sur notre plateforme, nous totalisons deux millions de références pour 100 000 produits. Cela donne une idée de ce que doit gérer la filière." Tout le problème est là: "Trouver le juste équilibre entre ce qui doit être conservé et le coût de ce stockage."

Le mythe de l'obsolescence programmée

Concernant l'autoréparation, le fameux "do it yourself", Camille Beurdeley reconnaît au départ de ce mouvement une certaine réticence des professionnels, avec des arguments fondés sur la responsabilité des fabricants en cas de dysfonctionnement et, voire pire, d'accident. "Désormais, en partenariat avec l'ADEME, nous avons mis en place, chez des professionnels, des ateliers-pilotes ouverts ponctuellement aux consommateurs qui bénéficient ainsi de conseils et d'un lieu d'approvisionnement en pièces détachées."

Quid de l'obsolescence programmée relance Denis Cheissoux? Camille Beurdeley rappelle que le terme même d'obsolescence "signifie qu'un produit est soumis à un cycle de vie. Tout dépend de la durée de vie que l'on estime raisonnable." Camille Beurdeley récuse l'accusation selon laquelle les fabricants réduiraient de manière artificielle la vie d'un produit. L'obsolescence programmée serait donc un mythe? "Nous avons mené plusieurs études sur cette question, dont la dernière, en 2010, a été confiée à la TNS Sofres. Sur les appareils de lavage et de froid, nous voulions savoir si les

Gaspillage alimentaire: mobilisation wallonne

C'est l'un des axes forts du programme de prévention des déchets mené par l'Office Wallon des Déchets. La Wallonie s'est en effet fortement intéressée à la lutte contre le gaspillage alimentaire, un domaine qui bénéficie d'ailleurs de budgets importants. Les efforts vont porter sur deux axes principaux : le premier doit permettre d'avoir une meilleure connaissance du aaspillage au sein des ménages mais aussi, bien aue cela soit plus complexe à évaluer, auprès des secteurs des CHR (cafés, hôtellerie, restauration), de la production et de la distribution. Le second axe consiste à mettre en place des mesures sur certaines cibles prioritaires (industrie alimentaire, distribution, écoles, particuliers). Ainsi, toute une série de recommandations a été établie avec la fédération du secteur de l'industrie alimentaire sur les durées de vie des aliments et les emballages. "Il s'agit d'une démarche volontaire menée en lien avec les entreprises,' précise Martine Gillet. Concernant le secteur de la distribution, "nous avons plus de difficultés dans la mesure où se pose le problème du

consommateurs observaient une baisse significative de la durée de vie de leurs appareils par rapport à la précédente étude réalisée en 1979. A quelques mois près, le résultat est quasi identique !" Cela étant, la Conférence environnementale a clairement évoqué "la lutte contre l'obsolescence programmée, précise Nadia Herbelot, à travers le renforcement des sanctions de tromperie sur la qualité substantielle d'un bien, l'existence et la disponibilité des pièces de réparation, la question de la garantie des produits et des prolongations des durées de ces garanties."

En Belgique, des plans de compétence régionale

Comment se décline la prévention des déchets dans un État fédéral? Illustration à travers les explications de Martine Gillet, adjointe à l'inspecteur général du département du sol et des déchets à l'Office Wallon des Déchets (OWD). La région, qui compte 3,5 millions d'habitants répartis sur 260 communes a, en matière de prévention, mené diverses initiatives avec les pouvoirs locaux. "On s'est aperçu qu'en ciblant les seuls ménages, les résultats étaient assez limités." Désormais, les programmes de prévention des déchets doivent s'inscrire dans le cadre européen, ce qui, selon Martine Gillet, n'est pas sans poser de problèmes. La première difficulté est liée au fait que la Belgique est un État fédéral : "La politique des déchets relève de la compétence des régions alors que celle des produits est de compétence fédérale. Pour élaborer un programme de prévention des déchets efficace, il faut donc se coordonner à la fois avec les acteurs de terrain et le niveau fédéral. Ce n'est pas simple." Par ailleurs, "l'approche par cycle de vie recommandée par l'Europe nous a interpellés sur la méthodologie. Comment faire pour mesurer les impacts environnementaux des actions de prévention ?" Là encore, "c'est compliqué, estime Martine Gillet, d'autant que l'on est à la fois sur du quantitatif et du qualitatif. Les choses ne sont pas aussi quantifiables qu'avec des déchets où les flux sont mieux connus."

Le casse-tête des objectifs chiffrés

La lutte contre le gaspillage alimentaire nécessite pourtant des objectifs chiffrés. S'ils sont clairement établis concernant les ménages, avec une réduction attendue de l'ordre de 33% d'ici 2020 et 50% d'ici 2025, l'exercice est plus délicat concernant les écoles, la distribution et l'hôtellerie-restauration. En matière de restauration scolaire "nous allons dans un premier temps procéder sous forme d'appels à projets pour avoir des chiffres plus fiables. Mais on sait déjà par exemple que jusqu'à 40% de la nourriture préparée dans les écoles seraient gaspillés! De même, 600 g de déchets organiques sont produits par repas vendu dans le secteur des CHR alors que 2,5% des produits mis sur le marché dans les grandes surfaces ne sont pas vendus." Ces chiffres restent néanmoins à affiner. Enfin, concernant l'industrie alimentaire, "des groupes de travail interdépartementaux sont mis en place pour être en mesure de fixer des objectifs." Si la lutte contre le gaspillage alimentaire fait consensus en Wallonie, Martine Gillet note néanmoins que la sensibilisation du particulier ne se fera pas dans le seul cadre du comportement à la maison. "Il faut toucher le consommateur là où il est : chez lui bien sûr, mais aussi au restaurant d'entreprise, au supermarché, etc. A ce titre, nous participons au projet GreenCook mis en place en zone ENO (Europe du Nord Ouest). Nous allons ainsi utiliser ses différents outils de communication pour être plus proche du citoyen-consommateur."

La prévention du côté d'EDF

Et pour une entreprise telle qu'EDF, quelles sont les démarches mises en place en matière de prévention des déchets ? Avant d'en arriver là, Claude Laveu, chargé de mission environnement à la direction développement durable d'EDF, rappelle qu'il est préalablement nécessaire de "connaître sa poubelle! Une fois que l'on a cette connaissance, on peut ensuite passer au stade de la valorisation des déchets que l'on produit." En l'espèce,

don des invendus alimentaires. En l'espèce, dans un contexte où les aides européennes aux banques alimentaires ont notablement baissé, certaines communes obligent désormais les distributeurs à faire don de leur surplus. Au plan régional, cette obligation engendre des réticences. Se pose par exemple le problème de la responsabilité en cas de rupture de la chaîne du froid par exemple. Qui serait alors responsable? Celui qui a donné ou celui qui reçoit ?" Mais ces réticences pourraient être levées avec la mise en place de contrats type conclus entre les deux parties.

62 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 2 Ateliers et séances du 2 octobre - Plénière 2 63

"nous valorisons 86% de nos déchets et 95% de nos déchets de chantiers." Reste que la production de déchets au sein du groupe est très variable d'une année sur l'autre (de 200 000 à 300 000 tonnes) en fonction notamment des programmes de démantèlement d'usines. "Dès lors, affirme Claude Laveu, on ne peut pas avoir d'objectifs de réduction des déchets à proprement dits mais plutôt des objectifs de prévention."

Une démarche à s'approprier

Dans cette perspective, EDF s'est doté en 2009 d'un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) désormais incontournable. "En gérant mieux un chantier au global, on s'aperçoit que l'on valorise mieux les déchets. En terme de prévention, grâce à des diagnostics environnementaux plus précis de l'installation concernée, on parvient à réduire notablement les proportions de déchets dangereux." Plus respectueuse de l'environnement, cette démarche permet aussi de gagner en sécurité et reste intéressante du point de vue économique. Reste que l'appropriation d'une telle démarche par les membres d'un grand groupe tel qu'EDF ne se fait pas d'un simple claquement de doigt! En interne, des initiatives sont mises en place - sous forme de concours par exemple - pour favoriser le partage d'expérience.

Si, sur des chantiers de démantèlement comme il en existe actuellement sur plusieurs centrales thermiques, la démarche est aujourd'hui parfaitement rodée avec la valorisation de différentes familles de déchets (ferrailles, bétons, granulats), il n'empêche, "le plus difficile est bien d'éviter le déchet à la base." Alors qu'en matière de déconstruction, la prévention est une réalité, elle est désormais possible en ce qui concerne la construction. "A cet effet, nous travaillons avec nos centres d'ingénierie pour désormais introduire de l'éco-conception dans nos installations." Objectif: faciliter la déconstruction de l'ouvrage quand elle sera d'actualité… quelques dizaines d'années plus tard!

Gros plan sur les Deux-Sèvres, département-pilote

En France, cinq départements mènent des actions exemplaires en matière de prévention des déchets. Parmi eux, les Deux-Sèvres. Ce département à dominante rurale de 365 000 habitants s'est intéressé à cette question dès 2002 en lançant tout un travail d'échanges, de concertations et d'actions tests. "Cela a abouti en 2005 à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'actions, d'ailleurs soutenu par le dispositif européen LIFE Environnement (L'Instrument Financier), qui visait à réduire de 10% les déchets ménagers résiduels en trois ans, explique Elodie Bertoix-Stalder, chargée de mission prévention des déchets au Conseil général des Deux-Sèvres. Tout ce qui avait été imaginé n'a pas forcément fonctionné, néanmoins, nous avons atteint nos objectifs."

Dynamique partagée, vers l'économie circulaire

Après cette première étape, le travail s'est poursuivi avec d'une part l'adoption d'un plan départemental de prévention des déchets et d'autre part la création de cinq

programmes locaux de prévention qui couvrent l'ensemble du département. Ce maillage se poursuit, non seulement avec les collectivités locales mais aussi avec d'autres acteurs, en particulier avec les chambres consulaires qui portent désormais leurs propres actions de prévention des déchets, ou encore avec des associations, etc. "Autant d'acteurs, souligne Elodie Bertoix-Stalder qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble ou qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts. Pour autant, une véritable dynamique partagée s'est mise en marche." Ce succès est aussi en partie dû à l'affectation de moyens humains importants tant au niveau du Département (avec huit animateurs en ETP, équivalent temps-plein) qu'au plan local pour animer cette politique et accompagner la mise en œuvre d'actions de partenariats. Côté résultats, les objectifs de réduction des déchets sont atteints et de nouveaux objectifs (-7%) sont fixés pour 2014. "Nous observons un réel changement de comportements et tendons vers la mise en place d'une économie circulaire. Il est clair que les moyens dégagés par les collectivités, tout comme l'accompagnement méthodologique de l'ADEME, sont essentiels dans cette réussite."

Changer de regard sur le déchet

Au final, la question de la prévention des déchets mérite d'être abordée de façon globale, et pas seulement du seul point de vue du déchet. Claude Laveu ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme "nécessaire de changer le regard que nous portons sur les déchets. Plutôt que de penser élimination du déchet, interrogeons-nous sur la manière dont le déchet va pouvoir entrer dans un autre process industriel. Au sein d'EDF, nous croyons beaucoup à l'écologie industrielle et à l'économie circulaire. Dans cette perspective, nous ne pouvons agir seuls et devons travailler de manière transversale sur les territoires avec les autres industriels et les collectivités locales."

Ce changement de perspective est partagé par Patrick Hervier, de France Nature Environnement. Prenant l'exemple du succès enregistré par la démarche de réduction des sacs de caisses, il rappelle néanmoins qu'elle a eu des effets économiques négatifs sur la filière de production du sac plastique jetable en Haute-Loire. "Tout l'enjeu, résume-t-il, aurait été d'anticiper, car la prévention des déchets entraîne des comportements qui doivent modifier nos modes de production". Autrement dit, "regardons nos déchets pour savoir réellement ceux que l'on va chercher à impacter. Et pensons en terme d'économie circulaire car il y a des activités économiques de réparation, de réemploi qui montrent que la prévention des déchets peut aussi être source d'activité et d'emplois."

Atelier 1

Statistiques : outil de politique publique perfectible?



Pilote:

Mme Isabelle MARTIN, directrice des affaires réglementaires, SITA France

Animateur:

M. Valéry DUBOIS, journaliste

Avec la participation de : Mme Karin BLUMENTHAL, charaée des statistiques des déchets, Eurostat, Commission européenne

Mme Nadine DE GREEF, déléauée générale, FEAD

Mme Françoise GERARDI. déléguée générale, Elipso M. Xavier GHEWY, responsable du service de l'observation et des statistiques (SoeS), MEDDE, CGDD M. Vincent LE BLAN. déléaué général, FNADE

M. Michel SPONAR, chargé de mission à la direction générale de l'environnement, Commission européenne

abstract

En Europe et en France, le pilotage des politiques de gestion des déchets se détermine en grande partie sur la base d'objectifs de plus en plus ambitieux recourant aux statistiques. Or, la qualité et la fiabilité des chiffres posent question. Des biais existent, pouvant fausser les constats sur lesquels se bâtissent les orientations d'action et déformant l'évaluation des situations de tel ou tel pays, dont la France. En cause, des définitions et des méthodes d'élaboration des statistiques différentes d'un pays à l'autre, mais aussi un désintérêt des acteurs pour ce type d'exercice... Il devient urgent d'envisager des pistes d'amélioration des mécanismes de constitution de ces statistiques.

In Europe and in France, waste management policies monitoring methods are mainly determined through more and more ambitious objectives, resorting to statistics. However, the quality and reliability of statistics are being questioned. Figures and assessments that are used to define orientations and to evaluate the situation of specific countries, including France, can sometimes be biased. The reasons are that definitions and methods used to establish statistics differ from country to country, but also a disinterest of stakeholders for this type of work. It is thus becoming urgent to figure out how to improve mechanisms for the establishment of statistics.

66 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 1 Atelier 1 67

De leur collecte à leur valorisation, les chiffres en questions Les statistiques suivent un long processus de valorisation: contrôlés, harmonisés et convertis en indicateurs, elles participent au pilotage et à l'évaluation des politiques de gestion des déchets à l'échelle européenne. Des industriels aux politiques en passant par les professionnels de la dépollution, les statistiques sont devenues indispensables à l'ensemble des acteurs de la transition vers une économie circulaire. Elles génèrent, à ce titre, autant d'attente que de déception lorsqu'elles apparaissent biaisées par des définitions perméables à l'interprétation personnelle, ou par des méthodes d'élaboration sensiblement différentes selon les pays. Il est donc capital de continuer à en harmoniser les mécanismes

Le "système d'information" français

d'élaboration.

Au sein du Service de l'Observation et des Statistiques (SoeS) du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Xavier Ghewy est chargé d'organiser des systèmes d'information sur les déchets et de mettre en œuvre des méthodes statistiques : "Sur la base d'enquêtes auprès des acteurs de l'économie des déchets, d'informations qui nous sont communiquées par les autres ministères ou par les professionnels, et grâce aux fichiers administratifs, nous constituons un système d'information sur les différents secteurs d'activité qui produisent des déchets." Au niveau national, cela contribue à la réalisation des indicateurs de développement durable qui permettent l'évaluation des politiques publiques, mais également de tenir à jour le tableau de bord du Grenelle de l'environnement sur les différents indicateurs et les différents niveaux de production et de recyclage par type de déchets, dangereux ou non, municipaux ou issus d'activités économiques.

Mais ce système d'information permet également de répondre à deux règlements européens : un règlement global sur la production "tous déchets" et un autre, annuel, sur la production et le traitement des déchets municipaux. "Au niveau européen, c'est la remontée de ces informations qui permet d'avoir une vision de la politique de gestion de la France", estime Xavier Ghewy. "Cela permet de comparer, au niveau de la production et des types de traitements opérés sur ces grandes catégories de déchets, les forces et les faiblesses des différents systèmes nationaux. Même si, relativement aux déchets municipaux, les définitions, les concepts et les méthodologies listés par Eurostat ne correspondent pas nécessairement aux définitions nationales..."

Eurostat : une ambition de "haute qualité"

En charge des statistiques des déchets à Eurostat, l'office des statistiques de la Commission Européenne, Karin Blumenthal produit des données qui alimente les décisions politiques. En conséquence, avant publication, les données fournies par les États-membres font l'objet de procédures de validation qui peuvent durer jusqu'à une année. "Nous questionnons avec précision les États-membres sur leurs données. Nous







M. Xavier Ghewy

Mme Nadine De Greef

Mme Karin Blumenthal

leur demandons comment ils ont recueilli ces données, à quel genre de problèmes ils ont été confrontés, s'il y a eu un changement majeur d'une année sur l'autre... Soit ils amendent leurs données, soit ils les corrigent, soit ils en fournissent une explication parce qu'elles sont correctes et fidèles à la réalité. C'est grâce à ce travail de fond que nos données sont de très haute qualité. Ensuite seulement nous les rendons publiques et, à leur lumière, commençons à mettre sur pied des indicateurs qui alimentent les décisions politiques."

Pour Michel Sponar, chargé de mission à la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, "pouvoir s'appuyer sur des statistiques les plus fiables possibles rendant compte de la façon dont les déchets sont traités dans les différents États-membres est essentiel pour définir notre politique. Ce travail nous a par exemple permis de faire un tour des 10 États-membres qui rencontrent le plus de difficultés dans l'exécution des directives et dans l'atteinte de certains objectifs, mais également dans leurs capacités de rapportage à Eurostat." Sur cette base, et après approbation des autres États-membres, la Commission pourrait leur proposer à l'avenir toute une série de mesures complémentaires, comme la création de nouvelles infrastructures, liées à l'obtention de fonds structurels si les États en question font aussi "leur" part de travail notamment en matière de fiscalité, de communication, etc...

Les statistiques sont essentielles pour la Commission : en matière de diagnostic tout d'abord, elles servent de base pour établir préconisations et grandes orientations politiques en matière de gestion des déchets à l'échelle européenne. Mais aussi pour mesurer les impacts des politiques menées. "Nous revoyons régulièrement nos objectifs chiffrés dans différentes directives", explique Michel Sponar, "car si l'on a un objectif chiffré sans être capable de mesurer son obtention, ou si les méthodes de mesure different d'un pays à l'autre, notre objectif chiffré devient obsolète ou irréaliste."

Un des enjeux capitaux pour Eurostat et pour la Commission est donc de pouvoir s'appuyer sur des indicateurs fiables, corrélés et harmonisés à l'échelle de l'Union.

manquent de retours Déchets plastiques :

Concu avec le soutien de l'Ademe, depuis 2010, le site internet de télédéclaration confidentielle Elipstat permet aux industriels du traitement et de la valorisation des déchets d'emballages liés à Elipso de renseigner de manière simplifiée les statistiques liées à leur activité. En actualisant chaque année les volumes traités par les professionnels, ce système permet à Elipso et aux professionnels déclarants de suivre l'évolution du marché français de la valorisation des déchets d'emballages plastiques industriels. Un marché et une filière qui continuent de se développer, et auxquels Elipstat contribue à donner une meilleure visibilité. Films de protection, emballages de transport, corps creux chaque année en France près d'un million de tonnes d'emballages plastiques sont utilisées par les entreprises dans les circuits industriels et commerciaux. On estime que 240 000 tonnes sont ainsi recyclées et plus de 300 000 tonnes valorisées énergétiquement. En 2011, la France a ainsi valorisé 60,9% de ses

un effort volontariste

Les "producteurs de déchets"

Sur le terrain, chiffres et informations servent également aux industriels : pour anticiper de nouvelles normes, pour affiner leurs positionnements et leurs stratégies de développement. ELIPSO, l'organisation professionnelle des entreprises de l'emballage plastique et souple, met ainsi chaque année deux millions de tonnes d'emballages sur le marché, dont 50% dans le circuit industriel et commercial. Françoise Gerardi, déléguée générale de l'organisation, assure : "Sur ce segment, nous avons absolument besoin d'améliorer les statistiques dont nous disposons. Sur le taux de recyclage bien sûr, c'est ce qui nous intéresse en premier lieu, mais également sur la valorisation globale. Pour répondre à la directive emballages, que l'on renseigne avec l'Ademe, nous avons mis en place depuis trois ans un système déclaratif volontaire auprès de nos entreprises partenaires (voir encadré), car nous devons rendre des statistiques à la Commission européenne sur la valorisation des emballages. Mais c'est très difficile car il n'y a pas de système qui oblige les entreprises qui recyclent, collectent ou mettent en valorisation énergétique, à nous répondre. Nous connaissons assez bien la destination de nos matières premières issues de la collecte et recyclées, généralement vers le bâtiment, l'emballage ou l'industrie automobile, mais cela crée un hiatus car nous avons l'obligation d'atteindre et de prouver certains taux de recyclage alors que les industriels qui en ont la charge et avec lesquels nous collaborons, n'ont, eux, aucune de ces obligations." Par filière, les informations existent, mais elles ne sont pas toujours publiées. Et même si l'Ademe réalise tous les ans un bilan du recyclage de l'acier, du carton, du plastique et du verre et de leur réutilisation dans l'économie globale, ce bilan

n'indique ni leurs secteurs d'activité économique de provenance ni leurs secteurs de destination. Bien que potentiellement susceptibles de stimuler l'innovation ou la "mise à niveau" chez certains acteurs, les outils statistiques qui permettraient de piloter la transition vers une économie circulaire n'existent donc pas encore vraiment alors qu'ils aideraient à déterminer la part des matières premières issues du recyclage, eu égard aux matières vierges, renouvelables ou non, utilisées dans les différents secteurs industriels.

Distorsions entre États-membres

Sur le terrain, même s'ils n'ont pas d'obligations déclaratives, les professionnels de la gestion des déchets ont eux aussi des objectifs ambitieux à atteindre pour 2020 et au-delà, et souhaiteraient que cela aille de pair avec des investissements dans des technologies innovantes et très performantes. Des investissements qui pourraient être accélérés s'ils avaient plus de certitudes légales au niveau de certaines définitions et de leurs périmètres. Nadine De Greef, déléguée générale de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD) pointe en particulier des distorsions, notamment entre les définitions européennes et les différentes définitions nationales : "Il y a plusieurs aspects qui constituent un problème, notamment en ce qui concerne les déchets solides municipaux : certains des États-membres connaissent des difficultés dans la réalisation des objectifs de recyclage fixés en 2008 car les définitions diffèrent d'un pays à l'autre. Ce sont des définitions nationales!"

En effet, plusieurs directives sont nées avec des objectifs et des définitions différentes sur certains termes qui sont déterminants dans le secteur des déchets. Ainsi, certaines municipalités collectent et comptabilisent les déchets des petits commerces, contrairement à d'autres. Or, si les objectifs ne sont pas atteints, ce sont les professionnels de la gestion des déchets qui pourraient se trouver remis en cause au regard des exigences européennes.

déchets plastiques postconsommation, pour 39,1% de mise en décharge. Tandis que l'Allemagne, du fait de sévères restrictions à la mise en décharge, atteint auasiment 100% de valorisation... Selon Plastics Europe, la Fédération européenne des producteurs de matières plastiques, 78 milliards d'euros pourraient ainsi être économisés si les pays européens parvenaient à valoriser l'intégralité de leurs déchets d'origine plastique d'ici à 2020.

70 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 1 Atelier 3 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 1 71

Comment la France pourrait arrêter de se pénaliser par les statistiques...

Selon l'étude commandée par la FNADE au cabinet BIPRO, la France aurait un grand intérêt à faire bouger certaines de ses méthodes. En effet, un meilleur suivi des recommandations de rapportage statistique préconisées par Eurostat en matière de déchets municipaux, même si elles sont non prescriptives, permettrait d'améliorer sensiblement les taux de recyclage et de réduire le taux d'élimination... Il faudrait simplement se conformer aux recommandations européennes sur les quatre points suivants :

- les déchets de marché et de nettoyage de voiries devraient être inclus dans les déchets municipaux, or la France ne les comptabilise pas, malgré un gisement de 3 millions de tonnes annuelles.
- les résidus de traitement des déchets municipaux ne sont plus des déchets municipaux mais des déchets industriels. À ce titre, la France ne devrait pas les comptabiliser comme tels. Non valorisées, ces 3 à 4 millions de tonnes annuelles tirent vers le bas les statistiques françaises en la matière,

Pour Nadine De Greef et la FEAD, il y urgence à minimiser ces "zones de distorsion", et d'abord par un effort d'harmonisation des définitions à l'échelle européenne.

"À l'heure actuelle, la marge de manœuvre est trop grande pour déterminer ce qui doit être pris en compte. Aujourd'hui, les méthodes de calcul de la Commission sont basées sur le matériel entrant en centre de tri. Ainsi, certains États-membres semblent avoir de très bons résultats car ils collectent des matériaux qui peuvent être comptabilisés comme recyclés alors même qu'ils ne l'ont pas été! Cela doit être corrigé. Je ne pense pas qu'il faille changer la définition du recyclage telle qu'elle apparaît à l'heure actuelle dans la directive cadre, mais il faut s'assurer que nous n'ayons qu'une seule méthode de calcul qui soit appliquée dans tous les États-membres. Et une méthode basée sur les matériaux sortant des centres de tri. Par ailleurs, il serait également souhaitable d'effectuer une meilleure distinction entre les déchets ménagers et les déchets industriels et commerciaux, et en même temps éclaircir les niveaux de responsabilité entre public et privé."

Déchets municipaux : un exemple de disparités nationales

Vincent Le Blan, délégué général de la Fédération Nationale de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), approuve l'analyse de la FEAD. Sa fédération, qui regroupe neuf syndicats professionnels dans toute la variété des métiers autour de la collecte, du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des déchets, s'étonnait de voir souvent la France présentée comme un "mauvais élève" en la matière. "Nous pensions qu'il y avait des erreurs probablement liées à nos propres adhérents qui ne remplissent pas toujours très bien les dossiers, mais peut-être dues également à des appréciations assez largement différentes d'un État à l'autre. Car en matière de déchets municipaux, ayant à faire à des recommandations et non des réglementations, il y a une latitude d'interprétation importante dont certains pays se servent pour se présenter sous

leur meilleur jour possible en matière de statistiques." Pour étayer ces hypothèses, la FNADE a donc commandé au Cabinet de consultants indépendants allemand BIPRO une étude analysant l'impact des différentes méthodes utilisées par la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, et démontrant également que la France pourrait améliorer ses taux de recyclage en observant mieux certaines préconisations d'Eurostat (voir encadré).

Parmi ses principaux enseignements, l'étude démontre que le périmètre de définition des déchets municipaux est trop vaste. Comme l'évoquait Nadine De Greef, seuls les tonnages sortant des installations de prétraitement pour être valorisés devraient être considérés comme tels. C'est la méthode qu'utilisent les Pays-Bas et la France, tandis que l'Allemagne comptabilise pour sa part les déchets entrant en centre de prétraitement. "Or ces chiffres vont servir de base à l'élaboration de politiques publiques," conclut Vincent Le Blan. "S'ils fluctuaient dans un seuil de plus ou moins 5%, ce ne serait pas important, mais nous trouvons grave que l'on puisse avoir des chiffres extrêmement différents qui vont servir à définir des exigences de seuils à atteindre à moyen et long terme. Sur un sujet comme celui-là, il suffirait que la recommandation soit plus précise pour que, d'un seul coup, les écarts diminuent de façon assez sensible!"

Une forte demande de cadre commun

De manière générale, tant chez les producteurs que chez les professionnels de la gestion des déchets, on observe une forte demande de cadre réglementaire commun favorisant la comptabilisation des déchets réellement triés, avec une méthodologie identique permettant de meilleures comparaisons entre les États-membres par Eurostat, et incitant également les professionnels à un meilleur rapportage. Car si le périmètre des définitions doit être circonscrit pour affiner les statistiques, la qualité des rapportages dans les différents pays dépend aussi de leurs systèmes d'information.

- le remblaiement de carrières et de mines ainsi que l'aménagement de centres de stockage peuvent, sous conditions, être considérés comme de la valorisation. Encore une fois, la France se pénalise en qualifiant notamment d''élimination' les opérations de couverture intermédiaire ainsi que la création des pistes d'accès des centres de stockage,
- les flux exportés doivent être comptabilisés, mais pas les flux importés ; en ne comptabilisant pas ses exports de déchets municipaux valorisés, pourtant bien supérieurs à ses importations, la France se pénalise statistiquement.

72 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 1 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 1 73

Xavier Ghewy évoque à ce titre une récente étude réalisée dans le cadre du Grenelle de l'environnement établissant une comparaison entre les rapportages français, allemands, danois, néerlandais et autrichiens en matière de déchets municipaux démontrant que les préconisations d'Eurostat, interprétées de manière stricte, sont plus exigeantes que certaines méthodes nationales de comptage (lire ci-dessous). Mais, pour le statisticien du MEDDE aussi, le problème des définitions demeure central : "En France par exemple, en matière de déchets verts des municipalités, on a une intervention du secteur privé qui obère leur taux de recyclage, contrairement à l'Allemagne et l'Autriche où les municipalités les prennent totalement en compte. De même, certains pays n'excluent pas les déchets minéraux des déchets municipaux, alors que ce devrait être le cas puisqu'ils ont des taux de recyclage importants qui occasionnent des différentiels non négligeables entre les pays."

A noter qu'en 2013, pour la première fois, en matière de déchets municipaux Eurostat a affiné sa méthode d'harmonisation en demandant spécifiquement aux différents États où ils recueillent leurs données : à l'entrée ou à la sortie d'un centre de tri. Et, si c'est à l'entrée, comment ils évaluent la partie qui y est ensuite recyclée. De quoi désormais améliorer sensiblement sa connaissance sur ces déchets, si symboliques aux yeux du grand public, et qui cristallisent une partie des tensions entre les États membres en terme de rapportage statistique.

Eurostat : des comptages exigeants... au "pied de la lettre"

Dans le cadre de l'article 46 du Grenelle de l'environnement, un tout récent rapport commandité par l'Ademe à la demande du ministère démontre que les préconisations d'Eurostat, interprétées de manière stricte, sont plus exigeantes que certaines méthodes de comptage nationales. Cette étude n'a pas encore été publiée.

S'ils suivaient les prescriptions d'Eurostat sur les déchets municipaux en adoptant la même règle, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la France afficheraient des taux de recyclage légèrement inférieurs aux chiffres issus de leurs méthodes de calcul nationales respectives. Ces pays ont fourni des informations complémentaires sur les périmètres de définition et de traitement de leurs déchets municipaux. La France, qui affichait en 2010 un taux de recyclage de 35% de ses déchets municipaux selon ses règles, était à 32% si l'on appliquait la règle stricte d'Eurostat. De la même manière, les Pays-Bas et l'Autriche, qui affichaient la même année respectivement 61% et 70% de taux de recyclage, tombaient à 52% et 63%!

Appliquées au "pied de la lettre", les préconisations de comptage d'Eurostat seraient donc globalement plus exigeantes que les normes nationales. Et, outre des prises en compte des déchets minéraux et des niveaux d'externalisation du traitement hétérogènes, il apparaît encore une fois qu'un des facteurs clé de divergences statistiques entre les États tient à la comptabilisation ou non des refus de tri, selon que l'on y considère les déchets comme recyclés en entrant ou en sortant des centres de tri.

Vers une nécessaire harmonisation...

"En ce qui concerne la définition des déchets municipaux, nous avons mis en place des ateliers, des enquêtes, des études, et produit un document de suivi qui décrit ce qui doit y être inclus, mais c'est une définition générale : nous ne pouvons être trop prescriptifs...", admet Karin Blumenthal. Fort décriée par certains intervenants sous sa forme actuelle, cette définition ne permet pas de faire des comparaisons internationales car elle autorise une trop grande latitude d'interprétation aux États-membres. Pour Nadine De Greef, "le problème vient du fait que lorsque les objectifs ont été fixés, en 2008, c'était un compromis politique. C'est ce compromis politique qui a conduit au problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui!" "En effet" répond Michel Sponar, "la Commission Européenne a proposé quelque chose et, pour être adopté à la majorité qualifiée, il a fallu faire des compromis : les États-membres ont négocié jusqu'au bout pour pouvoir se donner un maximum de flexibilité par rapport à l'obtention du taux de recyclage des déchets municipaux, aboutissant à quatre méthodes de calcul différentes. Ce n'était pas une décision très heureuse mais aujourd'hui, la majorité des États-membres se rend compte qu'il faut revenir à quelque chose de plus simple. Nous sommes bien conscients de ce problème et nous avons justement, en 2014, l'opportunité de revoir trois directives en même temps! C'est une opportunité majeure pour évacuer ce problème de définition. Mais il faut savoir où on veut aller : à un certain moment, il faut pouvoir s'arrêter aussi. Je pense qu'il faudra vivre avec des différences dans la définition des déchets municipaux et assimilés d'une municipalité à l'autre." A l'intérieur d'un même pays, une municipalité pourra donc continuer à définir le seuil de ce qu'elle collecte sans contrat commercial, et ce seuil pourra être différent de celui de la municipalité voisine.

... ou la moins mauvaise des méthodes!

Il ne faut certes pas reculer sur l'exigence de progrès sur certains sujets, notamment les déchets municipaux, où les avis sont unanimes : il est capital, en France notamment, de faire des progrès dans la manière de rapporter les statistiques pour affiner la mise en place et l'évaluation des politiques publiques.

Quant à l'harmonisation des méthodologies, même la Commission européenne se veut très pragmatique. Pour Michel Sponar, "l'enjeu est de trouver la moins mauvaise des méthodes. Non pas une méthode optimale qui va coûter beaucoup d'argent, mais simplement la méthode la moins mauvaise pour avoir des données plus ou moins comparables." Il ne faut pas en effet négliger que la Commission dispose également de nombreux autres critères d'évaluation, notamment par rapport à l'utilisation d'instruments économiques comme le développement des collectes séparées, la mise en place de systèmes de redevances incitatives ou le prix de la mise en décharge. Autant de paramètres qui viennent compléter et pondérer l'analyse statistique.

Atelier 2

Capacités de traitement : un nouveau modèle de dimensionnement



Pilote:

Mme Pascale BOUTAULT. responsable du service traitement des déchets, Nantes Métropole

Animateur:

M. Frédéric CHATEAUVIEUX, *journaliste*

Avec la participation de :

M. Adrien BASTIDES, responsable pôle déchets, Amorce

M. Jean-François BIGOT, directeur des grands projets, Séché **Environnement**

M. Roberto CAVALLO, président. Erica Soc. Coop. (collectivité locale d'Italie du nord)

M. Marc CHEVERRY, chef du service prévention et gestion des déchets, Ademe

Mme Michèle GRESSUS, viceprésidente déléguée à la gestion des déchets, Nantes Métropole M. Christophe LIME, président, Sybert Besançon

abstract _

La prévention de production de déchets ainsi que les progrès en matière de valorisation vont-ils entraîner des risques de surcapacités de traitement, et donc des déséquilibres financiers ? La remise en cause des modèles de croissance de la production des déchets va entraîner des défis importants pour les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets. Comment trouver les bons équilibres quand certains territoires sont en manque de capacité de traitement et d'autres en surcapacité?

Are waste production prevention and the progress made in waste recovery going to bring about risks of treatment over-capacities and thus financial imbalances? The questioning of waste production growth models is going to lead to major challenges for local authorities in charge of waste management. How can the right balance be found between territories lacking treatment capacities and territories with treatment over-capacities?

76 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 2 Atelier 2 77

Recycler plus pour incinérer moins... et mieux

Comment passer d'une économie linéaire : "Je produis, je collecte, je traite, je mets en décharge ou en valorisation énergétique" à une économie circulaire ? Grâce à l'optimisation du dimensionnement des capacités de traitement. Pour cela, il convient d'avoir une bonne connaissance des déchets, des flux, de leur devenir, ainsi que des parcs existants et de leur évolutivité.

Aujourd'hui, il existe principalement deux méthodes de traitement : l'incinération et le stockage. "On peut rajouter le traitement mécano-biologique, note Adrien Bastides, responsable du pôle déchets d'Amorce, mais fatalement, il y a des refus de traitement en fin de processus qui se dirigent soit vers le stockage, soit vers l'incinération". On constate une assez forte diminution du stockage, ce qui est logique au regard de la fiscalité et de la hiérarchie des modes de gestion. Pour l'incinération, la tendance est à la stabilisation, voire à l'augmentation pour des questions de rentabilité. En effet, une diminution des quantités de déchets ménagers est rapidement compensable par un apport des déchets d'activités économiques.

Volumes incompressibles

"Sur un gisement de déchets ménagers et assimilés de 590 kg par habitant et par an, poursuit Adrien Bastides, on constate qu'il y a 150 à 200 kg que l'on ne saura pas recycler à long terme. Le tout recyclage est donc une gageure. On ne pourrait l'envisager que si on changeait de paradigme sur la conception des produits. Si on prend l'exemple des textiles sanitaires (mouchoirs, couches, essuie-tout...), cela représente environ 40 kg par habitant et par an. Que faire d'autre que de l'incinération ou du stockage avec ce gisement ?". Ces 150 à 200 kg par habitant et par an représentent entre 10 et 12 millions de tonnes de

Plus de recyclage pour les entreprises

Les déchets issus des activités économiques sont recyclés à 40%, plus que les déchets ménagers (33%). En France, 40 millions de tonnes de déchets viennent des collectivités contre 60 millions de tonnes des activités économiques (hors industrie agro-alimentaire et agriculture).

Collectivités :

- 28% en incinération (souvent avec valorisation énergétique),
- 25-26% en stockage,
- · 33% en recyclage.

Entreprises :

- 40% en recyclage,
- 12% en valorisation énergétique,
- 22% en stockage.

déchets, soit un volume un peu supérieur à la capacité d'incinération actuelle. Dans le schéma le plus optimiste, même si on arrive à réduire drastiquement la quantité de déchets, un certain nombre d'installations sera toujours nécessaire.

"Jusqu'à présent il y avait d'un côté la responsabilité des collectivités en matière de gestion des déchets des ménages et des collectivités et, de l'autre un secteur concurrentiel, industriel qui prenait en compte les déchets d'activités économiques, note Marc Cheverry, chef du service prévention et gestion des déchets au sein de l'ADEME. Aujourd'hui, ces deux domaines sont en train de se rapprocher. Nous allons devoir inventer des modes de coopération, d'échange, de travail commun qui vont devenir beaucoup plus ancrés sur des politiques de territoire. Ils ne seront plus uniquement axés sur les déchets mais, plus largement, sur l'énergie".

Maillages beaucoup plus fins

L'Ademe est riche d'une vision nationale et internationale. "Mais il serait suicidaire, explique Marc Cheverry, de se limiter à ce regard national qui consiste à dire: "Si je veux mettre tant de millions de tonnes de moins en décharge, j'ai besoin de créer tant de millions de tonnes de capacité de tri". Il faut aussi se préoccuper d'échelles et de maillages beaucoup plus fins que sont les départements, en premier lieu, mais plus finement encore, les territoires de plus petites collectivités qui devancent souvent la réglementation et les exercices de planification". Il convient également de se poser la question du devenir des installations existantes puisqu'elles ont pour certaines des durées de vie de quinze à vingt ans. Des filières restent à créer afin de donner de la lisibilité aux acteurs et aux opérateurs industriels. C'est pour accompagner ces mutations que l'on a besoin de travaux de recherche sur un certain nombre d'innovations, auxquelles L'Ademe apporte régulièrement son soutien. "Nous allons être de plus en plus exigeants, prévient Marc Cheverry, lors de l'instruction des dossiers de demandes d'aides sur la prise en compte des besoins de capacité de traitement sur des territoires et également – nous le faisons déjà –, sur la façon dont les partenariats sont montés sur les territoires".

Vision prospective

"La question de la répartition sur le territoire pose une problématique liée au coût, estime Adrien Bastides, d'Amorce. On peut faire des grands centres de traitement mais à quel coût, notamment en termes de transport ? La taxe poids lourds devrait s'appliquer et aller croissante. De plus, la contribution énergie-climat va forcément impacter les carburants. Il faut vraiment avoir une vision prospective". Les situations sont très variables. Aujourd'hui, on estime qu'un tiers des territoires est en surcapacité, un tiers à capacité suffisante et un tiers en sous-capacité.

"Une dernière difficulté est celle des collectivités qui ont un exutoire unique, ajoute Adrien Bastides. Elles se sentent contraintes : quoi qu'elles fassent, il faudra qu'elles aillent vers cet exutoire. La coopération nous apparaît aujourd'hui comme un horizon novateur et à creuser. Il en existe deux types : une organique, par création d'intercommunalités et de transfert de compétences, et l'autre qui est de nature conventionnelle".

78 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 2

Italie : de fortes disparités régionales

Roberto Cavallo a exposé la situation actuelle de l'Italie par rapport à celle de la France. En Italie, on produit 32 millions de tonnes de déchets urbains (ménagers et assimilés) et 121 millions de tonnes de déchets industriels. Actuellement, le tri sélectif se situe autour de 36% mais la valorisation matière, le recyclage, tourne autour de 32%, ce qui est tout à fait semblable à la situation française. En revanche, le pays est peu performant pour la valorisation éneraétique. Tout part à la décharge! Et puis, et c'est une caractéristique italienne historique, il existe d'importantes disparités entre les territoires. Nous avons ainsi les champions d'Europe du tri sélectif/ recyclage : le département de Trévise, dans la région de Venise, fait 82% de valorisation matière avec une redevance liée au volume grâce à un système de transpondeur. permettant de limiter les déchets résiduels bien au-dessous de 100 kg par habitant et par an. Mais dans d'autres régions, notamment au sud, on est largement au-dessus de 250/300 kg par habitant et par an.

Ce dernier aspect a évolué récemment grâce à la jurisprudence de la ville de Hambourg qui permet à quatre "landkreise" (arrondissements) de faire une coopération de nature conventionnelle avec la ville de Hambourg pour que celle-ci traite leurs déchets. La légalité de cette coopération a été établie en 2009, et la réforme des collectivités territoriales en France a consacré la notion de mutualisation des moyens.

Une convention transposable aux déchets

Adrien Bastides décrit ainsi la jurisprudence dite Veyrier-du-Lac, en Rhône-Alpes. Cette petite commune voulait signer une convention avec la ville voisine d'Annecy pour qu'elle gère son réseau de distribution d'eau potable. "Il a été stipulé que cette entente pouvait être libérée des contraintes de commande publique. Nous imaginons que cette coopération conventionnelle pour le service de l'eau est transposable à celui des déchets. Elle implique des facilités par rapport à des coopérations de type organique, notamment sans création de nouvelle structure."

Les collectivités souhaitant initier ce type de coopération doivent s'assurer du respect de principes de véracité de la coopération publique. "La question se pose de la juste compensation des charges, reconnaît Adrien Bastides. Il faut affirmer en toute clarté qu'on se situe hors du champ commercial, pour ne pas se heurter aux problématiques de concurrence, à travers la facturation du coût réel, les principes de réciprocité et d'assistance mutuelle, une application limitée dans le temps (pour autant sans qu'elle soit perçue comme contraire à un esprit pérenne de coopération)... Nous conseillons de réfléchir à des dimensions prospectives, de favoriser la continuité géographique même si cela pourrait se heurter à terme à d'autres principes comme celui de territorialité de l'action des collectivités".

Une grande absente: la valorisation énergétique?

Jean-François Bigot, directeur des grands projets du groupe Séché, apporte un bémol sur les coopérations entre collectivités en rappelant quelques chiffres : "40 millions de tonnes de déchets de collectivités et 60 millions de tonnes de déchets des activités économiques. Pourquoi aller chercher ailleurs ce qui existe sur le territoire de la collectivité? Quand on observe les déchets des activités économiques, on voit bien qu'il y a bien un potentiel de gains certes en recyclage mais aussi dans la valorisation énergétique. On parle beaucoup d'économie circulaire, mais il y a une grande absente dans la Feuille de route pour la transition écologique du Grenelle : la valorisation énergétique. Cette absence est incompréhensible et incohérente avec des objectifs ambitieux en matière de flux".

Coopérer sur un territoire consiste également, selon Jean-François Bigot, à prendre en compte les déchets des activités économiques pour les intégrer dans les dimensionnements. D'autant plus que ces déchets ont un pouvoir calorifique très supérieur aux déchets des collectivités et sachant que l'attractivité économique d'un territoire repose aussi sur le prix de l'énergie. "Bien sûr, ajoute-t-il, les collectivités doivent se poser certaines questions: Quel mode de financement? Qui a la responsabilité d'apporter les déchets d'activités économiques ? Ces déchets d'activités économiques relèvent du droit de la concurrence au niveau européen et donc de la libre circulation".

Quand une orientation nationale vise à réduire la mise en décharge de 10 millions de tonnes, quelles sont les incidences sur le plan industriel? "Je vais me livrer à un petit calcul, explique Jean-François Bigot. Imaginons que, sur 10 millions de tonnes de déchets, les efforts de prévention parviennent à retirer 5 millions. Il en resterait donc 5 millions à sortir des déchets pour faire de la valorisation. Avec des centres de tri d'une capacité de 40 000 tonnes, cela nécessite 200 installations à 20 millions d'euros chacune, soit 4 milliards d'euros. A cela, il faut rajouter les coûts de fonctionnement. Alors, penser que c'est par le matraquage de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) que l'on va arriver à constituer une véritable industrie du recyclage en France, c'est

Dans la loi italienne. les régions peuvent intervenir sur les questions environnementales, agissant sur le système fiscal et sur le système de gestion des déchets. Dans la région du Piémont, les communes qui ne tiennent pas dans la limite imposée (65% de tri sélectif en 2013) doivent payer une amende : 0,30 € par habitant par point de pourcentage inférieur à la cible, soit 3 000 € pour 10 000 habitants. Cette sorte d'écotaxe est utilisée par la collectivité pour créer un fonds dédié au tri sélectif et au recyclage.

Besançon : une coopération indispensable

Christophe Lime préside le Sybert, un syndicat mixte en charge des déchets autour de Besancon. Celui-ci regroupe 7 communautés de communes et une communauté d'agalomération, avec 198 communes dont une compte 120 000 habitants et les 197 autres en moyenne 500 habitants. "On ne gère pas de la même façon une collectivité de 50 habitants et une grande ville. Historiquement, nos syndicats en Franche-Comté ont été concus autour des usines d'incinération. La ville de Besançon a mis en place la redevance incitative au poids depuis un an. Nous sommes la première collectivité de plus de 100 000 habitants à l'avoir fait. A la fin de l'année, toutes les collectivités de notre territoire l'auront à leur tour mis en place. Depuis 2008, les volumes collectés de déchets ménagers sont en baisse de 30% : - 40% pour les collectivités rurales, et à - 10% pour la ville, où nous pensions progresser plus lentement à cause de l'habitat collectif (70%). Cela va très vite et nous sommes déjà en surcapacité d'incinération. Il nous faut donc rapidement réfléchir sur un autre périmètre que celui qui est le nôtre en dépassant les frontières administratives actuelles".

utopique. On a bien vu ce qui se passait dans d'autres grands pays qui l'ont fait : l'Angleterre envoie ses déchets aujourd'hui un peu partout y compris dans les pays scandinaves. Là-bas, on affirme sans honte d'ailleurs que c'est très écologique de les brûler pour alimenter un réseau de chaleur!"

Remplir les fours pour rembourser les banques

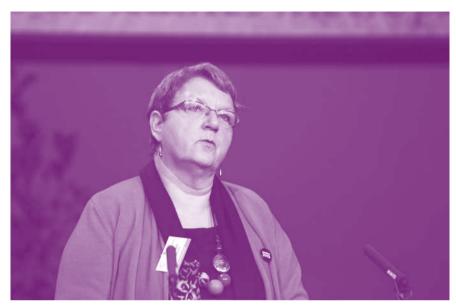
'Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, explique Roberto Cavallo, témoignant de son expérience en Italie. Avant de faire une planification à 10 ou 20 ans, il faut réfléchir à l'évolution sociale des comportements face au recyclage. En 2007, j'ai mené une bataille dans la région de Turin face à une mobilisation politique transversale: majorité et opposition soutenaient qu'il fallait quatre incinérateurs. Moi, j'ai démontré qu'un seul était suffisant. On s'aperçoit que quand on demande aux habitants de faire du tri sélectif, la réponse est bien supérieure à ce qui était planifie".

Quand une collectivité locale, qu'elle soit française ou italienne, doit investir 50 millions ou 70 millions d'euros dans un four, elle ne peut le faire seule. Elle doit s'adresser au système bancaire. "Le système bancaire ne travaille qu'avec des garanties, rappelle Roberto Cavallo. Et ces garanties sont les quantités de déchets que l'on amène dans la bouche du four. Le risque est de voir l'incinération passer avant la prévention ou le tri sélectif".

"Je ne prône pas le tout-incinération, répond Jean-François Bigot. Je rappelle d'ailleurs que les pays qui recyclent le plus sont aussi ceux qui incinèrent le plus. Mais j'explique que le fait d'utiliser des combustibles produits dans une même région participe à la logique d'économie circulaire. En revanche, le surdimensionnement d'usines d'incinération est effectivement un problème. Les usines d'incinération doivent être dimensionnées par rapport à l'utilisation de la chaleur qu'il est possible d'obtenir. C'est le facteur déterminant".

Flexibilité et résilience du système

Cependant, plus l'investissement est grand, plus ceux qui ont investi doivent l'amortir. Et même les



Mme Michèle Gressus

Deux exemples de coopération conventionnelle en Rhône-Alpes

Deux coopérations ont vu le jour sur le territoire rhônalpin, sous forme de chartes delles prévoient un certain nombre d'actions en commun pour optimiser et mutualiser les moyens. Elles permettent de coordonner les arrêts d'installations, de programmer les arrêts techniques des incinérateurs, d'offrir des solutions de dépannage en cas d'arrêt inopiné et d'optimiser les transports et les flux de déchets. Des exemples pionniers.

Sillon alpin

Au départ, la coopération sur ce territoire (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute Savoie) se faisait sous la forme de marchés publics pour respecter le cadre de la commande publique. Or une petite intercommunalité du sud-grenoblois envoyait ses déchets du côté de Chambéry, tandis qu'un syndicat de la Tarentaise expédiait une partie de ses déchets vers Grenoble ; les camions se croisaient dans un schéma incohérent. Les élus ont élaboré une charte qui permet de diriger les flux en fonction de la proximité des exutoires. La charte de Coopération du sillon Alpin pour le développement durable des déchets (CSA3D), a été lancée en décembre 2011 par 7 EPCI. Elle concerne aujourd'hui 1 292 communes et plus de 2.5 millions d'habitants.

Covadé

La charte Covadé (coopération pour la valorisation des déchets) lie quatre collectivités - Grand-Lyon, Sitom Nord-Isère, Sytraival et Organom - soit plus de 2 millions d'habitants, depuis 2007. Parmi les sujets traités par cette charte, le stockage, broyage et mise en balle d'une partie des encombrants pour conservation jusqu'à l'hiver, puis valorisation énergétique dans des périodes où la demande est la plus forte.

Une entente intercommunale en Charente

Témoignage de Michel

Coq, 1^{er} vice-président de Calitom, service public des déchets de la Charente. "En Charente, il existe deux entités de traitement des déchets en tout et pour tout. Calitom, très rural : 388 communes sur 404, et le Grand Angoulême 16 communes sur 404. Des problématiques très différentes... mais nous avons décidé de nous rapprocher en une entente intercommunale, dans une optique de mutualisation des movens. Sur notre territoire, notre politique de prévention couplée à une distribution massive de composteurs à domicile, la mise en place de compostage au pied d'immeubles ou le compostage de quartiers entraîne une baisse de déchets à traiter. Il est donc difficile d'établir un modèle de dimensionnement, d'autant que l'intégration des collecteurs dans un certain nombre de grands groupes met en question notre prise en charge des déchets d'activités économiques.

collectivités locales doivent repenser leur investissement économique. "Cela vaut aussi pour le système de collecte, ajoute Roberto Cavallo. Si on fait un système de collecte avec des gros camions, des gros bacs, les collectivités ne peuvent pas changer de système avant une dizaine d'années sous peine de devoir payer le défaut d'amortissement. C'est pourquoi je pense que tout système doit être flexible et résilient". Hervé Boileau, enseignant chercheur à Polytech Annecy-Chambéry, souhaite intervenir dans le débat : "Nous sommes en train de réfléchir à des expériences qui parfois ont déjà été menées depuis longtemps par d'autres pays. Je connais bien la Suède. Si le pays est aujourd'hui en surcapacité, c'est parce que les citoyens sont devenus extrêmement efficaces dans le tri. Là-bas, on incinère uniquement du résiduel. Tout est trié, collecté y compris le déchet organique qui devient pour l'essentiel du biogaz ou de l'éthanol. Cela pose bien le problème du dimensionnement : comment investir sur trente ans alors que sur la même période, nos comportements de citoyens et de consommateurs vont considérablement évoluer ?"

Comment déclencher le mouvement ?

"Il faut que l'on arrête d'opposer les choses, estime pour sa part Christophe Lime, président du Sybert à Besançon. Il y aurait d'un côté les pro incinération et qui voudraient avoir le plus possible d'ordures ménagères, et de l'autre les "saints" qui ne veulent plus de l'incinération. Aucun n'a raison. La question qui se pose est celle-ci : Comment diminuer au maximum l'ensemble des déchets et optimiser ceux qui restent? Dans les années qui viennent, on va fermer les usines d'incinération les unes derrière les autres puisque le volume diminue. Mais qui va fermer le premier, et qui paiera le transport? Cela passe obligatoirement par la coopération. Nous devons intégrer immédiatement le coût de la tonne d'incinération et mutualiser le transport, sinon cela ne marchera pas. On ne peut pas dire aux populations qu'un jour on va fermer l'usine d'incinération pour la rouvrir peut-être dix ans plus tard".







M. Roberto Cavallo

"Aujourd'hui, poursuit Christophe Lime, les décideurs politiques affirment vouloir fermer les usines d'incinération et en priorité celles qui sont près de la population. En réalité, c'est celles-ci qu'il faut garder! Puisque ce sont elles qui sont en lien avec les réseaux de chaleur et les plus proches de la collecte". Qu'en est-il de la question de la toxicité des usines d'incinération? "Une étude a été faite il y a 15 ans à Besançon sur le nombre de cancers en lien avec le panache des usines, souligne Christophe Lime. Depuis lors, nous n'avons aucun chiffre sur lequel nous appuyer". Un engagement du Grenelle de l'environnement devait pourtant donner naissance à une agence chargée d'analyser de manière objective les retombées sanitaires du traitement des déchets. "Mais cela n'a pas encore été fait, regrette Adrien Bastides. Pour l'instant, nous travaillons avec des études, avérées ou non, qui stigmatisent un certain nombre de modes de traitement mais sans arguments objectifs sur une éventuelle toxicité. Tant que l'on n'aura pas ces données, on continuera à agiter des chiffons rouges".

Nous sommes ainsi engagés dans la réalisation d'un centre de tri commun de déchets ménagers recyclables à l'horizon 2014. Sur un même site, à Mornac, seront réunis un centre de tri des déchets ménagers recyclables, un quai de transfert des ordures ménagères, un garage pour les bennes de collecte, un circuit de visite, des bâtiments sociaux et administratifs...

84 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 2 Atelier 2 Atelier 2 85







M. Adrien Bastides

M. Christophe Lime

M. Jean-François Bigot

Améliorer la valorisation énergétique

"En France, il y a aujourd'hui une phobie anti-incinération, confirme Jean-François Bigot. Mais l'objectif de la Conférence environnementale est de passer de 14% aujourd'hui en énergie renouvelable à 23%. Les énergies renouvelables sont pour 50% le bois, 20% l'hydraulique, 10% les déchets et l'éolien (je ne parle pas du solaire qui est anecdotique). Face à un tel objectif pourquoi se priver d'utiliser une partie des déchets dont on sait pertinemment qu'ils ne sont pas ou ne seront pas recyclables en France ?" Si le développement du recyclage fait consensus, il convient sans doute de réfléchir au devenir des refus de recyclage, à l'optimisation de leur fraction combustible et à leur stockage permettant de les utiliser au bon endroit, au bon moment, dans les meilleures conditions. "Cela ne veut pas dire qu'il faut forcément ouvrir de nouvelles capacités d'incinération", précise Jean-François Bigot.

"La valorisation énergétique et la place de l'incinération ne sont absolument pas absentes des travaux du Conseil national déchets, ni dans les réflexions du ministère, reprend Marc Cheverry, de l'Ademe. Il n'y a pas, hors exception sur certains territoires, de besoins de capacité nouvelle d'incinération au niveau national. En revanche, il faut mieux utiliser ces capacités. Par ailleurs, lorsque l'on parle "économie circulaire" et "place de la valorisation énergétique", je suis complètement d'accord. L'énergie est une ressource qui intègre l'économie circulaire. Mais qu'on ne dise pas que l'ensemble des incinérateurs français font aujourd'hui de la valorisation énergétique digne de ce nom. C'est faux. L'un des enjeux est bien de permettre à ces usines d'améliorer leur valorisation énergétique et de trouver les moyens soit de les raccorder à des réseaux de chaleur lorsqu'il en existe à proximité, soit de rapprocher les utilisateurs par rapport à ces usines".

Nantes Métropole : le défi de la proximité

La situation et les choix de Nantes Métropole, analysés par Michèle Gressus, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets.

"Bien avant la création de la communauté urbaine, nous avons toujours pris en compte la prévention des déchets, source évidente d'économie à la source et d'économie pour le service public. Et ce. sans obérer l'équilibre financier des outils de traitement. Notre taux de valorisation actuel est de 50,8%, ce qui nous laisse certes une marge de progression mais reste une bonne performance au regard de notre taille, avec 24 communes très différentes. De même, nous sommes au 3° ou 4° rang des agglomérations françaises pour la collecte sélective. Comme nombre de collectivités, nous réfléchissons en permanence à dépasser les contradictions, à trouver les bons outils de planification... Le risque de surcapacité est évident à partir du moment où les plans de prévention, et c'est le cas sur Nantes Métropole, sont puissamment mis en place. Si on veut avoir une politique crédible de développement durable, le grand défi qui nous est posé est celui de la proximité... alors même que les équipements de l'agglomération nantaise intéressent un territoire bien plus vaste.

Nous disposons de deux outils de traitement, en délégation de service public (Arc-en-Ciel et Alcéa), avec des contrats construits pour pouvoir accueillir des déchets extérieurs, de collectivités ou d'entreprises. L'évolution, depuis cinq ou six ans, montre que ces installations répondent de plus en plus à des besoins à l'échelle départementale, et au-delà des seules ordures ménagères.

Le contrat avec Arc-en-Ciel date de 1994. L'outil a notamment été construit pour traiter les déchets industriels de l'agglomération, ce qui était alors très innovant. Sur l'autre complexe industriel d'incinération (Alcéa) le contrat est plus récent, mis en action en octobre 2012. Il laisse la responsabilité au délégataire de compléter le vide de four, avec une redevance versée à Nantes Métropole, sans engagement de tonnage minimum mais de territoire de production : la ville de Nantes et les communes de l'est de l'agglomération. Les conditions économiques du contrat sont favorables à la collectivité grâce aux apports extérieurs sur cet équipement d'intérêt départemental, et qui répond même à un besoin régional en ce qui concerne les DASRI.

Parmi les questionnements en cours : les évolutions du mode de délégation, le mode de gestion avec les autres collectivités utilisant les équipements, ou l'apport de déchets par la Loire avec le barging que de nombreuses collectivités appellent de leur voeux mais qui se heurte au surcoût d'un transport qui dans l'estuaire est qualifié de maritime et non de fluvial... Plus largement, nous recherchons en permanence la cohérence entre la prévention, la collecte, le traitement et une valorisation - matière ou énergétique - digne de ce nom, tout en gardant en tête les enjeux de la proximité."

86 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 2

Les bassins versants pour dépasser les frontières

Patrick Cosson de Sita Ile-de-France s'interroge pour sa part sur la question des frontières administratives : "En région Ile-de-France, cela fait plus d'une dizaine d'années que chacun a bien compris que les plans départementaux ne correspondaient à rien, particulièrement avec Paris, la petite couronne et les zones rurales. Aujourd'hui, il existe un plan régional, qui présente un certain nombre d'éléments d'efficacité, mais qui lui-même fixe des frontières. Or on sait qu'avec certains départements limitrophes, comme l'Oise, il y a des coopérations à trouver. Nous prônons la mise en place d'un raisonnement prenant en compte la notion de bassin versant. Cela créerait des territoires plus larges dans lesquels on devrait pouvoir continuer à optimiser les outils".

Pour Vincent Garnier, du Symeed 29, les limites départementales sont en effet très poreuses. "Mon département, le Finistère, en est un bon exemple parce que nous utilisons les capacités de Séché à Changé en Mayenne depuis des années. Tout le monde veut garder son syndicat, son unité de traitement. Chez nous, se pose ainsi la question de la fusion des syndicats parce que tant que l'on ne fusionnera pas, on gardera ces surcapacités tendancielles".

Une part de la conclusion des débats revient à Marc Cheverry, de l'Ademe : "Il faut bien sûr s'inscrire dans une logique de prévention. Cela va coûter cher. Mais renversons le raisonnement : si nous ne faisons rien, le coût de l'énergie va augmenter en permanence, renforçant notre dépendance. Il faut donc imaginer que l'investissement, perçu comme un lourd et difficile aujourd'hui, vaut pour l'avenir. D'autant qu'il porte des activités qui ne sont pas ou peu délocalisables".

Atelier 3

Recyclage : proximité contre industrialisation?



abstract _

Le commerce international des matières premières recyclage est en croissance continue. Les volumes qui s'échangent sur les marchés sont de plus en plus importants. Les cours sont libres et volatiles. En France, certaines filières se considèrent pénalisées, fragilisées par cette situation. Faut-il chercher à maintenir les matières premières de recyclage sur le territoire national au nom de l'emploi et du développement économique? Dans ce cas, quelle est la stratégie à adopter et quels sont les bénéfices? Ou au contraire, faut-il laisser le marché s'auto-réguler au nom de la libre concurrence ou même du développement de champions internationaux nés en France?

The international trade of raw materials for recycling has grown constantly. Volumes exchanged on markets are increasingly significant. Prices are free and volatile. In France, some sectors are deemed penalised and weakened by this situation. Should efforts be made to maintain raw materials for recycling on national territory in the name of employment and economic development? In this case, what should be the strategy and what benefits are to be expected? Or should the market instead be left to self-regulation in the name of free competition or even of the development of international champions born in France?

Pilote: Mme Elise THETARD-HENRY. chargée de mission, Paprec

Animateur:

M. François CONSTANTIN, journaliste

Avec la participation de : M. Carlos DE LOS LLANOS. directeur du département recyclage, Eco-Emballages

M. Marc DUFAU, charaé de mission économie circulaire, DGCIS

M. Matthieu GLACHANT, professeur d'économie, Mines Paris Tech M. Loïc LEJAY, chargé de mission

développement recyclage et valorisation des déchets, MEDDE, DGPR

M. Noël MANGIN. administrateur délégué, Revipac

M. Jean-Luc PETITHUGUENIN. président-directeur général, Paprec M. Dominique POTIER, président, Groupe d'études d'économie verte et économie circulaire, Assemblée Nationale

Le recyclage, une filière d'excellence française

En 25 ans, la France est passée d'importateur net à exportateur net. Pour cela, les industriels ont massivement investi dans le recyclage, soutenus par une forte volonté politique. De nombreuses usines ont vu le jour, comme par exemple le groupe Paprec qui est passé en l'espace de 20 ans de 45 à 4 000 salariés (en 2013). La France est en avance par rapport à ses voisins avec deux leaders mondiaux - Suez et Veolia -, trois au niveau européen - Derichebourg, Paprec et Séché - et de nombreuses entreprises très performantes. Au niveau international, seule l'Allemagne a atteint un niveau technique équivalent. Tous ces investissements ont éaglement permis de rassurer le consommateur, ce qui est le nerf de la querre pour la flière du recyclage. "Le moindre doute sur la aualité des produits issus du recyclage peut tuer la flière", met en aarde Jean-Luc Petithuguenin, PDG de Paprec. Carlos de Los Llanos. directeur du département tri et recyclage d'Eco-Emballages, va encore plus loin: "Vous ne pouvez pas construire un système qui traite des auantités extrêmement importantes uniquement sur la base d'une belle idée qui serait la multiplication d'initiatives locales. Sur des tonnages importants, ce niveau de qualité ne peut être assuré que par des unités de arande taille. C'est une réalité technique et industrielle."

Mondialisation ou proximité : un équilibre à trouver

Le développement du commerce international est une bonne chose pour l'économie. Mais il doit être encadré. C'est encore plus vrai quand ces échanges concernent... les déchets. La hausse du prix de ces matières premières issues du recyclage rend le phénomène encore plus marquant et déstabilisant pour certaines filières. Rupture d'approvisionnement ou même fuite de valeur... Certains seraient tentés de réguler le marché pour se protéger et d'autres, au contraire, de laisser faire au nom de la libre concurrence. Les promoteurs de l'économie circulaire, pour leur part, raisonnent plus en termes de développement durable. L'enjeu pour tous les acteurs - collectivités, industriels, éco-organismes... - est de trouver un juste équilibre.

Panorama mondial

Avec la hausse des cours des matières premières, le commerce international des déchets est en forte progression: +7% par an en volume entre 2003 et 2011, et même + 25% par an en valeur. Malgré la crise des subprimes de 2009, qui a provoqué l'écroulement de la valeur de toutes les matières premières, cette évolution reste significative : la croissance des échanges des déchets est plus rapide que le commerce global des marchandises. "La part des déchets est de 0,9%, ce qui n'est pas un pourcentage important, mais il a été multiplié par deux en l'espace de 10 ans", souligne Matthieu Glachant, économiste spécialiste de l'environnement, professeur d'économie à l'Ecole des Mines Paris Tech et animateur du groupe de travail Fiscalité des déchets au sein du Comité pour la fiscalité écologique. "Ces échanges concernent principalement des matières recyclables : les flux de déchets d'élimination restent très marginaux. Le plus gros poste est la ferraille, qui représente 43% des volumes. Suivent ensuite le papier, le plastique puis des matières de recyclage à forte valeur comme l'aluminium et le cuivre."



M. François Constantin et M. Matthieu Glachant

Les deux principaux acteurs sur le marché mondial des matières premières de recyclage sont la Chine et les Etats-Unis avec une évolution totalement symétrique : un quart des importations pour la Chine et un quart des exportations pour les Etats-Unis. L'Allemagne est un autre poids lourd en générant 10% des importations et 10% des exportations. La situation de la France est très différente : elle est avant tout un important exportateur net, en majorité vers les pays de l'Union européenne. La France pèse 5% des exportations mondiales des matières premières de recyclage. À noter qu'en unité par PIB, elle est au même niveau que les États-Unis!

Une fuite des déchets à mieux maîtriser

"Bien entendu, l'exportation des déchets est une très bonne nouvelle pour les balances commerciales", poursuit Matthieu Glachant avant de mettre en garde : "Mais il ne faut pas que ces exportations conduisent à importer plus de matières premières vierges". Cette "fuite" des déchets, comme certains l'appellent, peut fragiliser certains secteurs d'activité, affaiblis par ces tensions sur leurs approvisionnements. Faut-il alors essayer de contrôler ces flux ?

Sur ce point, élus, industriels et éco-organismes sont tous d'accord pour dire qu'il est impossible - voire même absurde selon certains - de réguler le marché international des matières premières de recyclage. "Il faut raisonner en termes d'équilibre global des matières premières", explique Noël Mangin, administrateur délégué de Revipac, organisme de reprise et de recyclage des emballages ménagers papier-carton issus du circuit municipal. "Si vous ne disposez pas de matériaux sous une forme brute, vous l'achetez sous une forme transformée ou même directement sous

92 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 3 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 3 93



M. Carlos De Los Llanos

forme de produits. Ces flux de marchandises sont inévitables parce qu'il faut des ajustements entre les zones économiques. Et puis même s'il y a une progression très rapide du commerce international des déchets, il ne faut pas oublier que l'essentiel de leur utilisation s'effectue dans les "blocs intérieurs": Europe, Amérique du Nord, Asie..."

Dans la filière des déchets d'emballages ménagers, la France fait une nouvelle fois figure d'exception. Alors que la plupart des pays européens exportent massivement, 89% des volumes sont recyclés en France. Le grand export représente 2% des flux, le reste (9%) étant exportés vers les pays européens voisins. "Attention, il n'y a jamais eu d'interdiction des exportations", ajoute Carlos De Los Llanos, directeur du département tri et recyclage de l'éco-organisme Eco-Emballages. "Les acteurs locaux bénéficient de conditions favorables pour développer la filière. Nous les avons associés dès le départ et surtout nous leur offrons de la prévisibilité: la perspective de traiter 3 millions de tonnes est un vrai moteur pour développer des stratégies adaptées et investir dans de nouvelles capacités de tri et de recyclage. Tout cela participe par exemple en France au dynamisme de cette économie circulaire des plastiques."

Promouvoir l'économie circulaire

Cette notion de proximité était déjà présente dans la directive-cadre de 2008 visant à favoriser une société du recyclage, aujourd'hui plutôt dénommée économie circulaire. Ce concept économique s'inscrit dans le cadre du développement durable et s'inspire des notions d'économie verte et d'écologie industrielle : le déchet d'une industrie est recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même.



M. Dominique Potier, M. Johann Leconte et M. Loïc Lejay

Pour Dominique Potier, député de la 5° circonscription de Meurthe-et-Moselle, membre de la commission des Affaires économiques et président du groupe d'études parlementaire sur l'économie verte et l'économie circulaire, le contexte est favorable. Il énumère notamment la signature des premiers contrats de filières dans le cadre du comité stratégique de filières écoindustries (COSEI), la dernière Conférence environnementale et surtout les conclusions du rapport des députés Guillaume Chevrollier et Jean-Jacques Cottel qui propose d'intégrer les filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) dans l'économie circulaire.

"Toutes les conditions sont réunies pour construire une véritable filière d'excellence et ainsi participer à la reconquête industrielle du "made in France", se félicite Dominique Potier. "Nous sommes à l'aube d'une pensée politique publique globale et pragmatique sur l'économie circulaire. Nous avons le choix entre continuer à avancer lentement, à bricoler sur le plan règlementaire, fiscal et économique ou au contraire à

La poubelle, approvisionnement incontournable des industriels

Le dispositif de collecte sélective permet de recycler chaque année trois millions de tonnes de déchets d'emballages ménagers, mobilisant 150 000 camions, soit 500 par jour! Ces trois millions de tonnes pèsent pour environ 220 millions d'euros de recette. Ce dispositif, qui s'est construit progressivement, est aujourd'hui devenu incontournable pour de nombreux industriels. La poubelle est même la première source d'approvisionnement de matières premières pour les géants industriels.

Plus de proximité : au cas par cas

Il est difficile de généraliser un système favorisant plus de proximité dans le recyclage des déchets. Chaque filière a ses propres spécificités et fait ses propres choix stratégiques. La filière du papier est d'abord européenne : Paprec, qui fabrique 80 qualités différentes de papiers recyclés, vend dans toute l'Europe. Dans la sidéruraie. la France a fait le choix de se spécialiser dans le haut de gamme et tout particulièrement les aciers spéciaux. Résultat : les ferrailles sont exportées en Turquie qui a, au contraire, développé une forte industrie de transformation en investissant massivement dans des aciéries électriques. Autre exemple les mâchefers issus de l'incinération des ordures ménagères. La grave de mâchefer est valorisée localement en tant que matériau alternatif grâce à une commande publique forte. En revanche, pour l'aluminium ou les métaux ferreux présents également dans les mâchefers, la question se pose à l'échelle européenne.

nous projeter, à l'instar de pays comme le Japon, les Pays-Bas ou encore le Danemark."

Une ambition que Dominique Potier tente également de promouvoir à l'échelle de son territoire de Toul, à l'ouest de Nancy. Un laboratoire de l'économie circulaire y est en cours de mise en place, sur une ancienne friche industrielle de Michelin, en partenariat avec la Fédération de la récupération du recyclage et de la valorisation (Federec) et plusieurs industriels, dont Paprec.

Réglementation: une position mesurée de l'État

Sur le dossier des transferts transfrontaliers de déchets, l'État français a une position plutôt mesurée, comme le montre la mesure 12 de sa feuille de route pour la transition écologique : "Pour garder la valeur ajoutée de ses activités sur le territoire, la France portera au niveau européen la proposition de limiter les transferts transfrontaliers. Une réflexion sera engagée par le gouvernement sur la mise en œuvre du principe de proximité à l'échelle pertinente pour chaque flux".

Cette mesure concerne principalement la fuite des métaux stratégiques. "Ces déchets font beaucoup parler mais ce ne sont pas forcément les plus présents dans nos flux", tempère Loïc Lejay, chargé de mission développement recyclage et valorisation à la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de l'Ecologie et du développement durable et de l'énergie (MEDDE). "Le plus gros du travail porte sur la réutilisation en proximité des déchets du bâtiment et de chantiers. Sur les métaux stratégiques, nous avons cependant demandé un reporting aux filières REP concernées (déchets électroniques, piles et accumulateurs et véhicules hors d'usage). Avec cet audit, nous obtiendrons bientôt des informations essentielles sur la destination de ces métaux, ce qui va, dans un second temps, nous aider à mettre en place des dispositifs pour les conserver sur le territoire."

Marc Dufau, chargé de mission déchets et recyclage à la Direction générale de la compétitivité et de l'industrie du ministère du Redressement productif (MPR), se veut également rassurant sur la mise en place d'une réglementation qui inciterait les producteurs à intégrer des matières recyclées dans leurs produits. "Nous défendons une logique systémique dans le cadre des contrats de filière. Cette position a notamment obtenu un large consensus chez tous les acteurs. Nous devons avoir une approche très régulée en fonction du type de flux de déchets : il faut surtout éviter les systèmes bloquants. Nous encourageons au contraire dans le cadre du Comité d'animation pour l'écologie industrielle et territoriale, piloté par le MEDDE, les projets pertinents économiquement et si possible également au niveau territorial. Plusieurs initiatives sont en train d'émerger en ce sens."

De leur côté, les industriels sont globalement favorables à la mise en place d'un dispositif d'incitation à plus de proximité. Pour eux, ces mesures auront le mérite d'assurer une meilleure régularité et de sécuriser les approvisionnements en limitant les problèmes de rupture. Mais elles doivent être proportionnées pour ne pas non plus perturber les règles de libre concurrence.

Ce que confirme Jean-Luc Petithuguenin, président-directeur général et fondateur de Paprec, groupe qui emploie 3 500 collaborateurs pour 750 millions d'euros de chiffre d'affaires (en 2012): "Nous avons beaucoup investi dans l'innovation depuis 25 ans. À l'époque, nous ne savions pas du tout valoriser le plastique. Nous avons commencé par fabriquer des tuyaux d'irrigation, puis des vêtements "polaires" et aujourd'hui des bouteilles d'eau. Je le répète, nous sommes ouverts à plus de proximité mais cela ne doit pas se faire au détriment de notre compétitivité en étant par exemple obligés de vendre à bas coût."

Priorité à l'innovation...

Des freins technologiques restent encore à lever comme par exemple sur la réutilisation des plastiques polymères. "La recherche et développement doit être une priorité absolue", affirme Dominique Potier. Cette innovation technologique pourrait être financée par une fiscalité adaptée, qui valoriserait les économies

Dominique Potier, député

"Recyclage : les trois impasses à éviter"

"Je suis persuadé au'il v a trois impasses que nous devons éviter pour relever les défis du recyclage. J'écarte tout de suite la logique de décroissance et d'autosuffisance qui est pour moi complètement illusoire. La mise en place d'une administration totale des déchets au nom de l'impératif environnemental, qui fonctionnerait à coup de réglementation et de protectionnisme, n'est pas non plus une solution viable. Ce scénario est en plus irréaliste sur le plan de la mondialisation et des accords politiques existants. Enfin, le supermarché mondial, troisième scénario, où la seule perspective serait de charger des bateaux et de récupérer les produits manufacturés entre les ports orientaux et les ports d'Amérique du Nord n'est pas non plus un modèle économique, environnemental et social souhaitable. Je crois beaucoup à des logiques du bon sens, de la sobriété et à la capacité à allonger la durée de vie des produits. Il faut développer des modes de vie sobres qui permettent de limiter la demande et la circulation des produits.

96 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 3 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 3 97

vertueuses de la sobriété et qui permettrait la relocalisation des productions. Nous ne sommes pas au bout de la mobilisation de la ressource. Nous savons que dans le tri des déchets, dans la capacité à aller plus vite, il y a encore des efforts importants à réaliser. Trop de déchets aujourd'hui sont incinérés ou mis en décharge alors qu'ils pourraient alimenter un commerce local et mondial qui va être précieux vu la raréfaction des matières premières."

... traçabilité et concurrence...

Sébastien Sureau, membre de la Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non-ferreux (FEDEM) propose deux autres leviers pour renforcer la compétitivité des entreprises françaises et européennes. "Il faut tout d'abord être vigilant sur les exportations illégales de déchets. Elles empêchent nos industries d'atteindre des masses critiques. Je pense notamment aux métaux stratégiques dont une grosse partie est contenue dans des produits hors d'usage qui sont ensuite envoyés de façon illégale en Asie et en Afrique. Il faut donc renforcer la traçabilité des matériaux recyclés. Le second point est la mise en place d'une juste concurrence. Nos entreprises européennes sont en concurrence avec des entreprises asiatiques, qui n'ont pas les mêmes normes sociales et environnementales. Aux Etats-Unis, la plupart des usines de traitement des batteries ont fermé et ont été délocalisées au Mexique dans des conditions environnementales et sanitaires désastreuses."

... et RSE!

Le député Dominique Potier est notamment porteur d'une proposition de loi sur la responsabilité sociale et environnementale des multinationales. "Les conditions dans lesquelles nos ressources, futures matières premières, sont utilisées dans les autres pays du monde, constituent une vraie question d'égalité des chances et de dignité des personnes. Cette capacité à poursuivre pénalement ceux qui font du low cost au mépris des conditions environnementales et sociales me semble participer à un rééquilibrage d'une mondialisation que nous ne pouvons pas empêcher mais qu'il nous faut tempérer par une capacité à re-territorialiser l'économie, et en tout cas à l'humaniser."



M. Marc Dufau

Quelle définition de la proximité ?

Si favoriser le principe proximité ne fait plus débat, en revanche des divergences persistent sur sa définition spatiale. Pour Jean-Luc Petithuguenin, PDG de Paprec, "la proximité est une zone dans laquelle on retrouve assez d'acteurs pour permettre de maintenir une certaine forme de concurrence. Dans certains cas, la zone de proximité peut être le monde entier, s'il n'y a par exemple que deux entreprises capables de traiter les matières premières recyclables concernées."

Une définition qui ne satisfait pas tout le monde et notamment Gérard Aubron, chargé de programme déchets au Conseil régional des Pays-de-la-Loire. Pour lui, l'économie circulaire n'a de sens qu'à l'échelle d'un bassin d'emplois, voire d'un département mais jamais au-delà du niveau régional. "À partir de gisements locaux de déchets, il est possible de créer de l'activité et donc de l'emploi dans des PME très innovantes. J'ai plusieurs exemples en tête comme la transformation du plastique recyclé en films agricoles ou encore la fabrication des contrepoids en composite pour des machines à laver."

Une économie circulaire "mondiale" ?

Pour Jean-Luc Petithuguenin, PDG de Paprec, l'utilisation des matières premières recyclables va continuer à croître. "Au XIXº et au XXº siècle, on fabriquait à partir des matières premières extraites de la terre : le pétrole, le minerai de fer. Alors que bientôt, nous construirons principalement à partir de matières premières issues du recyclage : c'est une vraie révolution ! Dans la filière papier, nous venons par exemple de passer la barre des 50% de produits fabriqués à partir de cette source. À la fin du XXIº, nous serons proches des 70% et ceci dans tous les secteurs industriels. Par voie de conséquence, l'économie circulaire mondiale est en marche et c'est une bonne nouvelle pour la planète. Jusqu'à présent, nous avions le choix entre la croissance ou la décroissance. Avec le recyclage, qui est de la croissance, une troisième voie s'ouvre à nous."

Atelier 4

Comment (bien) valoriser les déchets organiques?



Pilote:

M. David TORRIN, adjoint au chef du service risques, DREAL Nord Pas de Calais

Animateur:

M. Max RIVIERE, journaliste

Avec la participation de : M. Lionel BENARD. responsable du service milieu naturel, SIAAP M. Christian DURAND. directeur général, Terralys (Sita) Mme Sophie GILLIER, chargée de mission environnement, Perifem M. Marc JUBAULT-BREGLER. président, Compost Plus Mme Susana LOPES, responsable du département production et logistique, Lipor (Portugal) M. Didier MARTEAU, président de la Commission environnement, APCA M. Dominique ROCABOY, président, Geotexia

abstract.

La loi française et les réglementations européennes mettent l'accent sur une meilleure valorisation de la part organique des déchets. Si personne ne conteste le retour au sol de cette part organique, la discussion s'instaure quand on liste les déchets concernés et les moyens à mettre en œuvre. Boues d'épuration, déchets verts, déchets des industries agroalimentaires, fraction organique des ordures ménagères... le spectre est large. Il exige d'analyser précisément ces diverses productions, les réglementations qui s'appliquent, les modes de gestion mis en œuvre en France et en Europe.

French law and European regulations insist on improving recovery of the organic part of waste. Nobody questions the relevance of the return of the organic part of waste to the ground, although it is not clear which kinds of waste are concerned and the means that are needed. Sludge, green waste, waste from food processing industries, organic fraction of domestic waste... the spectrum is broad. It requires a precise analysis of such diverse sources of waste, of applicable regulations and of management methods implemented in France... and in Europe.

100 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 4 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 4

Retour au sol des déchets, oui... mais à quelles conditions?

Boues de stations d'épuration, part fermentescible des déchets ménagers, déchets verts... Le retour au sol de la part organique des déchets dont nul ne conteste ni la réalité ni la nécessité, doit être amélioré, voire clarifié. Si les acteurs territoriaux jouent un rôle essentiel dans la valorisation de ces déchets, le secteur agricole reste un interlocuteur de premier plan en attente de garanties.

Retour au sol des déchets : de quoi parle-t-on?

Le retour au sol de la part organique des déchets concerne cinq grandes familles de déchets que décrit Christian Durand, directeur général de Terralys, filiale du groupe Sita spécialisée dans la valorisation et le traitement biologique des déchets organiques. Plus important gisement de bio-déchets, les boues de station d'épuration représentent entre 10 et 12 millions de tonnes en



France. "C'est une matière dont on parle finalement assez peu, relève Christian Durand. Épandues pendant des décennies, elles ont fait l'objet de compostage à partir des années 2000. Aujourd'hui se développe de plus en plus la méthanisation pour produire de l'énergie." Représentant du syndicat public de l'assainissement parisien, le SIAAP, Lionel Benard précise pour sa part que son syndicat agit "principalement dans une logique de valorisation organique des boues. 60% de nos boues partent en valorisation agricole : les deux tiers sont épandus sous la réglementation déchets, le reste part en compostage sous la réglementation produits."

Autres déchets organiques : les déchets verts estimés entre 5 et 7 millions de tonnes ; quant à la part organique des ordures ménagères, elle est évaluée entre 5 à 10 millions de tonnes, soit près d'un tiers des tonnages d'OM. Viennent ensuite les déchets produits par les industries, en particulier agroalimentaires et papetières, pour 2 à 3 millions de tonnes, ainsi que ceux issus de la restauration et de la grande distribution évalués entre 1 et 3 millions de tonnes.

Du produit au déchet dans la distribution

Plus spécifiquement, la problématique des déchets issus de la distribution constitue l'un des axes de travail de PERIFEM, association technique du commerce et de la distribution. Chargée de mission environnement et nouvelles technologies, sa représentante Sophie Gillier rappelle que "les déchets d'activité des magasins sont avant tout des produits" retirés de la vente pour des raisons diverses (accidents, dates de consommation atteintes, etc). Extrêmement variés (produits carnés, poissons, fruits et légumes, produits laitiers, etc), ils ont pour particularité d'être soumis aux réglementations produits et sous-produits animaux, exceptés bien sûr les végétaux (fruits et légumes, plantes). Pas facile de les quantifier. Néanmoins, "à partir des remontées de nos adhérents, nous estimons ce gisement à 450 0000 tonnes. Cette part de bio-déchets représente de 20 à 40% des flux de déchets des grandes surfaces alimentaires, le reste étant constitué de tout ce qui relève des emballages et du conditionnement pour le transport."

Ceci étant, la profession souhaite avant tout "rester dans le domaine du produit, insiste Sophie Gillier, et travaille le plus possible sur l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement". L'obligation de créer une filière de tri doit néanmoins être l'occasion de faire mieux pour qu'il y ait moins de pertes, étant entendu que les métiers de l'agroalimentaire seront toujours soumis à des pertes liées à la difficulté de faire correspondre l'offre à une demande fluctuante, mais aussi pour éviter tout risque sanitaire. "Selon nous, le produit garde une certaine valeur et peut être réutilisé dans d'autres filières (nourriture animale, dons, etc). Mais une fois qu'il est devenu déchet, se posent des problématiques fortes telles que le risque de fraude et de trafics, l'obligation de mettre en place dans les points de vente une organisation spécifique en lien avec la réglementation sanitaire, la nécessité de retirer les emballages qui génère des surcoûts, etc." Ceci étant, parce que les bio-déchets sont une réalité, le travail sur ce sujet doit être fait. "Cela fait partie de l'optimisation du travail de la chaîne agroalimentaire. On

102 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 4 103

Collecte des bio-déchets : des modèles à inventer

"Comment se déroule la collecte des déchets organiques en France ?" interroge dans le public Emanuela Rosio, directrice de la société coopérative italienne ERICA. En fait il n'y a pas un mais plusieurs modes de collecte lui répond Marc Jubault-Bregler. "Il se trouve que chez Compost Plus, précise-t-il, nous nous sommes inspirés du modèle milanais! Ceci étant, tout dépend selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural et du type d'habitat concerné. Il est en effet ahurissant de faire de la collecte séparative des bio-déchets dans une région rurale : mieux vaut v faire du compostage à domicile, méthode qui fonctionne aussi très bien en milieu urbain pavillonnaire. En revanche. dans l'habitat vertical, les résultats sont plus aléatoires en raison de qualités de tri très variables." Dès lors, comment améliorer le geste de tri des particuliers? Marc Jubault-Bregler pense intéressant de s'inspirer de l'Italie "où le citoyen est pénalisé lorsque l'on retrouve dans ses OM quelque chose qui aurait dû être trié. En France, on fait l'inverse, ce qui est finalement assez peu pédagogique."

s'aperçoit d'ailleurs que les magasins qui se sont penchés sur la gestion des bio-déchets ont des équipes sensibilisées au geste de tri. A travers ce travail, on pourra sans doute dépasser les 75% de valorisation dans la distribution. Nous sommes déjà à 60% pour les grands réseaux..."

L'épineux dossier du compost

En matière de gestion des déchets, les collectivités locales sont en première ligne rappelle en substance Marc Jubault-Bregler, président de l'association Compost Plus. Selon lui, "les collectivités abordent le dossier du retour de la matière organique à la terre de manière très pragmatique." Après avoir souligné le coût relativement intéressant du traitement des OMA par compostage (de 90 à 110 euros la tonne) par rapport à l'incinération par exemple (de 180 à 230 euros la tonne), il précise que "les collectivités membres du réseau Compost Plus mettent en place un modèle économique basé sur l'économie circulaire", avec en amont la collecte séparative des bio-déchets et en aval des partenariats avec le monde agricole. "Néanmoins, afin d'établir une filière sécurisée, il est également impératif d'avoir des composts normalisés."

Dans l'assemblée, Danielle Laumont, viceprésidente de la FEVE (Fédération Écocitoyenne de Vendée) soulève le problème des composts issus des usines de tri mécano-biologique (TMB). Pour cette association qui milite contre ce type d'installation, "comment peut-on obtenir un compost de qualité en se contentant de mélanger pendant quelques jours des ordures ménagères dans un tube ?!" Selon la FEVE, "il est anormal que la France traîne des pieds et n'accepte pas les normes européennes en matière de compost". Didier Marteau, président de la commission environnement de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA) rappelle que le dossier vendéen du TBM est suivi avec attention par la Chambre d'agriculture départementale. Et d'ajouter qu'en tant que

responsable national des Chambres d'agriculture, "mon rôle est de faire preuve de réserve par rapport à mes collègues agriculteurs et de les protéger. Je ne suis pas dogmatique et reste ouvert à toutes les formes de valorisation, mais avec prudence et sous réserve qu'on nous apporte des garanties."

Le Portugal pour une réglementation européenne du compostage

Que se passe-t-il en dehors de France? Illustration à travers la situation portugaise, et en particulier dans l'agglomération du Grand Porto. Le million d'habitants qui vit sur ce territoire urbain composé de huit collectivités produit environ 500 000 tonnes d'ordures ménagères dont la gestion est assurée par le Lipor. Cette structure a fait le choix "du compostage depuis les années 1980, expose Susanna Lopes, responsable du département production et logistique du Lipor. En 2000, nous nous sommes dotés d'une nouvelle centrale de compostage dédiée à la collecte sélective et doté d'un système de tunnel fermé. Alors que la part fermentescible des OM représente entre 25 et 35% en France, elle est chez nous de l'ordre de 40%. Cela signifie que nous devons traiter chaque année 200 000 tonnes de fermentescibles." Cette importante fraction organique des ordures ménagères est valorisée en compost. "Or, nous n'avons pas de réglementation pour le compost mais il nous semble important qu'il soit considéré comme un produit." Susanna Lopes plaide en faveur d'une réglementation européenne établissant des systèmes de traçabilité et de qualité identiques dans tous les pays d'Europe. Selon elle, cela permettrait, et en particulier au Portugal, d'éviter certaines dérives telles que les problèmes de contamination des sols par métaux lourds. Cela permettrait aussi de réguler le marché des importations d'engrais et de composts en provenance de pays émergents comme l'Inde et qui n'offre à ce jour aucune garantie sanitaire et environnementale.

Prenant par ailleurs l'exemple du Pays Basque où le tri de la matière organique se fait aussi en habitat vertical "avec des bioseaux collectés cinq fois par semaine," Marc Jubault Bregler pense qu'il y a pour les collectivités de vrais modèles économiques à construire."

104 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 4 105

Boues issues de STEP : déchets ou produits ?

Au plan français, les boues de station d'épuration ont le statut juridique de déchet, et répondent à des normes strictes. Au plan européen, elles sont considérées comme des produits. Lors des dernières réunions du JRC (Joint Research Center) qui se sont déroulées à Séville en février 2013, "une majorité de pays du Nord a plaidé en faveur de la sortie du statut de produits des composts de boues et d'OMR, précise Christian Durand. En France, la situation est bien stabilisée et sécurisée avec des normes claires. Je suis d'accord pour les faire évoluer mais une remise en cause aurait pour conséquence de remettre en question l'équilibre atteint ces dernières années." C'est également l'avis de Lionel Benard du SIAAP qui précise que son syndicat procède à l'épandage de "130 000 tonnes de matières sèches dans des départements hors région parisienne, faute de terres agricoles suffisantes. Nous devons en l'espèce améliorer notre accompagnement pour mesurer l'impact de ces épandages." Il dénonce les discussions menées au plan européen sur la question des composts

Le monde agricole a besoin d'être rassuré

Alors que le monde agricole est toujours plus sollicité pour "absorber" les déchets organiques qu'ils soient issus des boues de stations d'épuration ou du compostage des déchets ménagers, Didier Marteau de l'APCA, affirme néanmoins que le secteur agricole doit faire preuve de prudence. Il illustre son propos à travers sa propre expérience de producteur de fruits, légumes, céréales et vignes : "je dois réaliser la traçabilité de la moitié de mes cultures, affirme-t-il. Pour la betterave à sucre ou certaines orges de brasserie, il est interdit d'utiliser les boues de station d'épuration. Vous comprendrez aisément dans ces conditions que le monde agricole doit être exigeant en matière de traçabilité." Cela ne signifie pas pour autant l'impossibilité d'utiliser de tels déchets "dans la mesure où le déchet a un statut et est soumis à des obligations (analyses notamment). Dans mon exploitation, j'utilise par exemple les boues de l'usine Bonduelle implantée à proximité sans que cela ne pose de problème. Au contraire, ce statut de déchet m'offre des garanties, notamment en matière de responsabilité qui, rappelons-le, incombe au producteur." En revanche, Didier Marteau se montre plus réservé lorsque le déchet devient produit ou sous-produit. "Par exemple, lorsque des boues sont mélangées à du calcaire, on obtient un produit qu'il va de surcroît falloir acheter. Il ne faudrait pas que l'on nous prenne pour des idiots! Cela étant, je reste favorable à l'utilisation des co-produits issus des déchets mais à condition que l'on ne reporte pas la responsabilité sur l'agriculteur. C'est en ce sens que j'appelle mes collègues à la prudence. A travers les Chambres d'agriculture, notre profession souhaite être pleinement associée aux débats autour de l'utilisation des bio-déchets. Nous pouvons être de véritables partenaires comme nous le sommes avec des associations telles que Compost Plus, certaines collectivités ou encore certains industriels de l'agroalimentaire."

De son côté, en tant que représentant du monde industriel, Christian Durand (Terralys/SITA) reconnaît que l'utilisation des boues par les

agriculteurs a connu une période tourmentée il y a une petite dizaine d'années. "Aujourd'hui, tant chez les producteurs que chez les agriculteurs, chaque partie a fait des efforts, affirme-t-il. Il y a désormais plus de transparence en matière de compostage et de plans d'épandage. Et même si les normes françaises de compost sont parfois critiquées, nous sommes parvenus à atteindre un juste équilibre entre le besoin des agriculteurs et la valeur du produit créé." Selon Christian Durand, si l'on n'entend quasiment plus parler de la filière boues, malgré ses quantités, "c'est bien le signe qu'elle fonctionne assez bien".

Méthanisation: entre succès et freins

Valoriser la biomasse produite sur un territoire pour en faire de l'énergie, c'est le principe de la méthanisation. Actuellement encouragée par les pouvoirs publics, elle se développe depuis cinq ans environ. "On a en fait trois types de méthaniseurs, expose Christian Durand : le méthaniseur à la ferme qui traite entre 5 et 10 000 tonnes, celui des villes avec des capacités de 80 000 tonnes et plus, enfin, des méthaniseurs territoriaux, sorte d'"entre-deux" très en vogue actuellement." Sur ce marché, Christian Durand considère qu'il y a trois types d'acteurs : "le premier, ce sont les opportunistes qui ont pu se lancer précédemment dans le solaire ou l'éolien et qui se disent que la méthanisation est aujourd'hui le bon filon! Il y a ensuite les courageux, un peu opportunistes parfois, qui travaillent sur ces projets pendant plusieurs années mais ont besoin de se faire épauler. Il y a enfin les grands groupes (français, allemands ou hollandais) qui oscillent entre attentisme et prise de position. Au final, on a toujours en France environ 300 à 350 projets", 800 selon Didier Marteau. Quoi qu'il en soit, le taux de réalisation est faible. Pour Christian Durand, cela tient au fait que "les business-plans des méthaniseurs, ne prennent pas suffisamment en compte tout le process, c'est-à-dire la fourniture de la ressource déchets, le problème des digestats, voire n'envisagent pas d'éventuelles pannes souvent génératrices de pertes financières. Il ne suffit

issus des boues, pressentant "l'action de lobbys". Et de rappeler au'en matière d'eaux usées, les boues ou les composts qui en sont issus méritent de garder leur statut de déchet. Quant à Marc Jubault-Bregler (Compost Plus), il voit dans ce débat "une vision très franco-française. Au bout du compte, on oublie que notre agriculture est exportatrice et que cela risque de nous mettre en porte-à-faux par rapport aux autres pays européens puisque nous continuerions à utiliser des composts qui, ailleurs, ne seraient pas acceptés.. Didier Marteau (APCA) n'est pas d'accord : "Lorsque l'on commence à nous dire que les boues vont par exemple être valorisées, c'est-à-dire mélangées avec du calcaire pour obtenir un produit normalisé que l'on va acheter, je me pose des questions...

106 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 4 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 4 107

pas de se dire que ce système va forcément intéresser les agriculteurs pour que cela ne coûte rien. Cela explique en partie l'attentisme de grands acteurs. Les autres sont courageux mais, je pense, essoufslés."

Difficultés

Une analyse partagée par Dominique Rocaboy, président de Géotexia, qui classe d'emblée l'unité de méthanisation créée par son organisation (voir encadré) dans la catégorie des "projets courageux". "Mais, dit-il, la phase d'essoufflement nous guette aujourd'hui". Le projet initié il y a quinze ans se heurte toujours à des difficultés : celle du statut réglementaire du digestat mais aussi l'épineux problème "du prix de rachat de l'énergie qui n'est pas au rendez-vous". Aujourd'hui, "pour avoir une rentabilité, on concentre les petits digesteurs sur des volumes d'installation autour de 300 kWh alors qu'un projet comme le nôtre de 1,6 Mégawatt, partagé par une trentaine d'agriculteurs, est d'environ 30% en dessous du prix de rachat du kWh. En clair, nous revendons 139 € le Mégawatt quand, ce prix est de 230 € en Allemagne. De surcroît, les fournisseurs de déchets font une pression à la baisse du produit entrant. Alors que nous avions tablé sur 50 € la tonne lors du lancement du projet, nous en sommes aujourd'hui à 30 €. Nous sommes perdants..." Malgré tout, les initiateurs de Géotexia croient fermement en la méthanisation, "parce qu'elle a du sens au niveau d'un territoire, parce qu'elle permet de mutualiser des handicaps pour les transformer en atout énergétique et contribuer aussi à la nécessité de faire baisser les rejets de CO2."

Volonté politique

Pour Dominique Rocaboy, si le développement de la méthanisation est réellement souhaité par les pouvoirs publics, il est impératif de "revaloriser le prix du Kilowatt et de donner un statut aux déchets" qui résultent de cette technologie. "Volonté politique à confirmer" estime lui aussi Didier Marteau qui précise par ailleurs que l'une des voies intéressantes à explorer concerne "la réinjection du biogaz dans les réseaux." De même, il insiste sur la nécessité de donner "un statut au déchet entrant. Jusqu'alors tout était gratuit, voire c'est le fournisseur qui payait." Et Didier Marteau va plus loin en évoquant "le statut à donner pour les cultures intermédiaires pièges à nitrates (les CIPAN) qui pourront être demain des cultures intermédiaires pour la production d'énergie." En tout cas il y a urgence d'autant que "le gouvernement annonce un millier de réalisations en 2020. Derrière cet objectif, il faut des garanties car de tels projets représentent de très lourds investissements." Dans l'assemblée, Eric Tavernier, vice-président de la communauté d'agglomération Dieppe Maritime attire aussi l'attention sur le rejet de la population face aux projets d'unités de méthanisation. C'est aussi un point de blocage à ne pas négliger.

Des pistes d'amélioration...

La France est-elle en retard en matière de valorisation des déchets organiques ? Quel est le bon timing de développement et de dimensionnement des installations ?

L'exemple de Géotexia

Créée en 2003 à l'initiative d'un groupe de trente-trois agriculteurs bretons associés à la Caisse des Dépôts et Consignations et Idex, groupe spécialisé dans la conduite de projets dans le domaine de l'énergie, Géotexia est à l'origine d'une unité de méthanisation implantée dans les Côtes d'Armor. Cet outil, qui s'inscrit dans le schéma énergétique de la communauté de communes du Mené qui vise l'autonomie énergétique, "traite 75 000 tonnes de déchets. 35 000 tonnes proviennent directement de l'agriculture, et en particulier des lisiers de porcs ; 40 000 tonnes sont constituées de coproduits issus de l'agro-industrie", précise son président Dominique Rocaboy. A partir de ces intrants, Géotexia produit "un engrais sec qui n'en a pas le statut et des engrais liquides qui viennent en substitution des engrais d'origine fossile. À partir de cela, nous produisons de l'énergie électrique et thermique utilisée pour les besoins du site et le développement de projets annexes." Pour Dominique Rocaboy, pas de doute, un projet tel que celui réalisé par Géotexia est particulièrement pertinent, en particulier en terme de substitution des engrais d'origine fossile avec le produit issu du territoire. Ce n'est pas du tout l'avis de Didier Marteau pour lequel "ce qui est issu du process de méthanisation est loin d'être parfait. Ce n'est pas un peu de chaleur qui va détruire les antibiotiques, les métaux lourds, les hormones et autres produits toxiques." Faux, rétorque en substance Dominique Rocaboy selon lequel les produits issus de la méthanisation sont complètement "rassurants pour les agriculteurs dans la mesure où tous les intrants sont soumis à une phase d'hygiénisation à 70° pendant une heure, ce qui détruit tous les germes pathogènes." Faut-il revoir la réglementation ? Clairement oui "si l'on veut déboucher sur un développement de la méthanisation en France", dit Dominique Rocaboy qui dénonce "une réalementation nationale absurde. Nous sommes incapables d'avoir un statut du digestat alors que des collègues proches de la frontière belge envoient aujourd'hui leur digestat en Belgique pour y être séché et normé avant au'il ne revienne en France!" De son côté, Didier Marteau se montre favorable à une évolution de la réglementation, tout en se montrant circonspect. Plus largement, il estime néanmoins que "la réglementation actuelle en matière de bio-déchets est assez stricte et sa mise en œuvre s'avère compliquée. Pour autant, en utilisant ces bio-déchets, l'agriculture rend service à la société en utilisant des produits finalement beaucoup moins chers que s'ils devaient être incinérés.' Reconnaissant qu'il est toujours préférable d'utiliser les bio-déchets aux engrais chimiques, la profession agricole que représente Didier Marteau réclame des garanties, qu'elles soient d'ordre sanitaire ou liées aux qualités fertilisantes de ces engrais issus des bio-déchets.

108 Ateliers et séances du 2 octobre - Atelier 4

Voilà les questions posées en conclusion... Pour Christian Durand (Terralys), il est impératif de "donner un coup de main à la méthanisation. Cela doit s'accompagner, au niveau des territoires, d'un questionnement sur les pratiques qui existent en matière de tri afin de créer les installations les plus pertinentes." C'est aussi l'avis de la Portugaise Susanna Lopes, selon laquelle "il n'existe pas de solution unique en matière d'installations et il faut être flexible au regard de la quantité de ressources disponibles. Tout comme il peut être nécessaire d'envisager des solutions intégrées, incluant compostage industriel, méthanisation industrielle, et solutions de proximité."

Clarification et gouvernance

Christian Durand en appelle à un effort de "clarification réglementaire" de la part des pouvoirs publics. Besoin de clarification aussi pour le monde de la distribution selon Sophie Gillier (Perifem) parce que, dit-elle, "on est en train de mettre en insécurité juridique des entreprises qui seraient amenées à être sanctionnées faute de tri ou parce qu'il n'y a pas de solution satisfaisante, ou encore parce que les filières sont trop chères." Clarification encore mais concernant cette fois "la bonne définition de ce qu'est le compost" demande Marc Jubault-Bregler (Compost Plus). C'est aussi l'avis de Lionel Benard du SIAAP qui pointe ce besoin à l'échelon européen. "En France, l'équilibre a été trouvé en ce qui concerne les boues de STEP, la clarification vaut par rapport aux autres bio-déchets." Le besoin de simplification et d'harmonisation réglementaire au niveau européen est aussi réclamé tant de la part de Dominique Rocaboy que de la part de Didier Marteau qui en appellent tous deux à une meilleure communication autour de la méthanisation pour une meilleure acceptation de la population. "Cela passera, note Dominique Rocaboy, par une nouvelle gouvernance incluant une réelle participation des citoyens, tant pour la méthanisation que pour d'autres technologies." Finalement, conclut-il, "chacun doit prendre conscience que la valorisation de la matière organique peut être un excellent tremplin pour la transition énergétique."



jeudi 3 octobre 2013

Atelier 5	
Déchets de chantiers : une ressource à creuser	p. 112
· · · · · ·	
Atelier 6	
Les perspectives de la valorisation énergétique	p. 122
Atelier 7	
	n 124
Technologies : des nouveaux potentiels à exploiter	p. 134
Atelier 8	
Installations nucléaires : du démantèlement aux enjeux de cycle de vie	p. 146
•	-
Séance plénière 3	
Planification: superposition ne fait pas raison	p. 154
Intervention de M. Sean SPENCER-WORT,	
chargé du recyclage et de la réduction des déchets - Ville de Bristol	p. 166
0 , 0	1
Séance plénière 4	
Défis à relever et propositions pour l'avenir	p. 172
Intervention de Mme Patricia BLANC,	
directrice générale de la prévention des risques	
au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	p. 184
Postface de M. Jean-Paul CAZALETS, président de l'association des Assises Nationales des Déchets	p. 190
president de l'association des Assises Ivationales des Dechets	p. 170

Atelier 5

Déchets de chantiers : une ressource à creuser



Mme Anne-Sophie De Kerangal et M. François Constantin

Pilote:

M. Pierre-Louis DUBOURDEAU, chef du service prévention des risques et des nuisances, DRIEE lle de France

Animateur:

M. François CONSTANTIN, journaliste

Avec la participation de :

M. Laurent CHATEAU, ingénieur au service prévention et gestion des déchets. Ademe

M. Roger CROUGHS, consultant (Belaiaue)

Mme Anne-Sophie DE KERANGAL, responsable du service prévention et gestion des déchets, Conseil régional d'île de France

M. Rémi GALIN, chef du bureau des ressources minérales, MEDDE, DGALN

M. Mathieu HIBLOT, délégué général, SNED

M. David MORGANT, directeur général, EPAMSA

M. Jacques RABOTIN, président, SRBTP

abstract -

Alors que les ressources naturelles brutes se raréfient et que les besoins en matériaux de construction augmentent, la valorisation et le réemploi des déchets produits par le secteur du bâtiment offrent des perspectives d'avenir. Cependant, de nombreux freins limitent encore le réemploi de ce gisement : l'insuffisance d'installations adaptées, mais aussi le coût de mise en place de ces filières de recyclage et la difficulté de changement des pratiques des maîtres d'ouvrage. Des équilibres sont à trouver pour permettre une transformation durable du déchet en "produit".

As raw natural resources are gradually depleted and needs for building materials increase, recovery and reuse of waste produced by the construction sector offer favourable prospects for the future. However, there are still numerous barriers to the reuse of such waste like insufficient suitable facilities, the cost of implementation of these waste category recycling schemes and the difficulty to change contractors' practices. The right balance needs to be found to allow for sustainable transformation of waste into "product".

114 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 5 Atelier 5 Atelier 5

Une filière à consolider

Près de 300 millions de tonnes de déchets de chantiers sont produites chaque année par le secteur du bâtiment. Un gisement pour lequel le plan déchet 2009-2013 a fixé un objectif ambitieux de prévention et de recyclage à 70% à l'horizon 2020. Si les acteurs de la filière se rejoignent sur les principaux enjeux de ce réemploi - l'économie de ressources et la valorisation du déchet comme "produit" -, les avis sont multiples sur la route à choisir pour y parvenir. Quels sont les freins empêchant la montée en puissance du recyclage des déchets de chantiers ? Quels sont les leviers pour aller plus loin dans leur valorisation ? Quels exemples prometteurs ? Autant de pistes de réflexion abordées dans cet atelier.

Volumineux, pondéreux, dangereux parfois, les déchets de chantiers se caractérisent aussi par leur grande diversité : déblais de terrassement, démolition de bâtiments ou d'ouvrages d'art, déconstruction de couches de chaussée, agrégats d'enrobés... En Île-de-France, la plus grande partie des déchets de chantiers sont des déchets inertes. "Près de 25 millions de tonnes sont produites annuellement et sont traitées dans les installations franciliennes de déchets inertes", indique Anne-Sophie de Kerangal, responsable du service prévention et gestion des déchets au Conseil régional d'Île-de-France. "Près de 70% des déchets inertes sont des déblais de terrassement. C'est une particularité de la région de par sa densité, car nous y faisons beaucoup de parkings souterrains et de travaux d'excavation liés aux bâtiments." La Région Île-De-France se distingue par une autre particularité, exposée en avant-propos de l'atelier.

Île-de-France : 100% d'agrégats d'enrobés recyclés en 2026

Alors que la compétence déchets relève habituellement des Conseils généraux, l'Île-de-France est la seule Région française à piloter la





M. Rémi Galin

M. Roger Croughs

planification de la prévention et de la gestion des déchets. "Souhaitée par la Région, cette compétence est liée à l'organisation de notre territoire qui couvre huit départements et une couronne péri-urbaine et rurale. Les flux interdépartementaux de déchets nous obligent à avoir ce regard à l'échelle régionale", reprend Anne-Sophie de Kerangal. En 2011, l'Île-de-France s'est dotée d'un document de planification, le Predec, fixant des buts à atteindre par catégories de déchets. "Pour chaque filière, nous avons des objectifs chiffrés d'augmentation de recyclage, de prévention, de réemploi. Nous regardons également les incidences : le parc actuel d'installations est-il suffisant ? Faut-il le faire évoluer en termes de maillage, de nombre, de capacité ou de performance? "À l'horizon 2020, le plan vise ainsi 80% de recyclage des agrégats d'enrobés, puis 100% à l'horizon 2026. Tout en formalisant la mise à profit de ces ressources - pour les infrastructures routières ou la conception de bétons hydrauliques - le Predec met en lumière les enjeux qui pèsent sur la filière française du recyclage des déchets de chantiers : "Pour avoir des granulats recyclés, il faut capter le gisement et l'amener sur des plateformes adaptées. Il faut également un contrôle suffisant sur les installations de traitement, un maillage équilibré et une logique de professionnalisation des plateformes pour apporter des garanties suffisantes aux maîtres d'ouvrage", analyse Anne-Sophie de Kerangal. Ce diagnostic francilien prend tout son sens dans un contexte national de difficulté croissante d'accès aux matériaux bruts.

Que dit la réglementation ?

L'obligation réglementaire impose à tout producteur ou détenteur de déchets de s'assurer que les déchets produits par son activité ou commandés par lui soient correctement éliminés. "Cette tracabilité existe", souligne Jacques Rabotin, du SRBTP. "Notre profession prône l'utilisation des bordereaux de suivi, même pour des déchets inertes. Nous le faisons sur nos plateformes." Un argument modéré par Laurent Château, de l'Ademe : "Certains acteurs se préoccupent des déchets qu'ils produisent, oui. Mais alobalement, cette tracabilité est inexistante. La première chose est donc de s'assurer que la réglementation en vigueur soit appliquée. Du point de vue des déchets du BTP, nous n'avons jamais eu de vrai renforcement ou de mise en avant de l'obligation réglementaire. Ce qui fait qu'elle est omise par un certain nombre d'acteurs".

116 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 5 Atelier 5 Atelier 5 117

Ressources naturelles : un risque de pénurie ?

Pour Rémi Galin, chef du bureau des ressources minérales de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde), l'exemple francilien est assez comparable à l'approche de l'État dans sa démarche globale de compréhension et d'analyse de la filière. À l'image de la Région Île-de-France, le ministère a publié un plan d'actions intitulé la "Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières ", qui fait apparaître un risque de tensions et de pénurie sur certains matériaux destinés au BTP : "Aujourd'hui, nous savons qu'il est de plus en plus difficile d'ouvrir des carrières parce qu'elles sont situées en milieu naturel. Il existe aussi des problématiques de conflits d'enjeux dans l'approvisionnement de certains secteurs : en Île-de-France, il n'y a plus d'exploitation de carrière de matériaux de construction en petite couronne." Principal matériau concerné par le risque de pénurie : le granulat. "Les besoins sont de près de 360 millions de tonnes par an, c'est considérable. Et si nous regardons les sources alternatives aux granulats d'origine naturelle, 2% proviennent de granulats marins et 6% des déchets du BTP, sous forme de granulats recyclés. Le reste, 92%, provient des matériaux d'autres carrières." Un marché entier à investir et à creuser. Si d'ores et déjà, le ministère étudie comment diversifier les sources d'approvisionnement pour alimenter le marché de la construction - sans exclure de faire venir des bateaux de 200 000 tonnes de Norvège ou du Canada! - Rémi Galin évoque "l'impérieuse nécessité de considérer les déchets du BTP comme des ressources." Mais aussi le besoin d'une démarche de travail plus collaborative avec les collectivités locales. "Les sites de traitement posent les mêmes problèmes que les carrières en étant source de bruit, de trafic et de nuisances. Nous nous efforçons d'avoir une bonne distribution en termes de maillage et donc de transport, mais aussi de protection de l'environnement. Dans certaines communes, il a fallu se battre pour que les installations de recyclage soient acceptées. Cela passe par l'éducation, la sensibilisation, l'expression des intérêts de ces installations. Il faudra sans doute passer par une phase de prise en compte des installations de recyclage dans les documents d'urbanisme."

Lutter contre les décharges sauvages

Toujours en amont de la filière, Laurent Chateau, ingénieur au service prévention et gestion des déchets de l'Ademe, complète ce constat par une autre observation. "Il existe de nombreux points d'amélioration quant à la collecte en elle-même : beaucoup de déchets de chantiers s'évaporent dans la nature et ne finissent pas dans ces filières de valorisation." Jacques Rabotin, président du Syndicat des recycleurs du bâtiment et travaux publics (SRBTP), explicite les enjeux de cette question cruciale de la distribution : "C'est toujours une histoire de transport. Ce sont des matériaux qui voyagent mal : cela coûte cher, c'est lourd. Et en effet, au-delà de 25 kilomètres en province, même s'il y a eu une prise de conscience importante des entreprises du bâtiment, de la fédération ou de la Capeb, les professionnels trouvent des solutions "naturelles"." Autrement dit, ces déchets disparaissent dans la nature… Des décharges sauvages



M. Laurent Chateau et M. Jacques Rabotin

qui ne semblent pas comporter, cependant, de substances nocives: "Pour ce qui relève des déchets dangereux, notamment l'amiante-ciment, les professionnels utilisent les filières appropriées", précise Jacques Rabotin. Le développement du nombre d'installations sera un axe décisif. "Nous le reconnaissons, il n'existe pas assez de plateformes. Mais quand il faut trouver du terrain pour s'installer et mieux mailler le territoire, nous avons toutes les difficultés possibles à avoir les autorisations, c'est un frein."

Collecte des déchets : de la difficulté à mobiliser...

En plus de devoir faire face à la difficulté d'accès aux matériaux naturels et à l'acheminement des déchets du BTP, la filière est aussi confrontée... à ses propres acteurs. "Nous avons une grande difficulté à mobiliser les entreprises maîtres d'ouvrage, dont les travaux produisent des déchets", poursuit Laurent Chateau. "Une prise de conscience doit s'opérer pour organiser la collecte et l'envoi de ces déchets vers les filières adaptées, dès la commande des travaux. Sur ce point, tout reste à faire." Anne-Sophie de Kerangal est du même avis, rappelant la démarche d'élaboration du Predec, lors de la phase de concertation: "Nous avons eu beaucoup de difficultés à rassembler la maîtrise d'ouvrage autour des ateliers. Il faut vraiment aller au-devant de ces acteurs."

Pour autant, dans les années 1990, le Syndicat national des entreprises de démolition (Sned) avait lancé un audit des déchets du BTP avant démolition, afin de porter à la connaissance des maîtres d'ouvrage les filières de recyclage exploitables en aval de leur intervention. "Cet outil a été rendu obligatoire par le Grenelle de l'environnement et

118 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 5 119

est applicable depuis mars 2012", rapporte Mathieu Hiblot, délégué général du Sned. "Un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur de l'audit, seulement 10% des études contiennent un rapport de diagnostic. Ceci n'incite pas à améliorer les flux, à la fois vers des filières de recyclage ou de valorisation in situ." En réponse, David Morgant, directeur général de l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval (EPAMSA 78), évoque deux types de craintes. "Comme toute solution nouvelle, il y a une première réserve liée à l'habitude : nous manquons de recul sur la qualité et la performance de ces nouveaux matériaux. Ensuite la seconde réserve, plus difficile à lever, est la crainte vis-à-vis de l'impact environnemental et sanitaire : que deviendront ces matériaux dans 20 ans ? 30 ans ?"

... à la volonté d'être exemplaire

Pour David Morgant, l'une des solutions réside tout d'abord dans l'anticipation de la collecte, au profit d'un recyclage gagnant-gagnant. "Il est vrai que la pente naturelle est de tout envoyer en décharge et de faire une noria de camions. Ceci porte à réflexion. Dans les Yvelines, nous essayons d'anticiper au début de l'aménagement, quand nous avons de la place. Avant de creuser la ressource, nous nous creusons aussi les méninges pour sortir des solutions adaptées." Et de citer en exemple un chantier de déconstruction mis en œuvre à l'ouest de Paris, où les zones sont propices à la reconversion de terrains industriels : "Plutôt que d'envoyer tous les déchets en décharge à prix assez élevé, nous avons proposé à l'entreprise maître d'ouvrage d'installer une opération de tri et de concassage sur place. Ceci a permis des économies substantielles et surtout, du réemploi. Tout le monde y a gagné." En Île-de-France où le besoin en matériaux est très important, l'EPAMSA défend son propre modèle : "Nous souhaitons être exemplaires à travers les réglementations de chantiers que nous imposons soit aux promoteurs qui eux-mêmes l'imposeront à leurs entreprises, soit à travers nos propres chantiers d'aménagement, voire de démolition. Cela implique d'être attentif à la traçabilité des matériaux, et de sanctionner au besoin si le suivi des déchets n'est pas respecté."

Un an après son établissement, la stratégie nationale guide d'ores et déjà les acteurs vers cette structuration nécessaire de la filière. Traduisant les objectifs du Grenelle de l'environnement, elle s'inscrit également dans le cadre législatif européen pour développer l'économie circulaire, orienter vers une meilleure prise en compte environnementale et penser "déchet" dès la conception du matériau : "Nous pouvons nous poser la question de savoir s'il faut toujours mettre autant d'épaisseur de béton à tel ou tel endroit, c'est un moyen d'économiser", poursuit Rémi Galin. "Nous économiserions aussi de l'eau, du ciment. Nous pouvons aussi nous dire : en termes de conception des bâtiments – qui seront démolis dans 20, 30, 40 ans – : comment les concevoir aujourd'hui pour que leur démolition soit optimisée ? Ce doit être l'une des priorités pour la filière."

Des technologies encore à inventer

Pour certains matériaux, il n'existe tout simplement pas encore de filière de recyclage. Parmi eux, les membranes bitumeuses d'étanchéité pour toitures. "La



M. Mathieu Hiblot et M. David Morgant

tendance de ces dernières années est de proposer des matériaux de plus en plus complexes pour obtenir des gains énergétiques importants en un minimum d'espace", observe Laurent Chateau. "Nous avons donc des produits extrêmement difficiles à démanteler lorsqu'ils arrivent sur le marché des déchets." Premier maillon de la chaîne identifié par l'Ademe : les fabricants de produits de construction. "Ils font partie des acteurs à mobiliser pour permettre l'émergence de nouvelles filières de recyclage." Car à l'instar de ces membranes, une multitude de matériaux sont aujourd'hui stockés en quantité. "Il y a sûrement le savoir-faire mais encore faut-il regrouper les volumes. C'est encore balbutiant", ajoute Jacques Rabotin.

Des initiatives prometteuses

Pour mobiliser les acteurs, anticiper de nouveaux modes constructifs et impulser une nouvelle dynamique, l'Ademe s'est engagée dans un cycle de trois appels à projet de recherche sur les déchets du bâtiment et des travaux publics, avec l'objectif de leur réemploi. De son côté, l'Établissement

Plâtre recyclé : une filière en construction

Depuis une auinzaine d'années seulement, le plâtre, omniprésent dans toute construction, fait l'objet d'un réemploi. "Cela a été le fruit d'une longue recherche", rapporte Jacques Rabotin. "Les fabricants ont été les premiers à pouvoir recycler le plâtre propre. Les plâtres dits "souillés", auxauels on a ajouté un revêtement ou une armature, restent stockés en l'état, sans solutions de recyclage actuellement. En parallèle, les volumes importants de plâtre collectés nous invitent à construire des usines de recyclage, nous nous y employons." Ce marché peut-il être pérennisé à l'heure actuelle ? "Si nous arrivons à mettre rapidement ce produit recyclé sur le marché, oui. Le premier constat est que les installations créées perdurent. Ce sont davantage des groupements d'entreprises qui investissent pour ces installations, puisqu'il s'agit de collecter sur un secteur très large pour les rentabiliser. Il n'existera pas une usine de recyclage de plâtre par département : il faudra regrouper plusieurs territoires interdépartementaux pour disposer d'une collecte importante et ainsi assurer la viabilité d'une installation.

120 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 5 Atelier 5 Atelier 5

En Belgique : une politique axée sur la synergie

"En Wallonie, la prise en compte des déchets du BTP ne date pas d'hier", témoiane Roaer Crouahs, consultant et ancien président de la Copidec (Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets). "Les compétences ont été régionalisées dans les années 1980 et il existe un décret régional incitatif de taxation pour la mise en centre d'enfouissement technique (CET) concernant les déchets de classe II. Avec cela, nous pouvons déjà faire quelque chose en termes de valorisation et de recyclage. Il existe aussi des taxes pour la mise en CET de déchets inertes de classe III, selon leur qualité. En parallèle, des mesures ont été prises pour mettre un terme aux décharges sauvages. "Chez nous cela n'existe pratiquement plus car c'est durement sanctionné." Sur le marché du matériau recyclé, les problématiques franco-belges sont similaires avec une difficulté à sortir du statut "déchet". "Pour passer ce cap, il n'existe pas "36 solutions" : il faut s'inscrire dans une démarche de qualité volontaire avec l'application de directives (la codification CO2+);

public d'aménagement du Mantois Seine aval a d'ores et déjà identifié des filières de recyclage comme des filières d'avenir. "Sur la plateforme de Limay, nous avons par exemple tout un écosystème de recyclage", indique David Morgant. "Nous travaillons avec l'Établissement public d'aménagement de la Défense parce que cette zone produit du déchet. Nous y recyclons des plastiques, des huiles de friture... Nous travaillons sur tous les processus de dépollution des terrains, pour voir comment nous pouvons traiter tout cela. Le champ est ouvert et je pense qu'il y a une vraie mobilisation de l'État, de la Région et du Département. Nous sommes prêts à y aller."

La qualité du matériau : un enjeu crucial

Si les volontés des acteurs industriels et des collectivités se rejoignent quant à la nécessité de structurer davantage la filière, une question demeure quant à la viabilité des matériaux recyclés sur le marché. Sont-ils compétitifs vis-à-vis des matériaux issus de carrière? "Quand nous avons commencé à fabriquer des agrégats recyclés il y a une quinzaine d'années, nous espérions sortir de beaux cailloux bien propres et rutilants", se souvient Jacques Rabotin. "La réalité n'est évidemment pas exactement cela, même si nous savons faire des matériaux de qualité, seule solution pour réussir la commercialisation." Cette problématique soustend une stratégie plus large d'implantation : "Positionnées à distance des carrières de matériaux naturels, les plateformes de transformation auront plus de facilité à écouler leurs matériaux recyclés." Mais encore faut-il que la qualité soit au rendezvous. "Il n'y a pas qu'un concasseur. Il faut des cribles, il faut nettoyer ce matériau, sortir les déchets qui risquent d'abîmer la qualité de ces matériaux. Tout cela a un coût." Laurent Chateau renchérit: "Il est extrêmement compliqué de sortir des matériaux qui soient déjà mono-matière et d'une qualité suffisante. Il faut avoir vu des bennes de déchets de chantiers pour imaginer ce que nous pourrions sortir de cela. Le

tri sur chantier n'est pas systématique principalement pour des raisons de coût et de place."

Sortir du statut "déchet"

Problématique, l'enjeu de qualité est pourtant central pour répondre aux exigences des repreneurs. "Pour l'instant, le cahier des charges des usines de recyclage est exactement similaire à celui d'une industrie chimique pour le plastique", poursuit Laurent Chateau. "Il est extrêmement compliqué de pouvoir sortir, à des coûts raisonnables, des matières correspondant à ce cahier des charges." Une question qui fait réagir David Morgant : "Le coût d'apprentissage, c'est-à-dire de développement de la filière, a besoin d'être amorti par les pouvoirs publics. Il s'agit de générer un écosystème où l'ensemble des coûts soient rassemblés, et non segmentés, afin de produire des matériaux recyclés compétitifs." Pour Jacques Rabotin, sortir du statut "déchet" est aussi l'un des défis essentiels à relever : "vendre un déchet n'est pas très... vendeur! Il faut en revanche proposer un produit qui offrira au maître d'ouvrage toutes les garanties, nous y travaillons. Inciter les maîtres d'ouvrage à élaborer des cahiers des charges intégrant systématiquement des matériaux recyclés serait un autre levier puissant." Anne-Sophie de Kerangal témoigne de l'initiative prise en ce sens par la Région Île-de-France: "Pour aller au-devant des acteurs, notre Région a mis en place une stratégie d'intervention régionale en finançant un grand nombre d'équipements, infrastructures ou bâtiments, avec l'objectif qu'ils intègrent des granulats recyclés dans ces constructions."

Pour la filière, nombreux sont les défis encore à relever pour assurer de solides perspectives d'avenir. Rendre plus attractif le produit, améliorer la gestion des flux, obtenir des instruments économiques pour rendre les matériaux recyclés plus compétitifs et faire en sorte que la destination recyclage soit privilégiée plutôt que l'enfouissement... Autant de leviers d'action sur lesquels acteurs économiques et institutionnels devront agir pour assurer le développement de la filière de valorisation des déchets du BTP.

grouper les entreprises dans des pôles de compétitivité afin d'assurer des syneraies intégrer les matériaux recyclés dans les cahiers des charges. En Wallonie, nous faisons même des chantiers pilotes en offrant les matériaux, pour démontrer aux maîtres d'ouvrage que les matériaux recyclés sont aptes à remplacer les matériaux naturels. Tout en étant réaliste : nous ne pourrons jamais faire de pavements en pierre bleue avec des produits recyclés. En Belaique, c'est manifestement au travers d'une synergie entre l'ensemble des acteurs, au sein d'une même structure, que nous réussissons à servir un même objectif."

Les perspectives de la valorisation énergétique



abstract

En complément de la priorité donnée à la prévention et au recyclage, il est déterminant de travailler également sur les filières des déchets restants. Pour profiter au mieux de ces ressources, la valorisation énergétique reste une des voies à explorer, même si elle n'est que le dernier maillon pour boucler le cercle de l'économie circulaire, dans un contexte où l'augmentation des tarifs énergétiques la rendra plus compétitive. Au-delà des solutions d'aujourd'hui, comme les installations reliées à un réseau de chaleur, de nouvelles possibilités se développent : fabrication d'un combustible de substitution, d'un biocombustible liquide ou gazeux, d'un biogaz.

Besides giving priority to prevention and recycling, it is also crucial to work on the channels for the remaining waste. To get the most out of this resource, energy recovery remains a path to explore, even though it is only the last link of circular economy, in a context where the rise in energy prices will make recovery more competitive. Beyond today's solutions such as facilities dedicated to a heat network, new possibilities are being developed: production of a substitution fuel, of a liquid or gaseous bio-fuel, of a biogas...

Pilote: Mme Elisabeth PONCELET, chargée de mission internationale, Adem

Animateur:

M. Max RIVIERE, journaliste

Avec la participation de :
M. Adam BROWN, directeur des énergies renouvelables, AIE
Mme Christine CROS, chef du bureau de la planification et de la gestion des déchets, MEDDE, DGPR
M. Erik KOLDENHOF, directeur des relations internationales, Amsterdam Waste and Energy Company (Pays Bas)
Mme Diane LESCOT, responsable pôle études et certifications,

M. Alain ROSPARS, responsable environnement, Séché Environnement

M. Eric WEILAND, directeur technique, Terreal

124 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 6 Atelier 6 125

Le déchet-énergie, une filière à structurer

Avec l'explosion de la consommation énergétique mondiale, en grande partie liée à la croissance des pays émergents, la valorisation énergétique des déchets est plus que jamais à l'ordre du jour. Tout en s'inscrivant dans la directive cadre déchets qui fait de la prévention et du recyclage la priorité, la filière du déchet-énergie doit être structurée et organisée.

La place des déchets dans la consommation énergétique mondiale

"Les déchets sont apparentés à une énergie renouvelable" rappelle en préambule Adam Brown, analyste principal à la Direction des énergies renouvelables de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). On le sait, la consommation énergétique connaît au plan mondial une très forte croissance, de l'ordre de 45% depuis 1980, 26% depuis l'an 2000, en raison du développement des pays n'appartenant pas à l'OCDE et tout particulièrement la Chine. En 2011, 13% de l'énergie provient d'énergies renouvelables parmi lesquelles figurent pour 4% les déchets. Malgré les belles performances des technologies telles que l'éolien ou encore le photovoltaïque, on note cependant que le développement de ces énergies renouvelables augmente moins vite que la consommation énergétique.

Plus spécifiquement, Adam Brown remarque qu'une partie non négligeable des déchets-énergie provient de la biomasse. C'est particulièrement vrai dans les pays en voie de développement où elle est utilisée comme chauffage, "ce qui n'est pas sans poser de problèmes environnementaux". Dans l'assistance, Hervé Boileau, enseignant-chercheur à Polytech Annecy-Chambéry, se demande s'il ne serait d'ailleurs pas plus pertinent de retirer "la biomasse des chiffres des énergies renouvelables, dans la mesure où elle est finalement peu efficace et peu durable". Adam Brown en convient, mais il précise qu'établir une telle distinction est complexe voire impossible à réaliser. À noter enfin que les déchets du biogaz, y compris ceux qui proviennent des gaz des décharges, ne représentent que 0,6% de l'approvisionnement en énergie totale. Au final, les énergies provenant des déchets représentent une très faible part par rapport aux énergies fossiles classiques.

Le problème du coût de l'énergie

Mais avec le renchérissement du coût de l'énergie, peut-on s'attendre à un développement des énergies renouvelables et en particulier celles provenant des déchets ?

Avant de répondre à cette question, Adam Brown rappelle que le prix du pétrole devrait au minimum rester au niveau de 100 dollars le baril, le prix du charbon étant pour sa part assez faible en Europe et aux Etats-Unis. Quant au coût du gaz, on observe en revanche de grandes différences d'un pays à l'autre : il est par exemple cinq fois plus cher au Japon qu'aux Etats-Unis en raison notamment de l'extraction du gaz de schiste. Reste qu'en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables

comme source d'énergie, y compris celles provenant des déchets, Adam Brown estime qu'elles sont intimement "liées au niveau de soutien que leur accordent les différents gouvernements".

En Europe, un paysage contrasté

Quelle est alors la situation en Europe ? Diane Lescot, responsable du pôle études et certifications au sein d'Observ'ER - Observatoire des Energies Renouvelables - rappelle que la consommation d'énergie primaire en Europe se montait à 1 646 millions de TEP en 2011. Cette énergie est produite à 36% par le pétrole, 25% par le gaz naturel, 18% par le charbon, 14% par le nucléaire et 10% par les énergies renouvelables. A noter que le biogaz et la valorisation des déchets par incinération ne représentent que 1% de la part des énergies renouvelables, ce qui équivaut à 10 millions de TEP pour le biogaz et 8,5 millions de TEP pour l'incinération de déchets.

La production d'électricité en Europe, quant à elle provient à 75% de sources conventionnelles : 50% fossiles, 25% nucléaire. Les énergies renouvelables se partagent les 25% restants parmi lesquelles le biogaz (1,1%) et l'incinération des déchets (0,6%), avec cependant des différences importantes selon les pays.

Plus spécifiquement sur l'incinération, l'Europe recense 405 centrales équipées pour faire de la valorisation énergétique. Elles traitent 85 millions de tonnes de déchets par an. A eux seuls, l'Allemagne, la France et la Hollande fournissent plus de 50% de l'énergie primaire valorisée à partir de déchets. A 75%, la valorisation se fait en cogénération pour production de chaleur et d'électricité. On remarque cependant que la Suède est le pays qui produit le plus d'énergie par rapport à son tonnage de déchets incinérés. Étonnamment, certains pays se retrouvent dans une situation où leur capacité de traitement de déchets est supérieure aux déchets qu'ils peuvent incinérer! Les Pays-Bas sont dans ce cas avec une surcapacité

L'explosion du biogaz en Allemaane

Issus des stations d'épuration, de certaines décharges, ou d'unités de méthanisation à la ferme, les biogaz permettent de produire en Europe 10 millions de TEP. Dans les faits, la moitié de cette production est enreaistrée en Allemagne où s'est mise en place toute une filière dédiée à la valorisation énergétique du biogaz à la ferme. Dans les années 2007-2008, le nombre de ces petites unités a d'ailleurs explosé, avec un millier de créations par an. Cet engouement a eu pour effet en 2012 de baisser les tarifs d'achat de cette énergie, portant un coup brutal à la filière, avec seulement 300 unités créées en 2012.

"Mais d'autres pays font des choix différents en misant sur la valorisation énergétique des biogaz issus des décharges pour en faire principalement de l'électricité, la chaleur dégagée par le processus de valorisation étant finalement consommée sur place dans les process de séchage et de digestat par exemple," relève Diane Lescot. Figurent en tête l'Italie et le Royaume-Uni, suivis de loin par la France notamment. Autre initiative de valorisation du biogaz qui tend à se développer en Allemagne et aux Pays-Bas : l'injection du biométhane, ou biogaz épuré, dans les réseaux de gaz naturel.

126 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 6 Atelier 6 127







Mme Diane Lescot

M. Adam Brown

M. Erik Koldenhof

Aux Pays-Bas, les déchets, principale source d'énergies renouvelables

Aux Pays-Bas, le gaz reste une source essentielle d'énergie depuis que le pays a découvert un important gisement au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Les importations de pétrole sont également importantes. Si, de manière assez surprenante, "seulement 5 à 6% de la production énergétique proviennent des énergies renouvelables, celles-ci sont constituées à 90% par l'incinération des déchets. C'est chez nous une tradition ancienne," expose Erik Koldenhof, d'Amsterdam Waste and Energy Company. La société dont il est directeur commercial détient 13 usines d'incinération des déchets avec valorisation énergétique. La première a été édifiée en 1917! Construite en 2007, la dernière unité a été conçue "pour être aussi propre que possible"!

Adhésion de la population

Sur un plan national, "l'énergie produite par ces usines est bien connectée aux réseaux de chauffage. Surtout, et contrairement à la situation en France, ces équipements sont bien acceptés". Pour Erik Koldenhof, cette adhésion de la population s'explique notamment par "une forte tradition d'échanges avec les agences environnementales". Il rappelle aussi que la situation particulière du Pays, "pour moitié sous le niveau de la mer, interdit la création de décharges, sous peine de polluer les terres agricoles."

Aujourd'hui, l'incinération des déchets s'accompagne aussi d'importants efforts en matière de recyclage : le taux de recyclage des déchets industriels et commerciaux est de 100%, celui des déchets ménagers est de 50%, la part non recyclée partant en incinération.

Reste qu'en matière d'énergies renouvelables, "nos gouvernements s'accordent à penser que des efforts de rattrapage doivent être faits pour répondre aux objectifs de 2020 et 2025. Cela fait partie du débat politique actuel, mais dans un contexte de repli économique, ces évolutions sont difficiles à mettre en place."

de 10% si bien que le pays importe des déchets en provenance du Royaume-Uni et d'Italie.

Quelle situation en France, aujourd'hui et demain?

Chef du bureau de la planification et de la gestion des déchets au ministère du Développement Durable, Christine Cros estime qu'au regard des éléments chiffrés apportés par Adam Brown et Diane Lescot, la France est, avec ses 2% d'énergie produite par les déchets, plutôt au-dessus des moyennes monde et Europe. Grosso modo, l'énergie produite par l'incinération et par la biomasse sont à peu près équivalentes, de l'ordre de 4 300 GWh chacune, ce qui représente environ 90% de l'énergie issue des déchets. Vient ensuite pour près de 10% l'utilisation du biogaz pour en faire principalement de l'électricité.

Signaux politiques

D'autres technologies existent mais sont encore balbutiantes : la co-incinération et surtout la méthanisation qui "ne représente que 180 Gwh, mais nous souhaiterions que cela progresse, affirme Christine CROS. Les signaux politiques en faveur de la valorisation énergétique sont aujourd'hui relativement clairs." Quels sont-ils? Selon Christine Cros, il s'agit tout d'abord des incitations financières avec des tarifs de rachat de l'énergie produite par les déchets. Il s'agit aussi d'aides comme celles accordées par l'ADEME pour le raccordement aux réseaux de chaleur. Il s'agit enfin des taux de TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui peuvent être considérés "comme une incitation négative." En clair, plus le taux de TGAP est important, plus cela signifie que l'État ne souhaite pas promouvoir telle ou telle technologie. Concrètement : l'énergie issue du biogaz des déchets mis en décharge est soumise à une taxation de 20 € la tonne. Cela signifie clairement que ce système de valorisation n'est pas encouragé. Dans le cas de l'incinération, des TGAP sont fixés à 7 € la tonne et même 3,5 € lorsqu'il y a véritable valorisation énergétique (selon la formule d'efficacité énergétique : supérieure à R1). Surtout, "la co-incinération, les installations de combustion et la méthanisation échappent à la TGAP. Ce sont aujourd'hui ces trois technologies qui sont promues par les politiques publiques." Plus particulièrement, à travers le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote adopté au printemps dernier, "il y a une vraie volonté du gouvernement de promouvoir ce mode de valorisation énergétique, notamment en prévoyant des incitations financières et une simplification administrative". De même, "la combustion en installations de combustion est encouragée malgré la refonte de la réglementation de ces installations."

Améliorer l'efficacité énergétique des unités d'incinération

Concernant l'incinération avec valorisation énergétique, Christine Cros rappelle qu'environ 48% des déchets sont brûlés dans des installations dont le rendement est supérieur à R1. "Pour toutes les autres installations, il va donc falloir travailler pour améliorer leur efficacité énergétique." Dans l'assistance, Franck Noulin, représentant

128 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 6 Atelier 6 129

Le cas des CSR

Ingénieur chez Ovive, Amaury Bierent, interpelle la représentante du ministère sur la question des Combustibles solides de récupération (CSR). "Quand nous produisons un CSR à partir d'ordures ménagères résiduelles, pourquoi sommes-nous contraints par la réglementation à nous tourner uniquement vers la co-incinération alors qu'un mix énergétique est en train de se développer chez nos voisins ?" C'est en substance la question que pose également Lionel Benard, responsable milieu naturel au SIAAP (service public de l'assainissement parisien) sur "l'utilisation souhaitable, dans des installations de combustion, des boues séchées dont on sait qu'elles ont un pouvoir calorifique certain." Réponse de Christine Cros: "Les CSR sont une bonne chose puisque cela aide à identifier dans les déchets résiduels ceux qui ont un fort PCI (pouvoir calorifique inférieur). Ils vont en incinération ou en co-incinération." Peuvent-ils aller ailleurs? "Nous restons ouverts à des discussions sur des filières particulières comme les cimenteries par exemple qui sont d'ailleurs soumises à une réglementation aussi

de France Nature Environnement, demande la fermeture pure et simple des usines d'incinération qui ne font pas de valorisation énergétique. "Il faut aussi, lance-t-il, que nous nous interrogions sur l'avenir des incinérateurs qui ne produisent que de l'électricité étant donné leur faible taux de rendement." De son côté, Jean-François Bigot, directeur grands projets chez Séché Environnement, s'étonne que "la valorisation énergétique ait disparu de la feuille de route de la récente Conférence environnementale". Christine Cros précise néanmoins que dans le cadre du Conseil national des Déchets, le sujet a été abordé "cependant sans véritable volonté d'incitation à la valorisation énergétique. Reste que le volume de déchets qui lui serait dévolu devrait être à peu près constant à l'horizon 2020, mais avec une forte montée en efficacité énergétique."

Des évolutions et des investissements à prévoir

Quelle est justement l'efficacité énergétique des outils de valorisation des déchets? Cette question est au cœur du propos d'Alain Rospars, responsable environnement chez Séché Environnement. "Toute la difficulté est de faire coïncider la demande en chaleur - souvent saisonnière comme c'est le cas des réseaux urbains de chaleur - et la capacité à v répondre." Dans l'assemblée, Jérôme Boujot, précise que la ville de Blois dont il est adjoint au maire "dispose d'un réseau de chaleur qui fonctionne bien grâce à l'énergie produite par une usine d'incinération. Or, témoigne-t-il, la collectivité a des difficultés à convaincre de gros utilisateurs comme l'hôpital ou les sociétés de HLM, de se connecter à ce réseau." L'élu déplore qu'il n'y ait pas d'obligation en ce sens. "Dommage, dit-il, car cela permettrait de faire baisser la facture des utilisateurs."

Par ailleurs, Alain Rospars remarque que "le développement, certes nécessaire, d'un meilleur tri des déchets, aura pour effet de modifier sensiblement le pouvoir calorifique des déchets rentrant dans les fours. Cette évolution n'est pas neutre et aura, à moyen terme, une incidence sur ce mode de valorisation. Dans l'immédiat, il faut aussi adapter les outils, ce qui peut être financièrement assez lourd pour les industriels."

Les scénarios face à la hausse de la demande énergétique

Comment faire face à la hausse inéluctable de la demande énergétique mondiale d'ici 2020 et 2030 ? A travers sa publication "L'Horizon énergétique", l'AIE (Agence internationale de l'énergie) a établi trois scénarios. Le premier est une projection à partir des politiques énergétiques actuelles. Le deuxième va plus loin et constitue une extrapolation des politiques en cours de discussion mais non encore appliquées. Le troisième enfin, imagine ce qui se passerait si on essayait de capter les émissions de gaz carbonique compatibles avec un réchauffement de la terre de deux degrés.

Selon Adam Brown, "dans le scénario 1, la consommation de gaz, de pétrole et de charbon va se poursuivre mais à une vitesse moindre qu'aujourd'hui, avec une augmentation des énergies vertes. Dans le deuxième scénario, la contribution des énergies renouvelables va croître de manière sensible. Dans le troisième, cette part augmentera encore. Je pense que les énergies renouvelables fourniront 50% de l'électricité et que les déchets apporteront une contribution double dans la fourniture d'énergie à condition que leur utilisation soit optimisée."

Feuille de route de l'UE

Quid de la situation européenne? Diane Lescot s'en réfère à la feuille de route établie par la Commission européenne d'ici 2050, avec un objectif fort de réduction de 80 à 95% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. "Le secteur énergétique étant le plus gros contributeur de gaz à effet de serre d'origine humaine, la Commission a comparé ces objectifs par rapport au niveau de la production d'énergie, rappelle-t-elle. Résultat, certains scénarios privilégient les économies d'énergies et une haute efficacité énergétique.

importante que celle pesant sur les incinérateurs avec des fours à plus de 1 000°C. Mais il est clair que nous ne brûlerons pas de CSR dans n'importe quelle chaufferie, ces installations n'offrant pas de garanties suffisantes en termes d'émissions dans l'air par exemple."

130 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 6 Atelier 6 Atelier 6 Atelier 6 131







M. Alain Rospars

M. Eric Weiland

Mme Christine Cros

D'autres attribuent une place plus importante aux énergies renouvelables, grâce à des politiques de soutien très importantes. Certains encore mettent toutes les technologies au même niveau et les promeuvent par une taxation carbone importante. Les variables sont néanmoins diverses, mais tous ces scénarios permettent d'atteindre les objectifs fixés en terme de réduction des gaz à effet de serre." Selon Diane Lescot, à l'horizon 2030, "nous parviendrons à un rééquilibrage de l'énergie fournie par les énergies renouvelables, par rapport au gaz (25% chacun). Le nucléaire restera stable, le pétrole baissera légèrement, le charbon diminuera de moitié par rapport à 2005 et passera à 10%."

Des points de convergence

Quels que soient les scénarios étudiés, certains traits communs se dégagent. "La décarbonisation de l'économie se confirme", relève Diane Lescot. "Nous allons passer à un système de production énergétique dans lequel les coûts d'investissement dans les centrales de production seront très élevés pour des coûts de combustibles beaucoup plus faibles." Les énergies renouvelables vont représenter au moins 55% de la consommation énergétique finale en 2050. Pour autant, dans les pays ayant conservé l'énergie nucléaire, celle-ci continuera à jouer un rôle important dans la production d'électricité. Cette énergie aura d'ailleurs un rôle croissant dans le mix énergétique en raison notamment de son rôle comme carburant automobile. En raison d'investissements à réaliser dans les infrastructures, le coût de l'énergie va continuer à progresser malgré des économies qui restent indispensables à réaliser. Autre point commun : les technologies de capture et de stockage de carbone vont jouer un rôle de plus en plus important. Enfin, Diane Lescot relève que dans tous les scénarios étudiés, "il est nécessaire d'avoir des infrastructures énergétiques qui dialogueront

ensemble en fonction de la demande en énergie. Ce que la Commission appelle des options "no regret". Autrement dit, "les investissements à réaliser dans les infrastructures énergétiques serviront quel que soit le scénario choisi par les politiques européennes."

Terre cuite : une industrie très énergivore

"Avec une consommation d'environ 1 mégawatt heure de gaz naturel par tonne de produit fabriqué dans ses installations les plus modernes, l'industrie des matériaux de construction en terre cuite est particulièrement gourmande en énergie," témoigne Eric Weiland, directeur technique de Terreal, l'un des principaux opérateurs du secteur. Sur la quarantaine d'unités industrielles présentes en France, le groupe en compte quinze, généralement implantées dans les territoires ruraux, auxquelles il faut ajouter une unité aux Etats-Unis et une autre en Malaisie. "La facture énergétique constitue, après les frais de personnel, le second poste dans le prix de revient de nos produits." C'est dire si la réduction de la consommation énergétique constitue un enjeu de taille. "Dans cet objectif, nous devons agir sur le procédé." Pas forcément simple quand on sait qu'une installation de fabrication de matériaux en terre cuite est construite pour une quarantaine d'années, voire plus...

Biométhane et gazéification

Pour autant, Terreal agit : "des opérations innovantes saluées par l'Europe ont été réalisées dans l'une des usines du groupe, désormais la plus performante d'Europe en termes de consommation." Aujourd'hui, "nous travaillons sur l'utilisation de combustibles alternatifs suivant deux axes..."

Le premier porte sur le biométhane. Terreal a sept projets en cours pour 220 GWh par an avec réinjection de l'énergie produite dans des réseaux de proximité, ce qui évite non seulement de devoir gérer des problématiques de transport mais aussi ce qui permet une utilisation stable du biométhane tout au long de l'année, sans à-coup saisonnier. "Financièrement, remarque Eric Weiland, le montage de ce type de dossier est assez compliqué: nous sommes tributaires des tarifs de rachat de l'énergie, des systèmes de compensation, des problèmes de récupération des certificats d'économie d'énergie et des certificats d'origine pour le CO2."

Le second axe de travail concerne la gazéification. Or, le succès de cette technologie dépend notamment de la capacité d'accès aux ressources. "Ce que nous consommerions annuellement sur une unité représenterait 15 à 20 000 tonnes de CSR (Combustibles solides de récupération). Ce ne sont pas forcément des quantités extrêmement importantes. Ce qui peut poser problème, c'est surtout la question de l'acceptation sociale de l'utilisation de ces matières sur un territoire. Mais pour nous, l'utilisation du gaz de synthèse qui est un gaz pauvre, est plutôt vertueuse par rapport à celle du gaz naturel, qui est un gaz trop précieux pour l'utilisation que nous en faisons. Reste qu'il nous faut accéder à des matières premières pérennes, sur la base de contrats d'une quinzaine d'années minimum, avec des bases économiques intéressantes rendant le coût du gaz de synthèse inférieur à celui du gaz naturel."

132 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 6 Atelier 6 Atelier 6 133

Réduction des émissions de CO2

En tout état de cause, cet impératif de réduction de la consommation énergétique intervient alors que l'Europe impose aux industries européennes utilisatrices intensives d'énergie de réduire d'ici 2050 leurs émissions de CO2 d'environ 90%, par rapport à 1990. "Notre volonté est aussi de maintenir l'emploi d'une industrie qui génère 5 000 emplois directs, 100 000 emplois indirects, et réalise un chiffre d'affaires annuel de 1 milliard d'euros."

Dans ce double objectif, l'industrie européenne de la terre cuite, en lien avec les industries de la chimie, du ciment et de l'acier, a adopté sa feuille de route. Ce programme baptisé SPIRE pour Sustainable Process Industry through Resource and Energy Efficiency (développer une industrie durable à travers la gestion efficace des ressources matières premières et de l'énergie), "permettra de définir à l'horizon 2020 les programmes de recherche sur lesquels nous souhaitons être aidés afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO2".

Principal enjeu, la pérennisation des flux

Selon Christine Cros, tout l'enjeu de la valorisation énergétique des déchets repose justement sur la question de la pérennisation des flux, d'autant qu'il ne faut pas que ce soit un frein à la prévention. Comme l'affirme Alain Rospars, des questions se posent préalablement : "Comment j'incinère ? Qu'est-ce que j'incinère ? Où j'incinère ?" Autrement dit, précise Christine Cros, "Qu'est-ce qui a vocation à être valorisé énergétiquement dans le temps et qu'est-ce-qui ne sera jamais recyclé ? Une valorisation énergétique sera conjoncturelle, l'autre sera structurelle. Cela implique de travailler sur l'identification des flux de déchets qui ont vocation, dans le temps, à être valorisés énergétiquement. Il faudra aussi organiser ces flux pour qu'ensuite les industriels du traitement de déchets et ceux de production puissent agir. C'est un travail de longue haleine, qui doit absolument s'inscrire dans la hiérarchisation des déchets."

Dans le public, Katell Jouannet, chargée d'études et recherches chez E&E Consultant, s'interroge sur "les prochaines étapes à mener pour essayer de valoriser au mieux chaque déchet. Les territoires auront-ils la possibilité de réaliser ce travail ?" Christine Cros rappelle que "les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets permettent aux départements de s'organiser. Ceci étant, au sein du Conseil national des déchets, les travaux ont débuté pour discuter de la politique à mettre en œuvre dans le cadre d'un nouveau plan déchets 2020. Bien que nous connaissions les flux, ces travaux ne sont pas finis pour pouvoir dire quels déchets vont pouvoir, structurellement, être orientés vers la valorisation énergétique."

Et demain?

En conclusion, Adam Brown réaffirme "le rôle croissant que joueront les déchets dans un monde plus durable". Pour sa part, Diane Lescot estime qu'il est nécessaire "de développer la valorisation de la chaleur, de trouver des partenariats avec les collectivités par exemple pour les UIOM, mais aussi de mettre en relation les acteurs pour trouver des

débouchés aux grandes installations telles que la méthanisation." De plus, elle encourage "la France à s'intéresser au biométhane injecté maintenant que les outils réglementaires existent." Pour Alain Rospars, il ne faut pas non plus négliger les CSR qui constituent selon lui "un vrai enjeu territorial de proximité d'autant que les outils de combustion ne sont pas forcément que mono-énergie. Il faut une mixité énergétique car la filière a besoin de pérennité". Un besoin également réaffirmé par Eric Weiland qui évoque à son tour, de son point de vue d'industriel, "la nécessité d'avoir un accès pérenne aux matières premières à valoriser énergétiquement dans nos industries. Cela sera un gage de stabilisation des prix d'autant que nos unités sont implantées dans les territoires pour de longues décennies. C'est aussi indispensable pour maintenir l'emploi local." Face à des professionnels de plus en plus désireux d'utiliser l'énergie issue des déchets, Christine Cros se félicite de cette "évolution des mentalités." Conséquence, "l'avenir passe par la mise en place d'une filière structurée pour répondre à cette demande, car le déchet n'est pas une source banale d'énergie. Le travail collectif à réaliser promet d'être intéressant pour peu que chacun l'aborde de manière sereine et constructive."

Atelier 7

Technologies: des nouveaux potentiels à exploiter



Pilote:

Mme Muriel OLIVIER, directrice de la communication et des relations institutionnelles, Veolia Propreté

Animateur:

M. Valéry DUBOIS, journaliste

Avec la participation de : M. Grégoire ALADJIDI, directeur du fond d'amorçage, Demeter Partners 3

M. Gérard ANTONINI. directeur scientifique, Record

M. Christophe BERNAD, directeur aénéral, Neos

Mme Claire DADOU-WILLMANN, déléguée, 2ACR

M. Thibaud DE PREVAL. senior investment manager, Total Energy Ventures, Total SA

Mme Muriel OLIVIER, directrice de la communication et des relations institutionnelles, Veolia Propreté

abstract

Des nouvelles technologies de traitement des déchets offrent des perspectives intéressantes, dont certaines font l'objet d'expérimentations avancées. On travaille aussi au développement du tri automatique des plastiques issus des D3E (équipements électriques électroniques) ou encore au tri haute performance pour recycler des déchets d'activités économiques en matière primaires secondaires et en combustibles solides de récupération (CSR). De même, certains procédés sont prometteurs (dépolymérisation des plastiques par pyrolyse...) et de nouvelles filières de recyclage mobilisent l'industrie dans une logique d'économie circulaire (huiles moteur / pétrochimie, iode / pharmacie...) et de production de bio-carburants à partir de déchets (huiles alimentaires, biogaz issus de centres de traitement de déchets).

New waste treatment technologies present interesting perspectives. Some of them are being experimented at an advanced stage in an effort to develop automatic sorting of plastics derived from W3E (waste electrical and electronic equipments) or high-performance sorting for the recycling of waste into secondary raw materials used in economic activities and into Solid Recovered Fuel (SRF). There are also promising new processes (such as depolymerisation of plastics by pirolysis), and the industry is involved in new recycling channels as part of a logic of circular economy (engine oils/ petrochemicals, iodine/pharmaceuticals...) and of production of bio-fuels from waste (food oils, biogas from waste treatment centres).

136 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 7 Atelier 7 137

Innovations technologiques : vers une meilleure adaptabilité aux filières

Des centres de tri première génération aux nouveaux traitements thermochimiques... En une vingtaine d'années, c'est toute la chaîne de valorisation des déchets qui a évolué grâce à l'innovation. Qu'elles soient technologiques ou organisationnelles, ces innovations sont de plus en plus conçues et évaluées de façon dynamique, en fonction de leur adaptabilité à des flux qui augmentent et se complexifient. Car c'est autant grâce à leurs potentiels intrinsèques qu'à leur harmonieuse intégration dans des filières en mutation permanente qu'elles contribuent à l'essor, et à la structuration, d'un secteur-clé dans la transition vers une économie du recyclage.

Des centres de tri désormais multitâches

En un peu plus d'une vingtaine d'années, les innovations technologiques ont modifié en profondeur le fonctionnement des centres de tri, et considérablement augmenté leur rendement. Au début des années 1990, la première génération était assez peu mécanisée et laissait beaucoup de place au travail manuel des opérateurs, pour des capacités de traitement relativement limitées. Désormais, grâce notamment aux machines de tri optique, ces centres sont devenus de véritables "centres d'aiguillage" qui permettent, au choix, une valorisation des déchets sous forme de matière recyclée ou sous forme de combustible. "Par le passé, nous avions un choix relativement binaire" reconnaît Christophe Bernad, directeur général de l'entreprise Neos, qui conçoit et construit des centres de tri. "Les objets qui arrivaient dans un centre de tri étaient soit valorisés sous forme de matière, par exemple du papier, du carton, ou des films plastiques, soit terminés en refus. Aujourd'hui, grâce aux innovations technologiques, la dernière génération de centres est désormais en connexion directe avec le marché et permet au quotidien à l'opérateur de décider, en fonction de la demande de ses clients, du gisement qu'il va recevoir et des variations de gisement qu'il anticipe. Tel ou tel objet ira vers une valorisation matière classique ou vers une valorisation sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR)... En conséquence, le taux de refus a diminué de manière significative !" Mais ces nouvelles technologies, qui nécessitent des investissements financiers importants en terme de machines, ont besoin de gros volumes pour être rentabilisées. Au détriment du tri manuel et de l'emploi?

Garder et respecter la valeur "humain"

Même s'ils ont désormais plus un rôle de contrôle des flux que de tri, les opérateurs n'en restent pas moins des éléments centraux du dispositif. Pour Muriel Olivier, directrice de la communication et des relations institutionnelles de Veolia Propreté, "dans une unité de tri de déchets d'équipements électriques et électroniques par exemple, nous récoltons du petit électroménager, du gros électroménager, des ordinateurs, des écrans, autant de flux différents qui vont inévitablement nécessiter un tri manuel car nous tirons



M. Christophe Bernad

Innovation à la source : quid de la collecte ?

Si les techniques de tri dans les centres se sont considérablement améliorées, qu'en est-il de la collecte ? A l'échelle municipale, n'existe-t-il pas des innovations techniques et logistiques susceptibles d'améliorer le tri à la source, de le rentabiliser plus facilement et de créer de la valeur ajoutée en optimisant le coût de gestion des différents gisements?

Pour Gérard Aubron, de la direction de l'environnement de la Région des Pays de la Loire, "la course à l'innovation des collectivités en matière de traitement des déchets leur permet peut-être de masquer une insuffisance d'investissement en matière de collecte." En effet, pourquoi ne pas affiner la collecte des différents types de papiers ou plastiques, plutôt que d'utiliser ensuite des dispositifs coûteux pour les "démélanger" ? De nombreuses municipalités se sont ainsi équipées de conteneurs spéciaux, disposés en ville et basés sur l'apport volontaire, mais pour Muriel Olivier, de Veolia Propreté, "aujourd'hui en France ces expériences ne donnent pas beaucoup de résultats. Plusieurs collectivités ont essayé puis arrêté, car le geste de l'habitant n'est pas là, il n'y a pas de gisement. Ces collectivités se sont retrouvées avec des installations dédiées pour des flux séparés, surdimensionnées par rapport au tonnage de collecte sélective de fermentescibles qu'elles arrivaient à capter." S'il est certainement plus efficace d'avoir un tri à la source, concrètement, sur le terrain, cela ne fonctionne pas encore à l'échelle souhaitée. Il faudra du temps. En réduisant la fréquence des collectes d'encombrants pour des raisons économiques, les collectivités observent une augmentation de la mise en déchetterie par les particuliers et ainsi un traitement de certains déchets plus en amont, comme le fait remarquer Vincent Le Blan, de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE). On peut donc considérer que, macro-économiquement, le coût de collecte se transfère des collectivités vers les particuliers. Tandis que le bilan carbone de ce basculement, même s'il n'a pas été mesuré, est sans doute à la hausse.

138 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 7 Atelier 7 Atelier 7 Atelier 7 139

Joint Venture Coca Cola-APPE : un exemple d'innovation connectée

En octobre, Coca Cola a investi 6,5 millions d'euros dans une joint-venture avec APPE (Association of Petrochemical Producers in Europe), le leader du PET recyclé en France. Un accord qui sert la stratégie du géant de l'agroalimentaire et qui conforte le leadership d'APPE sur le marché francais.

Aujourd'hui, Coca Cola Entreprise fabrique en France 90% des boissons qu'elle y distribue, mais éprouve des difficultés à s'y approvisionner en PET recvolé. En cause, une insuffisance du tri des bouteilles en plastique à l'échelle nationale, dont seules 50% sont recyclées. Mais grâce à cette co-entreprise, APPE, qui a de son côté investi 2,2 millions d'euros, va pouvoir augmenter de 70% les capacités de traitement de son usine de Beaune et passer à 20 000 tonnes de production annuelle. Elle lance également un ambitieux programme de recherche et d'innovation dans de nouvelles techniques de pointe en

des flux de plastiques très différents d'un équipement à l'autre. Ce deuxième tri est opéré par des équipements entièrement automatisés, indispensables si nous voulons, ensuite, avoir des matières de qualité et vraiment atteindre des débouchés technologiques. Mais nous gardons une part de main-d'œuvre très importante. Les deux étapes ne sont pas contradictoires. À l'heure actuelle, les centres ont encore besoin des deux pour atteindre des quantités suffisantes." Quand ils ont besoin de gestes techniques complexes, les centres emploient des opérateurs. Mais à partir du moment où seul le débit compte, il est devenu économiquement impossible de laisser des opérateurs effectuer des milliers de gestes à l'heure. Ils sont remplacés par des machines et judicieusement positionnés aux points cruciaux de la chaîne de valorisation. Car comme le rappelle Christophe Bernad, "l'humain est une machine extrêmement pointue, bien plus pointue que toutes les machines les plus sophistiquées que nous sommes capables de développer à l'heure actuelle!" Ainsi, les deux vont de pair... qui plus est lorsqu'en aval des centres de tri, ces nouveaux flux créent de nouvelles matières qui à leur tour créent de nouveaux métiers, moins pénibles et à plus forte valeur ajoutée.

Connecter l'innovation technologique à son environnement...

Pour le grand public, le terme d'économie circulaire est relativement récent. Mais pas pour les industriels, qui pratiquent déjà la réduction et la réutilisation des déchets pour être plus efficients tout au long de la chaîne de valeur. Coca Cola Entreprise France a ainsi tout récemment investi dans une joint-venture avec APPE, leader français du PET (polyéthylène téréphtalate) recyclé, pour mieux gérer ses approvisionnements en bouteilles (voir encadré). Un parfait exemple de connexion de l'innovation à son environnement que ne renierait pas Thibaud De Préval. Pour Total Energy Ventures, dont il pilote les investissements aux





Mme Muriel Olivier

Mme Claire Dadou-Willmann

États-Unis, ces associations forment "un nouvel outil d'"open innovation" pour nourrir la stratégie, qui consiste à faire accéder les différentes "business units" du groupe à des technologies externes parfois très prometteuses en lien avec nos activités. Nous accompagnons ainsi Agilyx, une jeune entreprise basée dans l'Oregon, qui recycle des plastiques mélangés en pétrole synthétique de très bonne qualité grâce à une technologie qui n'entre pas en compétition avec les technologies de recyclage ou de valorisation des déchets pour l'incinération, et qui accepte un taux de contamination relativement élevé. Nous intégrons ainsi des technologies de petites tailles à des chaînes complètes faisant intervenir de très grandes industries. Pour eux, s'adosser à une stratégie industrielle existante permet de bénéficier d'économies d'échelle. Et cela permet de trouver un débouché dans la filière énergétique à des déchets qui, aux États-Unis, sont encore principalement enfouis."

Pour Claire Dadou Willemann, déléguée générale de l'Association Alliance Chimie Recyclage (2ACR, voir encadré), c'est sur ces interactions entre professionnels que la transition d'une économie du recyclage à une économie "circulaire" doit s'appuyer, notamment sur deux points qu'elle estime cruciaux : l'approvisionnement... et

matière de recyclage, pour ainsi conforter son leadership sur un marché Français encore timide. De son côté, Coca Cola, forte d'un partenariat similaire en Grande-Bretagne depuis 2011, devient autonome en PET recyclé sur le marché français. Et dans une optique de réduction de son empreinte énergétique de près d'un tiers d'ici à 2020, elle en profitera pour passer progressivement de 15 à 25% de PET recyclé dans ses bouteilles

140 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 7 Atelier 7 Atelier 7 Atelier 8 Atelier 8 Atelier 9 Atelier

2ACR: vers un recyclage des plastiques durable... et rentable

En juin 2012, l'Union des Industries Chimiques et Plastics Europe ont lancé ensemble l'Association Alliance Chimie Recyclage (2ACR). En rapprochant les mondes de la plasturgie, de la chimie et du recyclage, 2ACR se fixe pour objectif de créer de nouvelles filières de valorisation des déchets plastiques et de favoriser la transition vers une économie circulaire.

Il aura fallu près de deux ans de travail pour regrouper chimistes (BASF, Total...), professionnels du recyclage (Sita, Sarp Industries, Veolia, Suez Environnement, ...) et syndicats professionnels (Elipso, Plastics Europe...). Ces acteurs majeurs, parfois concurrents, se sont ainsi regroupés pour trouver de nouveaux gisements dans un contexte de raréfaction et de volatilité du cours des matières premières fossiles, mais également pour faire face à la captation de certains déchets plastiques par des pays asiatiques. Des déchets plastiques industriels et commerciaux qui, grâce aux innovations en matière de recyclage, deviennent de

l'imagination. "En terme de régularité et de stabilité de gisements, pour nous qui venons du monde de la chimie industrielle et qui sommes habitués à acheter un produit tout à fait standardisé, arriver à gérer des produits extrêmement variables est difficile. Quand nous voyons certaines productions de matières premières secondaires, nous nous demandons souvent ce que nous pouvons en faire..." En effet, les matières premières secondaires sont souvent peu concurrentielles par rapport aux matières premières vierges, en terme de coûts mais également de conditionnement ou de fluctuation de leur taux de pureté. Malgré tout, elles peuvent s'avérer très intéressantes : certains plastiques recyclés se sont ainsi révélés anti tags, ouvrant la voie à de nouveaux mobiliers urbains. "Il appartient aux entreprises d'aller plus loin dans la réflexion. C'est à elles d'imaginer de nouveaux objets et de nouveaux usages de ces matières premières recyclées, et non plus simplement de réfléchir en terme de substitution!" estime Claire Dadou Willemann. "C'est l'aval qui fera bouger les choses! Si nous n'imaginons pas de nouveaux produits à partir des caractéristiques de ces gisements, nous n'irons pas très loin!"

... pour maîtriser les risques

La "réussite" d'une innovation réside donc en son adaptabilité à une filière existante, mais également en sa capacité à potentiellement en remodeler à la fois l'amont et l'aval : pour Gérard Antonini, universitaire et directeur scientifique de l'association Record, la valorisation des CSR est ainsi symptomatique. "Incinérés, généralement en cimenterie, ils nécessitent de gros volumes d'air pour brûler complètement, ce qui produit de forts volumes de fumée à traiter et nécessite des installations gigantesques pour un rendement énergétique médiocre. Et, bien que ce soit de l'énergie qu'elles ont déjà payé une fois, les collectivités sont encore obligées de payer aux cimentiers entre 20 et 25 centimes la tonne à incinérer car elles voient bien qu'il n'existe, pour les CSR, pas d'autres débouchés pour le moment. Pour

elles, les CSR ont donc un coût largement négatif. En plus, les cimentiers ne sont pas prêts à pérenniser ad vitam aeternam les installations des fours de cimenterie en France parce qu'il est plus rentable pour eux de les monter en Égypte... Donc, si nous voulons que la filière amont de valorisation matière, tri et recyclage, ne faiblisse pas, il faut un débouché pour les CSR." Pour Gérard Antonini, s'ils étaient désormais préalablement préparés par Traitement Mécano Biologique (TMB) sous forme de granulés par exemple, avec un fort pouvoir calorifique, ils pourraient intégrer des processus de gazéification et produire 30% de valorisation énergétique supplémentaire par rapport à l'incinération, et ce dans des installations plus compactes et moins coûteuses. De nouvelles pratiques qui auraient le mérite de pérenniser et de renforcer la filière de valorisation des CSR. "Mais cela reste pour le moment une filière potentielle" estime-t-il, "son émergence n'est peut-être pas pour tout de suite, notamment en raison des risques que cela représente en terme d'investissements.'

S'il y a donc bien des projets et des équipements innovants, quand ils sont esseulés, non connectables en l'état à une filière de valorisation existante, ils peinent à exister. Comme le rappelle Thibaud De Préval, "la combinaison de différentes technologies et la validation d'une chaîne de valeur complète fait courir des risques très importants aux investisseurs."

L'incertitude technologique peut être minimisée

Si les innovations technologiques ne sont pas toutes viables ou "solubles" dans les différentes filières existantes, "il est navrant que les gens en charge de faire de l'investissement le fassent avec une trop forte notion de risque" estime Christophe Bernad. "En pratique, le risque dans ces technologies innovantes peut être réduit au minimum avec au préalable une bonne analyse technologique! De notre côté, quand nous voyons certaines filières, nous savons d'entrée de jeu que certaines sont complètement vouées à l'échec!" Gérard Antonini abonde en ce sens:

plus en plus des matières premières secondaires intéressantes pour ces professionnels. Où sont produits ces déchets? Comment rendre leur collecte et leur traitement plus efficaces et plus en phase avec les besoins des utilisateurs? À travers trois ateliers regroupant des acteurs positionnés à différents niveaux de la chaîne de valorisation. 2ACR espère obtenir une meilleure connaissance des différents flux à l'échelle nationale pour structurer, valoriser et pérenniser une filière à forte valeur ajoutée, mais également devenir force de proposition technique et réglementaire.

142 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 7 Atelier 7 Atelier 7

Le regard de l'investisseur

En France, l'intérêt des capital-investisseurs pour le secteur des déchets est relativement récent pour l'instant, seuls 2 milliards d'euros sont investis annuellement, généralement sous forme de participation au capital de PME ou d'entreprises de taille intermédiaire. Si le nombre d'acteurs, d'opérations et de montants investis reste encore relativement modeste, la dynamique des filières et l'accent mis sur les réalementations attirent néanmoins de plus en plus d'investisseurs. Demeter Partners, spécialiste de l'énergie et de l'environnement en matière de capital-investissement, gère aujourd'hui un peu plus de 350 millions d'euros, apportés à la fois par des institutionnels, des grands groupes industriels (comme Total...), ou des grands acteurs des déchets (comme Veolia, GDF, Suez Environnement...). Dans son portefeuille, ce fond d'amorçage possède une auarantaine de participations dans des bureaux d'étude, des cabinets d'ingénierie ou des gestionnaires de centres de tri. Des investissements que son directeur, Grégoire

"Contrairement à beaucoup d'autres pays, notamment les États-Unis ou l'Allemagne, il n'y a pas au niveau des directions une connaissance technologique importante. De part notre structure "méritocratique", nos décideurs sont souvent peu au fait des réalités technologiques et sont parfois prêts à soutenir des procédés dont nous sommes sûrs qu'ils vont dans le mur! Au moins 80% des échecs pourraient être évités s'il existait une réelle analyse technologique des procédés innovants! Il y a eu des investissements colossaux, des prises de risques complètement inconsidérées, y compris de grands organismes de l'État comme l'Ademe, qui ont soutenu des projets dont nous pouvions dire, dès l'origine, qu'ils allaient droit à l'échec!"

Cette relative méconnaissance engendrerait, en France, une résistance à l'innovation en terme d'investissement, et retarderait donc la transition vers une économie circulaire. Selon Claire Dadou Willemann, un autre paramètre entre en compte : le langage. "Nous nous sommes rendu compte que les industriels entre eux, bien qu'utilisant a priori la même terminologie, parlaient des langages extrêmement différents. Les réglementations qui viennent du monde de la chimie et du monde des déchets ne sont pas les mêmes, et derrière les mots, il n'y a pas la même appréciation. Il existe bien un lexique, établi en mai 2012 par le ministère et l'Ademe, mais même s'il est très pédagogique sur les termes, il ne constitue pas un référentiel réglementaire. Au sein de l'association 2ACR, notre premier travail entre industriels a donc été d'établir un second glossaire, susceptible de compléter celui de l'Etat, et nous travaillons actuellement à déterminer comment le partager au mieux. Car si nous ne le faisons qu'entre industriels, sans prendre en compte les parties prenantes, cela ne sert pas à grand chose!" Des technologies innovantes existent et de l'argent est potentiellement disponible pour les financer. Il est donc capital d'en baliser au mieux les premières concrétisations pour qu'elles puissent harmonieusement s'intégrer aux filières existantes et contribuer à la transition d'une économie du déchet vers une économie circulaire.

Pour un dialogue prospectif avec les filières

Le dialogue entre acteurs est déterminant. L'enjeu est de croiser le regard de l'industriel avec celui des filières, parfois plus prospectif. En matière de valorisation énergétique de certains types de déchets, Demeter Partners a ainsi fait le pari d'accompagner un projet innovant de gazéification de bois de catégorie B : "Par rapport à tous les enjeux d'extension de consignes sur ce type de filière, nous avons résolument pris le risque d'aller prendre une participation dans une société qui poussera la gazéification. Là où, aujourd'hui, quand nous discutons avec les gens de la cogénération on nous dit : "la gazéification c'est très risqué, cela ne marche pas"! Contribuant à la pénétration de l'innovation, le capital-investisseur est au cœur de la problématique. Il est entre, d'un côté l'inventeur qui arrive avec un nouveau procédé et, à l'autre extrémité, des industriels installés sur leur marché. Si l'avis des industriels est nécessaire pour faire le tri parmi les innovations, il faut également savoir déterminer quelles en sont les potentielles dynamiques, en embrassant une large vision entre l'amont et l'aval d'une filière." En effet, si une technologie a la possibilité de pénétrer un marché, certains acteurs peuvent être tentés de la "tuer" parce qu'elle les remet en cause. Pour Grégoire Aladjidi, "investir sur des technologies qui présentent des différenciations importantes, même démontrées par la science et ayant le soutien d'une filière, représente toujours des risques. Mais des risques que nous sommes prêts à prendre."

Quels accompagnements pour le secteur?

Si, en matière de tri comme de traitement, des innovations de rupture sont toujours susceptibles de bouleverser les filières existantes, le dialogue et les partenariats entre fournisseurs de technologies, industriels et exploitants s'intensifient et permettent désormais une pénétration harmonieuse de l'innovation, même sur les filières de traitement des déchets et leurs particularités reconnues. Pour accélérer et approfondir le mouvement,

Aladiidi, détaille ainsi : "200 millions dans les éco-activités innovantes utilisant les matières premières naturelles, entre 150 et 200 millions dans les activités liées à l'énergie et l'environnement, et enfin 20 à 25 millions dans le secteur des déchets. Sur les 1 500 entreprises qui nous sollicitent chaque année, 40% sont dans le domaine de l'environnement, et sur les trois ou quatre dernières années, seules 150 entreprises directement liées au monde des déchets se sont tournées vers nous. Sachant aue nous n'avons fait que 7 opérations sur ces 150 sollicitations, car nous n'avons pas toujours, chez ces gens-là, de perspective de filière, de dynamique et de aisement. Pour nous l'innovation est importante, mais ne se justifie qu'intégrée dans des filières.

144 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 7 Atelier 7 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 7



Muriel Olivier estime cependant qu'une meilleure visibilité de moyen et long terme en matière de réglementation et de fiscalité serait encourageante : "Si l'on prend l'exemple de la filière de production de biodiesel, qui s'est développée récemment, il existe encore aujourd'hui beaucoup trop d'incertitudes. En amont sur le prix, et en aval sur la réglementation qui encadre le pourcentage de biodiesel additionnable dans un carburant. Pour cette filière encore fragile, cette absence de visibilité est un véritable frein à l'investissement. Si les conditions réglementaires ou fiscales évoluent, cela peut remettre en question son équilibre économique. Sans un soutien des pouvoirs publics, avec notamment peut-être des incitations pour les industriels à utiliser des matières premières secondaires plutôt que des matières vierges, nous n'y arriverons pas : il faut aider les entreprises à développer les installations de recyclage nécessaires à la transition d'une industrie du déchet à une industrie du recyclage. Au niveau de la Fnade, nous avons fait une proposition globale sur l'ensemble de nos activités : nous nous engageons à investir pour passer rapidement à l'industrie du recyclage, d'une part en diminuant réglementairement les tonnages arrivant aujourd'hui en stockage, mais également en maintenant une fiscalité fixe sur un horizon de dix ans, pour que nous puissions anticiper."

Pour un consensus des acteurs, guidant l'intervention publique

Avec l'intervention de Marc Dufour, de la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services du Ministère du Redressement Productif, ce sont des perspectives positives qui se dessinent. Il se réjouit ainsi du fait que les industriels commencent à réfléchir à la mise en place d'un certain nombre d'engagements

communs, mais également de l'émergence d'un besoin général de simplification et de stabilité réglementaire. Pour lui, "cet effort doit effectivement être mené collectivement. Je conçois assez mal que nous demandions aux industriels de s'organiser entre eux sans que nous nous organisions également. Dans le plan industriel en 34 points, lancé par le Président de la république et porté par le ministère du Redressement Productif qui en est l'initiateur, un des points porte sur le recyclage et les matériaux verts. Mais nous serons dans une logique de choix : nous ne pourrons pas tout aider. À l'heure actuelle, après un an de discussions dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Eco-Industries (COSEI) notamment, nous ne parvenons toujours pas à déterminer quel est l'enjeu prioritaire en matière de recherche et d'innovation." À l'échelle de ce secteur en mutation accélérée, le levier sera-t-il dans la massification des flux ? Dans l'amélioration des processus de collecte ou de tri automatique ? Ou bien dans l'accompagnement de filières de valorisation plus segmentées ?

Parce qu'ils ont bien compris l'importance transversale de ces enjeux, plus que jamais les pouvoirs publics attendent des éclairages et un consensus de la part des acteurs pour accélérer la réflexion et être en mesure de proposer les mesures concrètes les plus adaptées, dans les années qui viennent.

Atelier 8

Installations nucléaires : du démantèlement aux enjeux de cycle de vie



Pilote :

M. Bruno CAHEN, directeur industriel, Andra

Animateur:

Mme Nathalie DOLLE, journaliste

Avec la participation de :

M. Philippe BERNET, directeur adioint. EDF Ciden

M. Bruno CAHEN, directeur industriel, Andra

M. Olivier DAVID, chef du bureau politique publique et tutelles, sous-direction de l'industrie nucléaire, MEDDE. DGEC

M. Alejandro RODRIGUEZ FERNANDEZ, directeur des opérations, Enresa (Espagne)

abstract.

En France comme dans la majorité des pays nucléarisés, la notion de cycle de vie des déchets radioactifs est désormais indissociable des activités industrielles. Les dossiers de demandes d'autorisation comportent un volet significatif lié au démantèlement et au traitement des déchets. Les enjeux sont à la fois technologiques, industriels, financiers et sociétaux.

In France, like in a majority of countries possessing nuclear power, the notion of radioactive waste life-cycle may no longer be separated from industrial activities. Dismantling and waste treatment matters now are a significant part of procedures to get the needed permits. Challenges are in technological, industrial, financial and societal fields.

148 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 8 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 8 149

Sortir de la logique du "tout stockage"

Jusqu'à présent, la doctrine française en matière de déchets radioactifs prônait le "tout stockage". Le plan national pour 2013-2015 propose de nouvelles pistes. Parmi elles, le recyclage des déchets faiblement actifs à vie courte qui pourraient être réutilisés au sein même de la filière nucléaire. À noter de plus que plusieurs installations sont actuellement en cours de démantèlement. Le retour d'expérience des différents opérateurs sera précieux pour se placer sur ce marché en devenir : une centaine de réacteurs devraient être démantelés dans le monde d'ici à 2025.

Le contexte réglementaire français

"Avant de détailler le programme de démantèlement en cours, il faut rappeler le contexte réglementaire français, lance Philippe Bernet, directeur adjoint du Centre d'ingénierie de déconstruction et environnement (CIDEN, EDF). EDF est responsable de ses installations nucléaires tout au long du cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur démantèlement".

Pendant la phase de démantèlement, EDF a la responsabilité de la sûreté de son installation, mais aussi de toutes les exigences environnementales. Elle assume le financement de ces démantèlements en cours et à venir.

Plutôt que de démantèlement, les exploitants ont pris l'habitude de parler de déconstruction. Celle-ci regroupe l'ensemble du processus - démantèlement, assainissement, démolition -, comme l'explique Philippe Bernet : "Pour nous, la première phase est le démantèlement électromécanique. Nous démontons, découpons, conditionnons dans des colis que nous expédions. Après quoi, nous retirons la radioactivité ajoutée pendant le fonctionnement et nous assainissons les bâtiments vides. Ensuite ces bâtiments sont déclassés dans le cadre d'un processus passant par l'approbation de l'Autorité de sureté nucléaire (ASN). Une fois qu'ils ne sont plus nucléaires mais devenus conventionnels, nous les démolissons".

Un plan national pour fixer la politique française

Le PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs) constitue un pilier de la politique française. Il fixe plusieurs objectifs, notamment l'optimisation des filières de gestion et la réduction de la quantité des déchets radioactifs. Le PNGMDR insiste sur les alternatives au stockage centralisé des déchets, avec deux axes : le stockage sur sites et le recyclage des gravats de très faible activité et des déchets métalliques.

"Dès la mise en place de l'installation, nous évaluons les coûts de la déconstruction et de la gestion des déchets, complète Olivier David, au nom du ministère de l'Environnement. Pour couvrir les provisions, un fonds est géré par les exploitants de façon séparée de leur compte d'exploitation. Il représente actuellement un montant de 43 milliards d'euros". EDF définit précisément les moyens qu'elle mettra en œuvre pour réussir la

déconstruction. Ses scénarios et ses dossiers techniques doivent avoir reçu l'approbation de l'ASN. La déconstruction d'une centrale nucléaire prend donc plusieurs années, voire plusieurs décennies. De plus, EDF travaille aussi en lien étroit avec les industriels. "En France, nous avons régulièrement l'occasion de nous rencontrer avec nos collègues du CEA ou d'Areva, et avec les exploitants à l'international pour partager sur nos activités", précise Philippe Bernet. Les échanges ont lieu au sein d'une instance pluraliste, le HCTISN, le Haut comité de la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire.

La logique de démantèlement immédiat

Depuis le début des années 2000, EDF est engagée dans une logique de démantèlement dit immédiat. Elle a d'ailleurs anticipé l'arrêté INB (Installation nucléaire de base) de février 2012 qui stipule que le démantèlement d'une installation nucléaire doit être lancé dans un délai aussi court que possible après sa mise à l'arrêt. Précédemment, EDF menait une stratégie d'attente qui permettait de bénéficier de la décroissance radioactive



M. Alejandro Rodriguez-Fernandez

La situation espagnole

Alejandro Rodriguez-Fernandez, directeur des opérations d'Enresa, agence espaanole en charae des déchets radioactifs, présente un panorama de la situation dans ce pays. "Nous sommes un pavs nucléaire moven. Nous avons huit réacteurs en opération et deux en démantèlement. En Espagne, c'est la même entité publique, Enresa, qui gère à la fois le démantèlement et les déchets. Comme pour la France, nous disposons d'un plan national qui indique la stratéaie, les inventaires de déchets radioactifs, les installations, les lignes de travaux futurs ainsi que la partie économique avec les financements, les coûts, les provisions. Enresa a en charge à la fois les composantes techniques et économiques du démantèlement". Enresa prend les opérations de démantèlement à son compte pendant une période de transfert qui peut durer entre trois et cina ans. Celle-ci sert à réaliser le déchargement du combustible irradié et à finir de conditionner les déchets d'opération. Pendant cette période. l'exploitant transfère sa licence, et donc sa responsabilité, à Enresa. L'agence publique rend ensuite cette licence à la fin des opérations de démantèlement et d'assainissement pour l'utilisation du site rendu propre.

150 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 8 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 8 151

naturelle et laissait le temps de faire mûrir les solutions pour le traitement des déchets.

Depuis, plusieurs constats ont conduit à ce changement de stratégie. D'autres opérateurs dans le monde ont ainsi démantelé complètement des installations nucléaires, notamment les Américains, en maîtrisant parfaitement la dosimétrie. De même, les techniques de travail à distance, par robots ou télé-opération, ont progressé. Elles permettent d'engager des opérations de démantèlement sur des installations radioactives sans exposer le personnel à une dosimétrie importante.

La gestion des déchets

Le programme de démantèlement en cours, concernant neuf réacteurs (lire ci-contre), produira un million de tonnes de déchets. 800 000 tonnes sont des déchets conventionnels, non radioactifs : bétons et ferrailles. La quasi-totalité de ces 800 000 tonnes (au moins 90%) doit être valorisée et recyclée : les ferrailles dans les filières industrielles classiques et les gravats pour combler, sur place, les trous et les excavations laissées par les bâtiments démolis.

Sur les 200 000 tonnes de déchets radioactifs, 90% sont des déchets radioactifs à vie courte. Ils sont conditionnés au fur et à mesure qu'ils sont produits et expédiés vers les centres de stockage de l'Andra : le Cires (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage) pour les très faiblement actifs et le CSA (Centre de stockage de l'Aube) pour les faiblement et moyennent actifs.

Les autres déchets radioactifs sont de deux types. Il y a d'abord les déchets moyennement actifs à vie longue. Ce sont les résidus issus du traitement des combustibles usés. Ils représentent environ 300 tonnes. Ils sont entreposés à La Hague aujourd'hui et devront ensuite être stockés à 500 mètres de profondeur. Quant aux déchets faiblement actifs à vie longue, ils sont principalement composés du graphite contenu dans six réacteurs en phase de

démantèlement. Celui-ci ne peut pas être stocké en centre de surface. Il est prévu, dans la loi de 2013, l'ouverture d'un centre de stockage à faible profondeur, mais le processus a pris du retard. Pour l'instant, le graphite est stocké dans les caissons des réacteurs.

Neuf réacteurs en démantèlement

Neuf réacteurs sont en cours de démantèlement aujourd'hui en France :

- un réacteur dit à eau lourde, le réacteur de Brennilis, arrêté en 1985,
- un réacteur à eau pressurisée, de la même filière que les réacteurs en exploitation actuellement, mais d'une puissance réduite : le réacteur de Chooz dans les Ardennes. C'est le premier réacteur à eau pressurisée mis en exploitation en France. Il a été arrêté en 1991,
- un réacteur à neutrons rapides de Creys-Malville arrêté en 1997,
- six réacteurs de la filière UNGG (uranium naturel graphite-gaz). Le plus ancien, celui de Chinon A1, un réacteur de puissance très limitée (70 mégawatts électriques) a démarré en 1963 et a été arrêté en 1973. Deux autres réacteurs graphite-gaz sur le site de Chinon, de design et de puissance différents. Deux réacteurs à Saint-Laurent-des-Eaux. Le dernier réacteur graphite-gaz est celui de Bugey 1, au bord du Rhône. C'est le dernier réacteur graphite-gaz mis en exploitation. Il a été arrêté en 1994. La fin du démantèlement du dernier de ces réacteurs est programmée à l'horizon 2040.

Le recyclage, une alternative au stockage

"Le stockage reste le mode de traitement majoritaire, confirme Bruno Cahen, de l'Andra. Plutôt que de diluer et disperser la radioactivité, on cherche à la confiner, la concentrer et la stocker de manière centralisée. Mais ce stockage produit lui-même des déchets, que nous essayons de minimiser". Par convention, le cycle de vie des déchets est basé sur les propriétés du césium 137. Les déchets dont la

Le coût du démantèlement

La Cour des comptes estime le ratio du démantèlement d'une centrale de production d'électricité à 297 euros par kilowatt installé. Mais ce chiffre varie en fonction du type d'installation. Philippe Bernet, du CIDEN/EDF. précise : "Les évaluations des coûts de démantèlement, pour nos installations, sont construites à partir de scénarios techniques bien établis : nous utilisons nos retours d'expérience pour réaliser un devis avec des méthodes évaluées par la Cour des Comptes, qui nous audite réaulièrement. Nos méthodes font aussi l'objet de contrôles par la Direction générale de l'énergie et du climat".

Trois postes principaux entrent dans le coût d'un démantèlement : les opérations de déconstruction, le traitement et le conditionnement des déchets et, enfin, le coût de fonctionnement de l'installation (sécurité, surveillance, taxes...). Le démantèlement représente entre 20% et 40% du coût de la construction. Et, dans ces coûts, 20 à 40% sont liés aux déchets.

Des investissements d'avenir pour l'Andra

Le ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie vient de renégocier avec l'Andra, établissement public en charge des déchets, un nouveau contrat quadriennal pour la période 2013-2016. "Nous demandons à l'Andra de ne pas être simplement un stockeur, ou un exploitant de centre de stockage, mais d'avoir une vision un peu plus large sur la gestion des déchets radioactifs", explique Olivier David, au nom du ministère. L'Andra bénéficie ainsi d'une somme de 75 millions d'euros dans le cadre des investissements d'avenir, dans l'objectif d'encourager l'essor de la R&D.

152 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 8 Ateliers et séances du 3 octobre - Atelier 8 153

radioactivité sera divisée par deux en moins de 30 ans sont considérés comme étant à vie courte. Ce sont des durées que l'on peut gérer à échelle humaine.

"Aujourd'hui, les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les besoins, rappelle Bruno Cahen, parce que le centre de l'Andra dans l'Aube a été prévu de manière suffisamment large par nos prédécesseurs (un million de mètres cubes pour les déchets de faible activité à vie courte) et ce, dans le respect des normes de sûreté et de protection de l'environnement".

Cependant, le recyclage des déchets à faible activité est une des pistes d'avenir étudiée par l'Andra. "On pourrait ainsi recycler du béton et des ferrailles nucléaires, dans la filière elle-même, prévoit Bruno Cahen. Pour stocker des déchets, il faut un emballage robuste qui doit pouvoir supporter un certain nombre de contraintes: être étanche et résister, en cas de chute, à la pression ou à l'écrasement du terrain. Ces colis sont composés de béton, de métal ou d'une combinaison des deux. C'est une piste intéressante pour le recyclage des ferrailles. Pour les gravats légèrement contaminés, nous pouvons faire du granulat pour combler les vides entre les colis".

Le démantèlement : un marché en devenir

L'activité de démantèlement nucléaire représente déjà un poids respectable dans l'économie. Olivier David en fait le panorama : "En France, nous comptons 9 grosses installations en démantèlement. Cette activité représente 3 000 emplois chez EDF, Areva et au CEA. Et nous estimons que la filière compte 16 000 emplois en France".

Démantèlement différé, confinement sûr, démantèlement immédiat...

"Au niveau international, il existe essentiellement trois stratégies de démantèlement, souligne Cécile Fanguet, chef de bureau à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN): le démantèlement différé, le scellement et le démantèlement immédiat".

Le démantèlement différé consiste à maintenir



M. Philippe Bernet, M Bruno Cahen et M. Olivier David

l'installation dans un état de confinement sûr pendant une période de 30 à 100 ans. Et ce, après avoir enlevé le combustible usé ainsi que quelques équipements périphériques. Il convient alors de surveiller l'installation tout au long de la période nécessaire à la décroissance des éléments radioactifs.

Le scellement est une stratégie qui consiste à placer l'installation sous une structure de confinement renforcé et à la conserver isolée jusqu'à ce que la décroissance de la radioactivité permette de libérer le site. Ces deux méthodes sont longues et peu développées.

La troisième possibilité, privilégiée en France et dans de nombreux pays, est la stratégie de démantèlement immédiat. Les opérations sont engagées sans attendre, dès que l'installation est mise à l'arrêt.

Aujourd'hui dans le monde, une centaine de réacteurs sont en cours de démantèlement. D'ici à 2025, il y en aura une vingtaine en Europe occidentale. "Un marché va émerger, estime Philippe Bernet, mais il est encore très jeune". Il touche de nombreux secteurs d'activité, comme le confirme Bruno Cahen: "La robotique, la caractérisation des installations, la cartographie... Tous ces domaines peuvent intéresser des chercheurs. Il existe déjà des formations de niveau bac à bac + 5 dans les domaines de l'assainissement, du démantèlement et de la gestion des déchets. L'objectif est d'attirer les compétences et les savoir-faire pour donner une visibilité maximum à ce secteur d'activité".

Références

Tous les chiffres évoqués lors de cet atelier sont repris dans le plan national de aestion des matières et déchets radioactifs le PNGMDR 2013-2015. Celui-ci est disponible sur le site du ministère (www.developpementdurable.gouv.fr). L'Inventaire national des matières et des déchets radioactifs est un inventaire géographique triennal par types de déchets. Il comprend un bilan national et par filières de gestion des flux traités qui sont décrits dans leur nature et leur quantité. Il propose également une prospective, jusqu'à la fin du dernier démantèlement en cours. L'inventaire est disponible sur le site de l'Andra (www.andra.fr).

Planification: superposition ne fait pas raison



Pilote :

M. Christophe DEBLANC, chef de service adjoint, DREAL Rhône Alpes

Animateur:

Mme Nathalie DOLLE, journaliste

Avec la participation de : Mme Anne-Sophie DE KERANGAL, responsable du service prévention et gestion des déchets, Conseil régional d'île de France M. Didier IMBERT, directeur

délégué, SITA France Mme Véronique LINE, ingénieur

environnement, FFB

M. Emmanuel MAISTRELLI, consultant, Cabinet d'ingénierie Inddigo

Mme Isabelle POCHELON,

responsable du service environnement, Conseil général de la Drôme

M. Eric THOUZEAU, vice-président de la commission aménagement du territoire et environnement, Conseil régional des Pays de la Loire

abstract

En France, Régions, Départements et Intercommunalités se partagent la prévention et la gestion des déchets. Ainsi se superposent les responsabilités, les plans déchets et les plans environnementaux. Mais sur le terrain, la cohérence peine à s'affirmer. Comment articuler ces plans entre eux tout en prenant en compte la question concrète des outils (gisements, capacités, valorisation...) et les priorités des territoires ? La gestion des filières est un subtil équilibre toujours en construction, pour lequel quelques collectivités françaises ont bâti des plans très originaux.

In France, the Regions, Departments and Intermunicipalities share the responsibility of waste prevention and management. Responsibilities, waste plans and environment protection schemes overlap. There is hardly any consistency in their action on the field. How can such plans be articulated and concrete matters like deposits, capacities, recovery, etc, and territories' priorities be addressed? The management of the various waste categories is about finding a subtle balance for which some local authorities have devised very original plans.

Planification de la gestion des déchets

Un enjeu de cohérence, sur le terrain

Parce que la planification des déchets est pilotée par différents niveaux de collectivités territoriales, la cohabitation est de fait, et elle pose une question de cohérence. Dans quelle mesure un plan peut-il être prescriptif, ou s'articuler avec un autre ? Comment tenir compte des implications concrètes liées aux outils et priorités des uns et des autres, que toutes les collectivités ne traduisent d'ailleurs pas de la même façon ? Les débats de cette séance plénière ont permis d'avancer sur ces questions, en se faisant l'écho de retours d'expériences de terrain : les Régions Pays de la Loire et Île-de-France, les départements de la Drôme et de l'Ardèche qui ont construit un plan de portée bi-départementale... non sans difficultés.

Une question de définition... et d'objectifs

Sur le papier, tout semble assez cohérent. C'est en tout cas le sens de la première intervention d'Éric Thouzeau, vice-président de la commission aménagement du territoire et environnement au Conseil régional des Pays de la Loire, à l'initiative du thème de cette séance plénière. À la Région les déchets dangereux ; aux départements la planification pour les déchets non dangereux et du BTP ; aux communes, syndicats mixtes et intercommunalités les déchets ménagers...

Seulement, en réalité, la situation se corse. "Dans "la vraie vie", nous voyons bien qu'il existe des superpositions : au sein des différents plans de gestion des déchets, les objectifs sont parfois divergents." Et de citer, en illustration, le plan BTP de la Sarthe. "Celui-ci projette la captation à 100% des déchets dangereux du BTP. Alors que notre plan régional pour les déchets dangereux vise 80% de déchets captés. Quelle lisibilité pour les professionnels ? À quels objectifs se fier ?". Idem pour les déchets des activités de soins : "Dans le plan régional, nous avions estimé que nous pouvions capter 100% de ces déchets. L'éco-organisme Dastri qui a été mis sur pied a fixé un objectif de 60% pour tout ce qui est coupant et tranchant. Là encore, nous voyons qu'il existe une sacrée marge."

Pour Emmanuel Maistrelli, consultant au cabinet d'ingénierie Inddigo, si les procédures administratives ont leur raison d'être, elles se révèlent effectivement longues et complexes. Il cite un exemple illustrant cette contradiction d'objectifs, dans le cadre de la feuille de route 2014-2020 de la Conférence environnementale : "On demande collectivement de diviser par deux les quantités de déchets apportés dans des centres de stockage. Mais, dans le même temps, quels que soient le plan et le territoire, il faut absolument prévoir deux installations même s'il n'y en a pas besoin." Pour piloter la planification et la gestion des déchets sur les territoires, les Régions, Départements et Intercommunalités se retrouvent ainsi dans une situation de cohabitation complexe. "Complexe parce que nous avons affaire à des acteurs différents, publics et privés, et parce que les règles du jeu sont complètement différentes d'un plan à l'autre",

ajoute Emmanuel Maistrelli. "Nous avons un problème de définition pour parler un langage commun : quand nous avons des objectifs extrêmement séduisants, nous n'avons pas toujours le mode d'emploi pour les atteindre."

Parmi ces objectifs, ceux issus du Grenelle de l'environnement prévoient qu'un plan ne doit pas envisager des capacités de stockage d'incinération supérieure à 60% du gisement de déchets produits sur un territoire. "Cela pose deux questions", poursuit Emmanuel Maistrelli. "Quelle est la quantité de déchets produite sur un territoire ? Si ce chiffre est rarement facile à déterminer à l'échelle nationale, il ne l'est pas plus à l'échelle régionale ou locale. Et puis, cet objectif de 60% est-il opérant ? Seulement quelques territoires ou départements parviennent à y prétendre. Aujourd'hui, ce but n'est clairement pas atteint."

Superposition: de quoi parle-t-on?

Emmanuel Maistrelli, consultant au cabinet d'ingénierie Inddigo, s'est appliqué à répertorier ce dont il est question en terme de planification des déchets. "Nous avons un plan national des déchets radioactifs géré par l'État; des plans régionaux de gestion des déchets dangereux; les Départements ont en charge les plans de déchets non dangereux ainsi que les plans de prévention et de gestion des déchets de chantiers. En 2014, nous avons aussi un nouveau plan national de prévention avec une déclinaison départementale des objectifs, ainsi qu'un nouveau plan d'actions (2014-2020) placé sous la responsabilité de l'État. Dans le même temps, on observe des programmes locaux de prévention gérés par les collectivités. Et enfin, il y a tout une autre série de documents de planification qui ont une interaction forte avec ces plans: les schémas de carrière qui vont beaucoup influer sur les plans de gestion des déchets du BTP; les schémas d'assainissement dont on parle peu; les schémas territoriaux de la gestion de la matière organique. Alors, superposition des plans... certainement!"

Drôme-Ardêche: une gestion bi-départementale

Le Département de la Drôme a la particularité d'être pilote de la planification des déchets non dangereux pour le compte de son territoire mais aussi de son voisin, le département de l'Ardèche. Isabelle Pochelon, responsable du service environnement au Conseil général de la Drôme, évoque deux raisons à cette particularité : "La première est liée à l'histoire territoriale. La Drôme et l'Ardèche ont de fortes habitudes de travail en commun. Ils ont notamment mis en place une assemblée bi-départementale. Elle n'a pas de pouvoir de vote mais, en revanche, elle est un lieu d'échanges politiques, de discussions sur des projets communs... comme la gestion et la planification des déchets." Deuxième raison : la structuration concrète des deux territoires : "Aujourd'hui, les syndicats de traitement sont souvent interdépartementaux. L'un couvre globalement tout le nord et le centre ; l'autre couvre une partie du sud du territoire interdépartemental. Néanmoins, l'ensemble des unités de traitement se situe sur le département de la Drôme." Une autre particularité découlant de cette organisation : les élus drômois n'ont pas mis en place de plan de prévention spécifique : "Les élus ont estimé que les programmes







M. Didier Imbert

Mme Isabelle Pochelon

M. Emmanuel Maistrelli

de prévention établis par les intercommunalités pouvaient répondre à cette question; mais aussi que le plan des déchets non dangereux allait s'inscrire dans cette logique et donner une orientation. C'est une manière de dire: "il y a des choses qui se font sur le terrain, écoutons-les." Le rôle du Département a été dans la coordination pour essayer, sur certaines pratiques, d'avoir une réflexion sur une intercommunalité élargie."

Un problème de tempo

Dans le département de la Drôme, Isabelle Pochelon, responsable du service environnement du Conseil général, évoque l'arrivée de difficultés dès le moment de l'écriture de la loi de planification : "Concrètement, l'interdépartementalité n'était pas prise en compte dans la loi. Nous avons eu la possibilité d'intervenir et d'avoir une discussion directement avec le ministère pour valoriser la prise en compte de notre spécificité. Cela a été appréciable même si entre le projet législatif et ce qui est sorti, in fine, il y a encore des décalages qui nous posent quelques difficultés." Ensuite, pour toutes les collectivités françaises, la planification de la gestion des déchets nécessite de définir un périmètre afin d'enclencher, par la suite, la mise en place d'une commission de suivi. Dans la Drôme, la création de cette commission s'est réalisée en 2012 dans un contexte mouvant. "Nous étions en pleine mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale", rapporte Isabelle Pochelon. "Ceci a du coup modifié le paysage intercommunal et par conséquence les compétences des intercommunalités. La Région se trouvait à devoir gérer des communes qui intégraient des intercommunalités drômoises ou ardéchoises inscrites au plan départemental. Le ministère nous a donc demandé de mettre en place un périmètre, sans que deux plans ne se superposent et sans laisser de côté une commune non couverte. À un moment donné, nous ne savions pas

comment gérer ce genre de choses. Nous avions besoin de flexibilité." Pour sa part, Didier Imbert, directeur délégué de Sita France, met en cause l'ancienneté des plans non révisés. "Beaucoup d'entre eux sont très anciens, à savoir plus de 10 ans pour les déchets dangereux ou non dangereux. À réécrire ces plans et à les coordonner, il y a un problème à la base parce qu'on ne sait plus très bien où on en est en réalité. Dans l'optique d'une coordination efficace, il faut aussi des plans ayant à peu près le même âge pour pouvoir travailler intelligemment."

Île-de-France: une politique régionale proactive

À l'instar des départements de la Drôme et de l'Ardèche, la Région Île-de-France affirme une vraie particularité puisqu'elle est autorité compétente sur l'ensemble des exercices de planification : déchets dangereux, déchets d'activités de soins, déchets non dangereux et déchets du BTP. Une spécificité qu'elle a sollicitée auprès des législateurs au titre de la situation de l'Île-de-France et de son organisation territoriale. "Notre Région comprend huit départements, avec une zone centrale urbaine, dense, couvrant quasiment quatre départements et une couronne périurbaine et rurale composée de quatre départements", présente Anne-Sophie De Kerangal, responsable du service prévention et gestion des déchets au Conseil régional d'Île-de-France. "Nous avons donc des flux interdépartementaux assez importants mais aussi au global des volumes élevés : à l'échelle régionale, on compte cinq à six millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés, auxquels s'ajoutent cinq millions de tonnes de déchets d'activités économiques et 25 millions de tonnes de déchets inertes. Compte tenu de ces éléments, l'intérêt d'avoir une vision globale sur le territoire se révèle tout à fait intéressante." Forte de cette compétence, la Région Île-de-France dispose aujourd'hui de trois plans approuvés : un plan sur les déchets ménagers et assimilés, un plan sur les déchets dangereux et un autre sur les déchets d'activités de soins. Un plan sur les déchets du BTP est également en cours de finalisation. "Nous aurons peut-être plus de facilité à gérer ces interfaces parce que nous avons cette vision globale et que nous pouvons avoir un état des lieux de l'ensemble des déchets sur l'ensemble du territoire, que ce soit des déchets issus du service public ou des déchets d'activités économiques."

Pour mener à bien cette compétence, la Région Île-de-France a mis en place un certain nombre d'appuis et de compétences, nourris par un travail d'échanges, de concertation et de mobilisation auprès des acteurs de la filière. "Nous avons créé un observatoire régional pour investiguer l'ensemble des champs qui concernent la planification. À cela s'ajoutent des dispositifs de formation professionnelle ainsi que la création d'un schéma régional d'aménagement du territoire (le SDRIF) pour prendre en compte l'ensemble des projets, des développements urbains et des infrastructures en cours en Île-de-France. La Région déploie une politique forte d'accompagnement et de mise en réseau auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, qui a donné lieu notamment à l'élaboration d'une stratégie régionale sur la méthanisation. Un travail de collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire francilien est également en cours."

160 Ateliers et séances du 3 octobre - Plénière 3 Ateliers et séances du 3 octobre - Plénière 3 161

Déchets du BTP : un retour en arrière ?

Concernant les déchets du BTP, les premières réflexions sur la planification remontent aux années 2000. Véronique Liné, ingénieur environnement à la Fédération française du bâtiment (FFB), fait état d'un constat en demi-teinte. "À l'époque, cela a permis de créer des dynamiques locales assez importantes et surtout, cela a contribué à l'émergence de plateformes de recyclage. En revanche, je trouve que nous avons encore beaucoup de travail à faire sur l'évaluation des flux et leur quantification. C'est là où nous redémarrons un peu à zéro avec les nouveaux plans : que recyclons-nous aujourd'hui? Où cela part-il? Nous n'avons pas beaucoup progressé sur ce sujet depuis les années 2000, alors que les enjeux d'avenir sont cruciaux." Véronique Liné pèse également la nécessité de partager les expériences entre les territoires : "Il serait bien d'avoir une instance permettant aux conseils généraux de voir ce qui se fait dans d'autres plans BTP que le leur, en termes de suivi des flux ou de bonnes pratiques. Cela permettrait d'avoir une perception des flux actuels, d'obtenir des informations sur l'amiante... Des sujets sur lesquels nous avons besoin de partager à un niveau national pour aider les territoires." Qu'ils soient dangereux, non dangereux ou inertes, les déchets du BTP doivent d'abord faire l'objet d'une analyse par la filière elle-même, avance Didier Imbert, de Sita France. "À elle de faire le diagnostic, et aux autres plans de prendre en charge la réalisation pour la partie les concernant. À un moment donné, dans la réalisation ou en tout cas dans la programmation, nous réintégrerons les autres plans. Par exemple, les plans de déchets non dangereux produits par le BTP seront pris en charge dans la réflexion du plan départemental. Si les deux plans ne sont pas coordonnés, on irait alors vers un problème."

De l'importance de collecter des données

Didier Imbert revient sur le manque de données évoqué par Véronique Liné, et acquiesce sur ce point, allant jusqu'à évoquer "un problème national". Au Conseil national des déchets, il a lui-même travaillé sur la problématique de la connaissance des flux, notamment avec l'Ademe. "Nous voulions comprendre quelles étaient les différences entre les chiffres, les intitulés et ce que cela recouvrait. À l'échelon départemental ou régional, nous avons la même difficulté : autant nous connaissons à peu près les flux de déchets ménagers, autant nous sommes dans une grande zone de flou pour les flux produits par les entreprises. Aujourd'hui nous avons vraiment besoin d'y voir plus clair : il faut savoir de quoi nous partons pour savoir où nous allons. Ne pas se tromper de diagnostic, pour ne pas se tromper de remède." Des lacunes de données qui se retrouvent ensuite, selon lui, dans les différents plans. Par exemple pour la limitation de flux accessibles en centre de stockage ou en incinération. "La planification est une bonne chose parce que cela permet d'avoir une réflexion prospective, de créer un état des lieux et de mettre ensemble les acteurs pour arriver à une solution positive pour un territoire donné. Mais sur cette problématique de données, nous avons vraiment besoin d'avoir une méthodologie précise."







Mme Véronique Liné



Mme Nathalie Dolle

Une problématique sectorielle

Pour Véronique Liné, le thème de la séance plénière montre clairement l'existence de problématiques de territoires mais aussi de secteurs d'activités. Comment les articuler ? "Alors que dans le cadre réglementaire de la planification, il s'agit d'identifier l'ensemble des catégories de déchets produits, il y a une bascule quand nous entrons dans le détail des catégories. Le plan BTP va effectivement travailler sur la planification des installations en matière de matériaux inertes; en revanche, toutes les autres catégories de déchets (plâtre, amiante, bois) sont liées aux autres plans. Quand ils n'ont pas été élaborés en même temps, quand il n'y a pas vraiment d'articulation, cela devient extrêmement compliqué. Même si cette approche sectorielle n'est pas vraie pour toutes les catégories, il y a des flux de déchets dangereux (porteurs de solvants, de peinture...) qu'il ne faut pas oublier. Il y a là un vrai risque, notamment sur l'amiante et le plâtre qui sont des catégories de déchets spécifiques." Alors que la planification concernant le BTP devait aboutir en 2013, Véronique Liné évoque un tiers seulement des départements français déjà très avancés dans cette élaboration. "Un deuxième tiers a commencé à lancer des travaux. Pour le petit dernier tiers, on ne sait pas trop, pour l'instant, s'ils ont été actifs." Un effet de lenteur qui doit être cependant relativisé pour Véronique Liné. "Les conseils généraux qui sont à l'origine des documents de planification doivent mobiliser une chaîne entière d'acteurs : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, recycleurs... Il faut aussi que les Départements acquièrent de nouvelles connaissances pour ces secteurs d'activités. Ce qui est important, c'est que la dynamique soit en place."

162 Ateliers et séances du 3 octobre - Plénière 3

Trouver la bonne échelle de gestion

En Île-de-France, il semble que la notion d'échelle ait été résolue à travers la gestion régionale (lire l'encadré). En outre-mer, des solutions ont aussi été apportées. "Sur l'île de la Réunion, la Région et le Département correspondent au même territoire," indique Emmanuel Maistrelli. "C'est la même chose en Martinique où nous imaginons une collectivité unique sur la question des déchets : la même entité administrative gérerait un seul plan qui traiterait la totalité des déchets." Ailleurs et notamment dans le sudouest, les Régions comptant de nombreux départements sont confrontées à une forte problématique territoriale. "Pour beaucoup d'installations de traitement, il s'agit de faire évoluer les outils technologiques pour se conformer aux normes environnementales et tendre vers plus de diversité de tri", évoque Didier Imbert. "Cela suppose des machines, de l'automatisation, de l'investissement. Or, nous voyons bien qu'il faut aller vers une décroissance des flux à éliminer. Cela veut donc dire que l'échelle de réflexion devra souvent dépasser le département car celui-ci n'aura pas les flux suffisants pour alimenter raisonnablement les installations. À un moment donné, il faudra bien que les départements se parlent, à travers une réflexion régionale ou interdépartementale." Compte tenu des spécificités de chaque territoire, Eric Thouzeau analyse qu'il n'existe sans doute pas de réponse dogmatique. La Région des Pays de la Loire illustre cette situation. "Dans notre région, il y a à la fois la Mayenne, territoire rural faiblement peuplé, et la Loire-Atlantique, plus industrialisée et urbanisée. Cela veut dire qu'en terme de planification, les réponses ne sont sans doute pas les mêmes suivant les territoires. Les orientations doivent être identiques mais, en revanche, la façon dont nous les mettrons en œuvre dans les différents territoires est sans doute un peu différente.'

L'amiante en Pays de la Loire : une étude pionnière

L'amiante a fait l'objet d'une première étude pour la Région des Pays de la Loire, impulsée lors de l'élaboration du plan régional des déchets dangereux. "Nous avons fait le constat d'un manque notoire de données sur l'amiante", rapporte Eric Thouzeau. "Une étude régionale a alors été engagée sur de nombreux bâtiments des Pays de la Loire : essentiellement les bâtiments d'enseignement, les équipements sportifs, l'industrie, l'artisanat, l'agriculture où il y a un gisement énorme. Nous pensons qu'il faudra collecter un total d'environ 600 000 voire un million de tonnes. Mais comment ferons-nous ? À l'heure actuelle, la situation est hétéroclite : les particuliers amènent leurs plaques d'amiante dans les déchetteries, alors qu'il n'existe pas suffisamment de points de collecte pour les professionnels. Et puis, surtout, les équipements ne sont pas répartis de façon satisfaisante sur l'ensemble du territoire. Évidemment, la Région n'a aucune compétence sur les déchetteries. Nous devons donc travailler en bonne intelligence sur cette question. D'ailleurs, il existe un vrai progrès : les conseils généraux, qui travaillent sur leur plan BTP, tiennent compte de notre étude amiante ; il existe une coordination de plus en plus importante entre les techniciens de la Région et les techniciens des conseils généraux. Je crois que c'est comme cela, bien évidemment, qu'il faut progresser. Nous collaborons aussi avec la Chambre d'Agriculture pour former et sensibiliser les acteurs, par exemple. Ce

travail montre que le sujet appartient à tout le monde. Et que la coordination est absolument indispensable."

Décroissance : un travail de persuasion

Partant de ces constats, comment gérer la décroissance ? Beaucoup de territoires collectent de moins en moins de déchets résiduels, et se pose donc la question des surcapacités à l'échelle d'un territoire... Faut-il garder ou fermer une installation qui ne fait pas de valorisation énergétique ? "Là, tout d'un coup, nous sommes confrontés à la rigidité du droit", répond Emmanuel Maistrelli. "Autant un plan peut prévoir la création d'installations, autant il n'a aucune légitimité pour fermer une installation ! Nous avons donc tout un travail de persuasion : il faut expliquer à un élu qu'il doit se dessaisir d'une installation qui a été certainement son bébé il y a parfois quelques dizaines d'années. C'est extrêmement compliqué." Notamment sur certains territoires, comme la Bretagne citée en exemple par Emmanuel Maistrelli, où des installations perdent jusqu'à 15% de tonnages entrants par an. "C'est certainement l'un des défis de la nouvelle planification. Pour réagir très rapidement, il ne faut pas perdre de temps avec des démarches administratives extrêmement chronophages. L'enjeu n'est pas de faire des plans : si nous devons consacrer de l'énergie ou des moyens financiers, c'est d'abord dans leur mise en œuvre."

Vers plus de coordination, bien pensée...

Pour y parvenir, la coordination des acteurs apparaît comme un levier indispensable. Notamment dans le secteur des déchets du BTP dont la production est locale et ponctuelle. "Nous avons besoin d'une réflexion à une échelle territoriale plutôt restreinte", estime Véronique Liné. "En revanche, un travail de coordination me paraît extrêmement important et peut être fait à une autre échelle, ne serait-ce que pour le suivi des flux et la quantification." Aujourd'hui, les acteurs professionnels ont mobilisé leurs réseaux de cellules économiques régionales de la construction pour estimer les flux de production de déchets. "Cette méthodologie reste perfectible parce que nous avançons et nous apprenons en avançant, bien sûr. Mais il est intéressant de capitaliser les données des départements à l'échelle régionale. Elles permettront de construire des indicateurs nationaux pour travailler ensuite sur des objectifs d'amélioration de recyclage. Il faut être intelligent et aller peut-être au-delà du simple cadre législatif et règlementaire, en se saisissant des problèmes et en travaillant avec les bons acteurs." Isabelle Pochelon approuve ce souhait d'aller au-delà de la stricte logique réglementaire, qu'elle connaît dans le contexte d'élaboration du plan dans son département de la Drôme : "Il faut savoir prendre le taureau par les cornes et essayer de trouver d'autres solutions. Quand nous parlons de coordination sur le plan des déchets non dangereux, nous sommes effectivement à l'échelle interdépartementale mais la réflexion sur les flux doit aller au-delà même des deux départements Drôme et Ardèche. Essayons d'avoir, pour certains aspects, des logiques locales parce qu'elles sont nécessaires, et pour d'autres une échelle plus large. Essayons d'être flexibles et de nous adapter à cela. Dans la Drôme, nous

164 Ateliers et séances du 3 octobre - Plénière 3

avons aussi différents acteurs qui ont des intérêts divergents. Le rôle du coordinateur ou du planificateur sera d'essayer de trouver des points de convergence à l'échelle interdépartementale."

... et plus d'accompagnement

Dans cette optique et concernant les déchets de chantier, la mobilisation des maîtres d'ouvrages est un premier maillon inéluctable pour Véronique Liné. "Sur une opération de déconstruction ou de réhabilitation, si le maître d'ouvrage n'est pas impliqué dès le début dans le non mélange des déchets ou la bonne orientation des flux, nous avons déjà raté un échelon important. Effectivement, il n'est pas écrit dans le décret d'application du plan déchets des BTP qu'il faut absolument mener des actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrage. C'est typiquement aller au-delà de la mission confiée et travailler avec les acteurs pour mettre en place des actions territoriales." Un argument sur lequel rebondit Anne-Sophie de Kerangal, de la Région île-de-France : "Dans la composition même de la Commission consultative prévue dans le décret, un certain nombre d'acteurs sont oubliés, dont les maîtres d'ouvrage. En Île-de-France, nous les avons ajoutés et associés à la réflexion. Néanmoins, nous avons eu beaucoup de mal à les mobiliser. C'est déjà un vrai travail que d'aller les chercher et les informer. La Région, comme les Départements, a besoin de moyens d'animation, d'accompagnement, de mise en réseaux des acteurs. Les changements de pratiques prennent du temps et il faut continuer à travailler sur ces sujets." Un accompagnement qui ne saurait s'affranchir d'un solide modèle économique pour Didier Imbert qui défend la réalisation d'études d'impact. "Quand nous nous fixons des objectifs - accroître le taux de recyclage, diminuer le stockage, développer le tri de tel ou tel matériaux... - il faut aussi en connaître les conséquences économiques. C'est-à-dire : combien cela coûte, mais aussi qui finance entre les professionnels, l'État, les collectivités et l'Ademe ? Cela nous paraît indispensable et nous ne le faisons pas suffisamment ni à l'échelon national, ni à l'échelon départemental ou régional. Nous incitons tout le monde à se pencher et à travailler sur la question."

Une stratégie économique concertée et coordonnée : voici la clé de voûte qui devra soutenir la nouvelle planification sur la prévention et la gestion des déchets. Si la dynamique est enclenchée, des failles sont encore perceptibles avec en premier lieu la clarification des objectifs. Mais c'est bien à travers le cadre de cohabitations qui pourront être singulières, souvent obligées mais pas forcément subies, que les acteurs pourront s'appliquer à organiser la cohérence entre leurs objectifs et les modalités de la planification.

Intervention de...



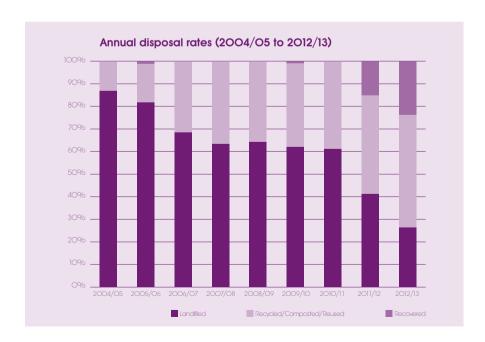
M. Sean SPENCER-WORT

Chargé du recyclage et de la réduction des déchets Ville de Bristol Mesdames, Messieurs, Bonjour,

'est avec plaisir que je participe aux 12^e Assises des Déchets pour vous présenter comment Bristol est devenue Capitale Verte Européenne, en développant plus particulièrement le domaine des déchets et du recyclage.

Bristol est la 10° plus grande ville du Royaume-Uni. Elle est située dans le sudouest de l'Angleterre et couvre une surface d'environ 110 000 km². La population est d'un peu moins de 450 000 habitants, ce qui correspond à 192 000 ménages. Bristol compte les quartiers les plus riches et les plus pauvres du pays, ce qui entraîne une grande diversité.

En 2008, lors du "Forum for the Future", Bristol a été nommée la ville de Grande-Bretagne la plus durable écologiquement.

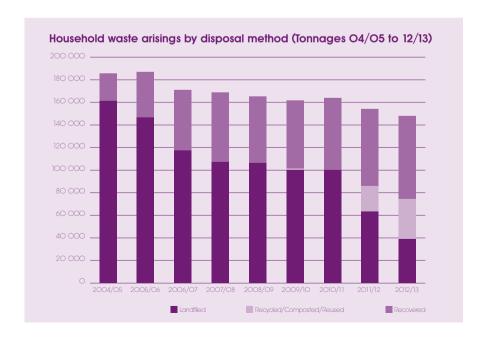


Nous sommes fiers d'avoir remporté le titre de Capitale Verte Européenne 2015. Je voudrais d'ailleurs féliciter Nantes pour son titre actuel de Capitale Verte Européenne et suis très heureux d'être ici.

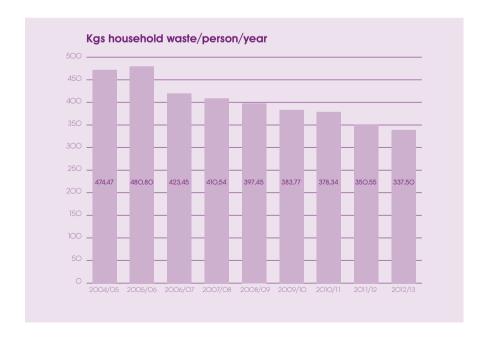
Bristol est la ville la plus verte du Royaume-Uni et a progressé très fortement pour tous les indicateurs et pas uniquement au niveau des déchets. Nous avons eu une implication forte de la communauté pendant l'élaboration du dossier de candidature et avons établi d'étroits partenariats entre autres avec des entrepreneurs sociaux comme des recycleurs de meubles, des associations et organismes caritatifs qui ont contribué à la nomination de Bristol. Nous avons présenté nos objectifs à l'horizon 2020 avec un concept très fort qui est "Leadership, Innovation et Education".

En 2004/2005, nous avions des collectes d'ordures ménagères hebdomadaires et sans limite du nombre de poubelles et sur la quantité de déchets générés par les habitants. Nous avions une collecte porte-à-porte hebdomadaire pour les déchets secs comprenant une dizaine de matériaux comme le papier, le verre, les boîtes de conserve, ... Nous avons mis en place des centres de recyclage et des poubelles spécifiques dans les immeubles d'appartements.

Nous avions également 2 déchetteries et à cette époque, 90% des déchets étaient envoyés dans une décharge. Nous ne faisions aucune récupération d'énergie à partir des déchets, à l'exception de quelques déchets d'activité de soins. 13% de nos déchets étaient recyclés, transformés en compost ou bien réutilisés. Nos campagnes de communication et de promotion de ces services étaient très réduites.



Au cours des années, nous avons procédé à de très nombreux changements pour parvenir à la situation actuelle. Aujourd'hui, nous collectons les ordures ménagères seulement une fois tous les 15 jours et nous avons remis aux habitants des poubelles plus petites. En fait, nous leur avons donné moins d'espace pour mettre leurs déchets. Nous autorisons les habitants à n'avoir qu'une seule poubelle et ne leur permettons pas d'avoir d'autres sacs de détritus auprès de leur poubelle. Si c'est le cas, ils ne seront pas ramassés. Nous avons par ailleurs augmenté le nombre de matériaux destinés à nos collectes porte-à-porte hebdomadaires de façon à inclure les plastiques et le carton, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous offrons également un ramassage hebdomadaire pour les déchets alimentaires et avons été le premier service urbain de collecte de déchets alimentaires dans le pays. Nous offrons aussi un service payant de ramassage de déchets verts. Il est facultatif et les résidents n'ont pas à y prendre part s'ils ne le souhaitent pas, car ils ont toujours le choix d'emmener leurs déchets verts à la déchetterie municipale. En ce qui concerne le recyclage pour les logements en immeubles, nous couvrons maintenant 100% des appartements sur Bristol, ce qui représente un chiffre de 30 000 logements. Nous leur proposons une collecte de matériaux selon une liste plus réduite certes, mais nous collectons les principaux tels que verre, papier, boîtes de conserve, carton et plastiques. Nous n'avons toujours que 2 centres de tri d'ordures ménagères mais planifions d'en ouvrir un 3°. Malheureusement, en raison de la récession et des restrictions budgétaires, ce projet est menacé. Nous y travaillons toutefois toujours parce que

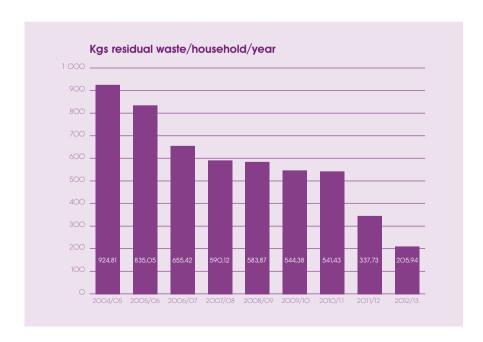


Bristol a réellement besoin d'un troisième site, particulièrement dans le sud de la ville. La plus grande partie de nos déchets résiduels est traitée par TMB (ou traitement mécano-biologique). Le déchet résiduel est pré-traité pour retirer davantage de matières recyclables et compostables, le reste étant soit récupéré en énergie soit emmené dans une décharge.

Nos déchets alimentaires, collectés chaque semaine, sont traités par digestion anaérobie ou bien par compostage en milieu fermé. Ce sont les deux seules méthodes légales au Royaume Uni pour le traitement des déchets. En effet, il y a une dizaine d'années, nous avons souffert d'une épidémie de fièvre aphteuse ce qui a entraîné l'introduction de réglementations dans le but que cette situation ne se reproduise pas. Nous sommes donc contraints par cette législation.

Il y a également quelques usines pilotes auxquelles nous envoyons nos déchets. Et nous utilisons 2 méthodes de traitement parce que nous aidons les entreprises à expérimenter de nouvelles technologies de traitement. Des campagnes de communication et de promotion sont menées régulièrement pour essayer d'encourager les habitants à recycler davantage et à utiliser les équipements à bon escient... Tous ces changements ont permis les résultats suivants :

- nous n'envoyons maintenant à la décharge que 26% de nos déchets
- nous récupérons l'énergie de 24% des déchets
- et nous recyclons 50% des déchets, un des taux de recyclage les plus élevés au Royaume Uni et très certainement un des plus forts au niveau d'une ville.



L'année suivant 2004/2005, nous avons introduit le principe de ramassage, dans la même journée, des ordures ménagères et des déchets recyclables ce qui a eu un impact de 3 à 4% d'augmentation du taux de recyclage. En 2006/2007, nous avons mis en place la collecte de déchets alimentaires. Progressivement les quantités de déchets recyclés et compostés augmentent alors que les quantités de déchets mis en décharge diminuent. En 2011, nous avons bénéficié de l'ouverture d'une usine équipée d'un TMB à Bristol ce qui contribue à renforcer cette tendance.

En termes de tonnage - parce que la minimisation des déchets est plus importante que la réutilisation et le recyclage -, il y a eu également un impact. Lorsque nous avons mis en place la collecte des déchets alimentaires en 2006/2007, nous avons remarqué une diminution massive des ordures. En triant leurs déchets et notamment les déchets alimentaires, les habitants ont pris conscience des quantités de nourriture qu'ils gaspillaient et contrôlent davantage leurs achats et leur consommation.

La récession a également joué un rôle. Les emballages légers aussi. Aujourd'hui, de nombreux fabricants britanniques concluent des accords pour minimiser la quantité de déchets qu'ils produisent et ils rendent leurs emballages plus légers, ce qui implique qu'il y a moins de matière à collecter ensuite.

Globalement, la collecte de déchets ménagers a diminué d'un pic de presque 500 kg/ménage à une quantité d'à peine 340 kg. La réduction globale de la production de déchets s'élève donc à 140 kg/ménage, ce qui, à mon avis, est un résultat remarquable.

Pour ce qui est des déchets résiduels, la situation est encore meilleure. En 2004/2005, plus de 900 kg de déchets résiduels étaient produits par les ménages chaque année (sur la base de 2,5 personnes par ménage). Au fil des années, ce chiffre n'a cessé de baisser pour atteindre 200 kg de déchets par ménage et par an. A nouveau, une énorme amélioration!

C'est donc ainsi que nous sommes passés de A à B. Nous sommes impatients de devenir la Capitale Verte en 2015 pour pousser ces mesures plus loin. Nous espérons aussi que d'autres villes dans le monde entier pourront tirer les enseignements de notre expérience et obtenir une gestion de leurs déchets plus efficace.

Merci beaucoup.

Plénière 4

Défis à relever et propositions pour l'avenir



abstract _

Animateur: Mme Anne-Cécile BRAS, journaliste

CHARDONNAL, chef du service

DREAL des Pays de la Loire

risques naturels et technologiques,

Pilote:

Mme Estelle SANDRE-

Avec la participation de : Mme Patricia BLANC. directrice aénérale de la prévention des risques, MEDDE

M. Jean-Jacques COTTEL. député, membre de la commission environnement, Assemblée Nationale

M. Johann LECONTE. directeur des relations avec les élus et les collectivités, Eco-Emballages M. Roger LE GOFF, co-président

du aroupe de travail traitement et valorisation des déchets, AMF Mme Charlotte NITHART, directrice, Robin des Bois

M. Michel VALACHE, président, **FNADE**

À l'heure où le concept d'économie circulaire devient central, notamment parce qu'il est puissamment soutenu par l'État et son programme d'investissements d'avenir, avec une place centrale donnée au recyclage des déchets, comment l'univers des déchets aborde-t-il cette "croisée des chemins" ? Comment les filières s'organisent-elles, quelle est la nature et l'ampleur des organisations choisies pour prendre en compte la nouvelle chaîne de valeur du recyclage, pour décider des investissements industriels et des efforts de R&D, comment les territoires pourront-ils adopter ces nouveaux schémas?

At a time when the concept of circular economy is becoming central, notably due to the heavy support from the State through its future-oriented investment programme, with a focus on waste recycling, how is this "crossroads" being tackled by the waste universe? How are waste treatment sectors organised, what is the nature and the scope of schemes selected to take the new recycling value chain into account, to make decisions relating to industrial investments and R&D efforts, how will territories be able to introduce these new schemes?

Quels modèles durables pour l'économie circulaire ?

Une séance plénière pour un bilan, celui de deux jours de débat, mais une plénière surtout pour tracer les nouvelles pistes qui s'ouvrent concrètement pour l'univers du déchet. En vedette, les impulsions lancées lors de la 2° Conférence environnementale, et singulièrement les enjeux liés à l'économie circulaire. Au-delà des bonnes intentions, la réflexion s'est faite pratique autour de l'urgence de la valorisation pour faire face à la raréfaction des ressources, autour des leviers - politiques publiques, règlementation, taxes... - nécessaires pour accélérer le changement, autour enfin des modèles à construire pour que l'économie circulaire soit rentable et durable.

Valorisation: un nécessaire coup d'accélérateur

Si "déchet" n'est plus un gros mot, la question est désormais le développement de sa valeur marchande, qui pourrait représenter un véritable tremplin pour la transition énergétique. Tout le monde s'accorde sur ce point, appelant à une massification du recyclage pour lutter contre la raréfaction des ressources, mais aussi comme réponse à la désindustrialisation. Encore faut-il changer d'échelle a ainsi pu exhorter à l'occasion de ces deux jours Michel Sponar, de la DG Environnement à la Commission européenne : "Il est vraiment temps que la France donne un coup d'accélérateur".

Le député du Pas-de-Calais, Jean-Jacques Cottel ne dit pas autre chose, rappelant la difficulté de la France à atteindre ses objectifs en matière de tri et de traitement de déchets, malgré les efforts des filières à responsabilité élargie aux producteurs (REP) et le budget conséquent qui y est consacré, 1,4 milliard d'euros pour 2015. "Nous plafonnons, souligne-t-il, bien que nos ressources se fassent de plus en plus rares, tandis que nos déchets partent parfois à







M. Roger Le Goff

M. Jean-Jacques Cottel

M. Johann Leconte

l'étranger et alors même que nous manquons de matières premières..." Quelle méthode dorénavant privilégier? La taxation, sans doute, la responsabilité des producteurs, également... Et pourquoi pas ce qu'il appelle "la manière forte", comme un certain nombre de pays européens qui ont totalement banni l'enfouissement?

"L'enjeu est d'envergure, rappelle Jean-Jacques Cottel, car dans nos poubelles nous avons une mine d'or que nous ne soupçonnions pas il y a peu encore : de l'activité industrielle et des emplois". D'où les enjeux notamment de l'éco-conception, un travail déjà commencé avec les producteurs. "Dans la dynamique de l'économie circulaire, plutôt que de seulement considérer le déchet en aval, il faut anticiper ce qu'un produit pourra générer comme valeur lorsqu'il arrivera en fin de vie".

Avec les industriels, inventer les modalités de l'éco-conception

Si l'éco-conception fait l'unanimité, ce sont ses modalités pratiques qu'il faut inventer. D'abord en jouant des solidarités entre acteurs. "Il faut davantage de synergie entre les territoires et les industriels, pour faire émerger de vraies filières. Depuis 20 ans, sans doute à cause des règlementations séparées, nous sommes les uns à côté des autres, et pas suffisamment sur un vrai projet d'ensemble", assure Roger Le Goff, maire de Fouesnant et représentant de l'Association des Maires de France. Il est approuvé par Johann Leconte, directeur des relations avec les élus et les collectivités d'Eco-Emballages: "Avec mon expérience de 30 ans, je crois que, globalement, nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait tous ensemble: l'Etat, les collectivités, les entreprises et, évidemment, les associations et les habitants. Nous recyclons aujourd'hui plus de trois millions de tonnes: c'est une réalité... Même s'il reste des progrès à accomplir".

pas manaué de rappeler les problématiques des statistiques, que l'atelier 1 avait déjà pointées du doiat. "Il faut combattre cette idée que l'Allemagne fait mieux que nous, avec zéro déchet en décharge, c'est faux ! Je tiens à préciser au contraire que la France est à un bon niveau au plan européen, et mondial, dans son aualitatif environnemental et en matière de déchets. Les Français aiment bien se stigmatiser eux-mêmes, avec un focus exagéré sur le déchet ménager... Une fois les statistiques rectifiées, améliorées, harmonisées, on

se rendra compte qu'elles

Travaillons sur de vrais chiffres,

placent la France à un niveau plus aue correct.

pour bâtir des politiques

publiques et des stratégies industrielles efficaces !"

Statistiques : sus aux distorsions !

Avec Michel Valache, président de la FNADE, la séance plénière

bouclant les Assises n'a

176 Ateliers et séances du 3 octobre - Plénière 4 Ateliers et séances du 3 octobre - Plénière 4 177

La priorité des déchets de chantiers

Pour Charlotte Nithart, de Robin des Bois, il faut dorénavant se focaliser sur les déchets de chantier. après les lourds efforts consacrés aux déchets ménagers et assimilés. "Les déchets des travaux publics et du bâtiment ont été un peu oubliés alors qu'ils représentent à peu près deux tiers de la quantité totale de déchets produite en France. Il faut développer et consolider les filières de récupération, de tri et de réutilisation des déchets de chantiers quand cela est possible et enfin organiser leur élimination". Soit des efforts sur toute la chaîne : au moment de la conception des matériaux de construction, au moment de la construction pour faciliter la déconstruction ensuite... "Cela nécessite des accords de filière et des travaux d'innovation, comme ceux que mène la filière plâtre. Cela passe aussi par de nouvelles installations de collecte, de nombreux points d'apports volontaires positionnés aux bons endroits, en recherchant le maillage territorial: pour ces matériaux lourds, il faut mettre en place des filières de proximité". Enfin, Charlotte Nithart souhaite une réorientation de la communication: "Une partie de l'argent mis dans des campagnes presque incantatoires à destination du grand public pourrait servir à sensibiliser, et informer les acteurs du BTP".

Ces progrès, du côté des entreprises, pourraient être accélérés par des systèmes de bonus-malus, à l'exemple de l'éco-modulation portée par Éco-Emballages. "Nous avons innové dans notre dernier barème de contribution des entreprises, en introduisant de l'éco-modulation : un dispositif qui différencie la contribution selon les matériaux et la difficulté à les recycler, mais aussi selon le nombre d'unités d'emballages mis sur le marché, explique Johann Leconte. Le principe est d'inciter aux efforts d'éco-conception, avec des critères qui auront évidemment un coût, avec une incidence qui prendra du temps parce que faire évoluer un emballage implique des modifications de la chaîne de fabrication..." Ce qui aura également des conséquences pour les traiteurs des déchets, analyse Michel Valache, président de la Fnade : "Si les produits évoluent, il faudra adapter les process. L'avenir de nos métiers est de plus en plus lié à l'aval : puisque nous voulons faire du déchet une ressource, à un moment donné il faut bien se préoccuper de la qualité de la ressource d'origine..."

Si elle loue évidemment l'éco-conception, Charlotte Nithart, directrice de l'association Robin des Bois, tient pour autant à la mesure. "Il faut être extrêmement lucide : la plupart de nos biens de consommation viennent d'Asie, où on n'a rien à faire de l'éco-conception, ou presque. Nous resterons donc face à un important gisement de déchets, que nous devons assumer et traiter le mieux possible".

Politiques publiques : du national jusqu'aux territoires ?

On demande beaucoup aux politiques publiques, pour impulser les changements. En même temps, on critique les dérives des règlementations et des taxes - incohérences, disharmonie européenne...-, on s'inquiète d'un fléchage pas assez volontariste des actions et des fonds publics, on s'insurge aussi de textes trop centralisateurs, plus freins que facilitateurs, qui ne laissent pas assez de place à l'initiative des territoires... À cet inventaire, Roger Le Goff répond par la mesure. "Il faut bien regarder

les choses. Nous avons besoin d'une colonne vertébrale dictée par l'Etat, mais nous avons également besoin d'une diffusion des bonnes pratiques qui s'adaptent aux régions et aux modes de vie, aux bassins de vie où l'on peut trouver des solutions globales, sans séparer les problématiques du déchet ménager et des autres déchets. À ce jour, il existe trop de freins règlementaires qui limitent l'action au niveau du territoire". Et de citer les déchets verts qu'on ne peut mélanger aux déchets agricoles, le déficit de collaboration entre collectivités et industriels... "L'exemple du plâtre, cité par Charlotte Nithart, est bon: nous devons trouver des solutions, non plus avoir des déchetteries mais des recycleries, réfléchir au stockage et à la limitation du transport... C'est un vrai débat de territoire qui doit s'ouvrir."

Quel choc de simplification?

Patricia Blanc, directrice générale de la Prévention des risques au MEDDE, entend les reproches faits à la réglementation, mais elle les modère... "Les attentes sont souvent nombreuses, variées, et paradoxales. Nous demandons une réglementation harmonisée, simplifiée et unifiée. En même temps, nous lui demandons de prendre en compte les situations particulières..., commente-t-elle. Le programme de simplification du gouvernement est toutefois une priorité. Il a été publié en juillet, dans le cadre d'un Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, avec un certain nombre de décisions. Pour les déchets, nous travaillons particulièrement sur la simplification des procédures d'instruction au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Notre programme de développement d'un régime d'autorisation simplifiée (l'enregistrement) se poursuit, notamment dans le secteur des déchets non dangereux. Des expérimentations sont en cours dans certaines régions, pour tester l'idée d'un permis environnemental unique, pour les installations de méthanisation par exemple, avec une seule procédure pour le traitement du permis de construire et de l'autorisation d'installation classée, avec un

Économie circulaire : une priorité interministérielle

Patricia Blanc, directrice aénérale de la Prévention des risques, a tenu à préciser l'envergure de la mobilisation de l'État "La feuille de route sur la transition écologique est celle du gouvernement, tout entier, pas seulement celle du ministère de l'Écologie. Tous les ministres se sont engagés et, en particulier, quand nous avons discuté d'économie circulaire nous l'avons fait en présence des ministres du Redressement productif, de l'Écologie et de la Consommation. Cela montre un réel engagement interministériel".

178 Ateliers et séances du 3 octobre - Plénière 4 179

correspondant unique pour le porteur de projet. Nous relevons aussi les seuils à partir desquels l'autorisation complète s'applique".

Ce programme n'empêche cependant pas d'autres initiatives, relève Patricia Blanc. "Les professionnels nous proposent parfois des simplifications, mais nous ne sommes pas inondés de propositions quand même, car il faut admettre que ce n'est pas si simple. Au-delà du consensus du besoin de simplification, quand nous commençons à regarder dans le détail, nous échouons parfois, nous lançons des propositions qui n'aboutissent pas... L'exemple de la régionalisation des plans déchets me tient à cœur : les services du ministère proposaient de traiter au niveau régional l'ensemble des plans de gestion de déchets, en concordance avec l'échelle du développement économique. Le consensus ne s'est pas fait!" La réflexion sur la bonne échelle d'action à privilégier est sans doute essentielle, entre l'Europe, le niveau national, le développement de visions territoriales, régionales ou locales pour une meilleure connaissance des gisements et des réponses appropriées aux différentes situations.... "Cette question de l'échelle de compétence accompagne celle de la simplification de la réglementation", analyse Patricia Blanc.

Des délais qui freinent l'action ?

"Force est de constater que nous avons besoin d'investir en France pour créer, ou en tout cas développer, l'industrie de la transformation du déchet. Mais constatons aussi que la réglementation est trop souvent un frein". Michel Valache a décidé de provoquer le débat, du point de vue des industriels. "Pour développer l'économie circulaire, pour ancrer une économie de la transformation du déchet, il faut que nous allions plus loin. Quand vous voulez installer un site quelque part, c'est compliqué économiquement d'abord, parce que vous n'avez pas de visibilité sur les flux. Et c'est compliqué parce que vous rencontrez des freins règlementaires. Aujourd'hui, pour construire une installation, il faut au moins quatre ans! Pour avoir une autorisation, les délais incompressibles sont d'environ neuf mois, mais aucune administration ne respecte complètement ces délais. Alors, quand vous avez besoin d'une autorisation de classement... C'est une réalité: il faut que nous travaillions ensemble sur ce sujet difficile: simplifier tout en étant intransigeants sur la valeur environnement. Sans oublier les freins fiscaux".

A cette interpellation, Patricia Blanc répond au nom du ministère: "Il faut que nous tenions la délivrance des autorisations dans le délai de neuf mois, alors qu'aujourd'hui, la moyenne est plutôt de treize mois. Quant à la procédure simplifiée d'enregistrement, dont je parlais plus tôt, elle ne s'appliquera jamais aux décharges et aux incinérateurs mais à un certain nombre d'installations, notamment dans la méthanisation agricole, les installations du domaine du tri, du recyclage et du transit".

La bonne échelle de réglementation

Le récent rapport parlementaire sur la gestion des déchets a bénéficié lors des Assises de l'éclairage de Jean-Jacques Cottel l'un de ses deux co-rapporteurs. L'occasion notamment de questionner les enjeux de juste échelle de réglementation. "Avec mon collègue Guillaume Chevrollier, nous n'avons pas choisi entre le département et

la région. Il existe le plan départemental d'élimination des déchets, qui a au moins l'avantage de permettre au département de réfléchir et de réunir tous les acteurs locaux, notamment les collectivités, autour d'une table. Le gros avantage d'un tel plan est qu'il permet aux collectivités de prendre les bonnes décisions, à la bonne échelle. Comme la région, notamment pour le développement économique et les enjeux de mobilité, exerce certaines compétences, nous pourrions imaginer, mais ce sera à définir dans la nouvelle loi de décentralisation, que le plan départemental puisse devenir régional, en impliquant les collectivités et les départements, avec une harmonisation entre les territoires. Au niveau national, il faut faciliter les relations entre l'Etat et les collectivités, mais aussi harmoniser et coordonner les actions, avec moins de cloisonnement et plus de transversalité entre les ministères: Redressement productif, Finances, Écologie et développement durable. Nous avons donc préconisé la création d'un poste de délégué interministériel aux déchets et aux matières premières secondaires, qui pourrait être élargi à l'économie circulaire".

Impôts et taxes à la question

Jean-Jacques Cottel passe d'abord les idées sur la taxe sur les activités polluantes (TGAP) en France, au crible d'une comparaison européenne. "Il convient de mesurer nos propos sur la TGAP. Elle est de loin inférieure en France, au regard d'autres pays : elle se situe chez nous entre 11 et 20 euros la tonne, alors que l'Autriche est à 87 euros, la Belgique à 65 euros et les Pays-Bas au-delà des 100 euros. Analysons aussi qu'un certain nombre de modulations viennent en diminuer son produit, et donc qu'elle ne donne pas le rendement escompté". En effet, appuie Charlotte Nithart, il faut que le produit de la taxe soit ciblé sur les déchets et l'innovation technologique, et pas vers des exonérations discutables ou des initiatives contestables, citant celle de Lacq (64) où des déchets dangereux sont "injectés" dans des cavités souterraines.

Pour le député Cottel, des réajustements de la

La créativité des territoires : l'exemple de Fouesnant

Dans le Pays fouesnantais

(29), l'économie circulaire autour du déchet est déià une réalité, comme en a témoiané Roaer Le Goff, maire de Fouesnant. Pour démontrer que les territoires représentent une bonne échelle d'action "nous avons mis la collecte sélective des bouteilles plastiques en place dès 1992, dans la logique du développement durable, en associant l'économie, la solidarité et l'environnement. Un pari réussi. Dès 1995, nous lançons la collecte multi-matériaux, et nous créons en même temps un centre de tri, employant des travailleurs handicapés. Vingt ans plus tard, notre centre de tri traite 50 000 tonnes par an avec 70 salariés, dessert plus de 350 000 habitants, soit presque la moitié du département du Finistère. Nous avons également ouvert un centre de tri sur Lorient, un autre dans les Côtes-d'Armor et, sur le territoire du Pays fouesnantais, un centre de démantèlement des déchets électroniques (D3E). Oui, l'économie circulaire peut se développer sur les territoires, si on laisse une certaine liberté d'actions aux territoires ! Les déchets relèvent de l'économie, du social, mais aussi, plus largement, du mode de vie et de la culture".

180 Ateliers et séances du 3 octobre - Plénière 4

TGAP sont souhaitables : elle pourrait plus inciter aux comportements vertueux, notamment au service des collectivités qui voudraient mettre en place des structures permettant une meilleure valorisation ou un meilleur traitement de leurs déchets. De même, il insiste sur les "vertus" de la redevance incitative, dont celle de lisibilité par les citoyens au contraire de la taxe sur le foncier bâti. Un impact positif de la redevance incitative dont témoigne Roger Le Goff, sur le pays fouesnantais (29). Sur ce territoire de 27 000 habitants l'hiver, 100 000 l'été, la collecte sélective a été mise en place depuis 1995, avec un dispositif incitatif. De 12 000 tonnes en 1995, les déchets allant à l'incinération sont passés à moins de 8 000 tonnes, avec une décroissance accélérée (22%) sur les deux dernières années, sans aucune dérive de dépôts sauvages.

Alors que, au nom de l'Association des Maires de France, Roger Le Goff souligne qu'il est difficile aujourd'hui de créer d'autres taxes, évoquant le "ras-le-bol" ambiant...Jean-Jacques Cottel décrit les réflexions en cours au niveau parlementaire. "Le ministre a créé une instance de réflexion sur la fiscalité, et la fiscalité écologique en particulier. On pourra y parler de la TVA, avec des collectivités qui réclament une TVA à 5% pour le traitement des déchets notamment. On pourra essayer de mieux valoriser l'éco-conception, avec une éco-contribution modulable..."

Dispositifs incitatifs: entre équilibre global...

Johann Leconte ne souhaite ni ne peut avoir un avis définitif sur les systèmes de taxation, dont la responsabilité revient naturellement aux élus. Il témoigne cependant que la redevance incitative s'avère généralement un levier assez efficace, insistant en même temps sur la nécessité de préserver un équilibre global. "Au final, il ne faut pas que la qualité des contenus de la poubelle recyclable baisse, puisque la gestion globale des déchets est un service unique, géré par la collectivité. Tout le dispositif repose sur un équilibre qui lie traçabilité et qualité, ce qui garantit des débouchés dans la durée".

... et nouveaux projets

Michel Valache insiste à son tour sur l'impact "incitatif", qui ne doit pas être seulement "punitif", notamment au détriment des entreprises. "En tant que professionnel, je témoigne que la tarification incitative est un axe pour aller dans le bon sens de la prévention. Mais, à la Fnade, nous disons qu'il faut engager aujourd'hui une "catalysation" du système. D'autres modèles sont sans doute à inventer. Je ne parle pas de diminuer la TGAP pour autant qu'elle reste bien associée au financement d'un meilleur environnement, mais il existe d'autres solutions : en Allemagne, il n'y a pas de TGAP; en Angleterre, avec une forte taxe sur la décharge, les déchets prennent le bateau et vont aux Pays-Bas où, comme par hasard, la forte taxation à la mise en décharge va à la construction d'usines d'incinération en pagaille..."

Et Michel Valache d'évoquer surtout les "propositions engageantes" des professionnels réunis au sein de la Fnade. "Nous fixons l'objectif de sortir cinq millions de tonnes des décharges en trois ans : un vrai potentiel de ressources, avec 20 000 emplois à la clé, y







M. Michel Valache

Mme Anne-Cécile Bras

Mme Charlotte Nithart

compris avec la construction de 60 centres de tri pour 1,2 milliard d'euros d'investissement". Le choix de la Fnade de la valorisation énergétique est fort : "Avec la prévention et l'éco-conception, évidemment essentielle, il ne faut pas nier en même temps l'évidence du besoin d'outils pour traiter les déchets qui persistent. Nous devons créer des centres modernes de tri et de transformation, attentives aux filières manufacturières, créant de la matière secondaire améliorée et surtout adaptée aux filières consommatrices. Mais il faut être pragmatique : le potentiel énergétique des usines d'incinération en France peut être doublé! De plus, du point de vue des territoires, la production de déchets, transformés localement en énergie, pourra attirer des entreprises. C'est comme cela que nous pourrions faire démarrer l'économie circulaire..."

Des modèles économiques...

Au total, c'est bien la question des nouveaux modèles à mettre en place qui se pose, systèmes économiques, mais aussi organisation de la gouvernance, prise en compte des spécificités des territoires...

Jean-Jacques Cottel, dont le rapport parlementaire identifiait un phénomène de concentration - le nombre d'entreprises de recyclage a diminué assez fortement en quelques années (de 2008 à 2013), passant de 2 000 à 1 600 environ, mais avec un chiffre d'affaires en augmentation, et + 2% d'emplois - affirme que "des portes s'ouvrent! Nous devons encourager cette industrie qui est une industrie de l'avenir, notamment sur les territoires. Je crois beaucoup au rôle des Régions avec des pôles d'excellence, encouragés par l'Etat comme cela a été dit récemment, par exemple avec des outils comme la banque publique d'investissement Bpifrance".

Et l'écologie industrielle ?

Un représentant d'EDF, Claude Laveu, a tenu à valoriser l'engagement des industriels, notamment quand ils s'engagent comme ceux de l'association des "Acteurs de l'Ecologie industrielle", qui regroupe de grands aroupes, Veolia, EDF, Renault, Peugeot... "L'action des industriels qui produisent des déchets est un vrai levier, surtout quand ils s'associent avec ceux aui trient les déchets. Il existe des pistes de syneraie possibles". Il faut en effet de l'audace et trouver de nouvelles solutions, sur les territoires, qui doivent associer les industriels, confirme Roger Le Goff, pour l'Association des Maires de France. Michel Valache ne dit pas autre chose et cite à son tour l'association "Alliance Chimie Recyclage", au'il préside, et aui aait elle aussi dans "l'écologie industrielle", travaillant à ce que le monde du recyclage des déchets dialogue avec l'industrie productrice de ces déchets.

... qui permettent à la filière de continuer sa structuration

Pour Michel Valache, c'est bien un principe de modernisation qui est posé. "Pour être compétitif, il faut que nous nous modernisions, avec de la recherche, des réflexions territorialisées pour attirer des investisseurs, mais aussi de la formation pour nourrir ces emplois". Un enjeu qualitatif également pointé par Charlotte Nithart. "Ces métiers sont de plus en plus techniques, ils exigent de la formation pour les personnels, un bon niveau d'équipement et un suivi sanitaire s'adaptant à la complexité des déchets. Attention à ces milieux très empoussiérés, avec d'éventuelles pathologies respiratoires ou cutanées. Personne ne veut qu'éclate un jour un scandale sanitaire!"

Propositions d'avenir

Exercice obligé de fin de séance plénière, les débatteurs se sont appliqués à synthétiser leurs "propositions d'avenir". Pour Roger Le Goff, au nom de l'AMF, c'est l'éducation à l'environnement qui prime, dont la société dans son ensemble et les élus au premier chef doivent s'emparer : "Il faut que nous ayons du courage et fassions preuve d'audace pour aller un peu plus loin demain". Le député Jean-Jacques Cottel complète cette proposition d'une facette communication. "Nous avons besoin d'harmonisation. Il faut rendre lisible, pour le citoyen, le geste de tri, la fiscalité, les enjeux économiques et environnementaux des déchets". "L'éducation à l'environnement est vraiment essentielle, confirme Johann Leconte d'Éco-Emballages. C'est elle qui permettra de lutter contre le gaspillage, d'économiser les ressources, de développer l'éco-conception. Nous avons un objectif commun : réussir à trier plus, à trier mieux et moins cher".

Le consensus se fait aussi sur le travail collectif, des ONG jusqu'aux industriels en passant par les milieux associatifs ou les cercles politiques. "Historiquement, cela n'a pas été simple. C'est aujourd'hui

peut-être moins compliqué que nous ne le pensions", commente Michel Valache. Avec des mots-clés : le respect de part et d'autre, des espaces pour trouver des chemins communs, des engagements sans double langage... "Il ne faut pas, continue-t-il, que nous rations l'opportunité de créer une véritable industrie de la transformation du déchet en France". "Il faut redonner un élan à l'industrie de la récupération et du recyclage, confirme Charlotte Nithart, de Robin des Bois, tout en affirmant un pragmatisme décapant. Il ne faut pas tout attendre de l'éducation et de l'information à destination des plus jeunes. Il ne suffit pas de s'extasier sur la beauté et la richesse de la biodiversité sans "lever ses fesses" pour aller jusqu'à la poubelle!" Rappelant certains scandales ou dérives que cette association continue à dénoncer, Charlotte Nithart conclut cependant sur une note optimiste. "Il n'y a pas que la réglementation, il y a aussi l'impulsion positive que représentent par exemple les apports volontaires, et spécifiquement les impulsions des professionnels".



Intervention de...



Mme Patricia BLANC

Directrice générale de la prévention des risques, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Mesdames, Messieurs,

Te voudrais d'abord remercier l'ensemble des participants à ces 12^e Assises. Merci d'être venus parfois même de l'étranger, pour témoigner de vos pratiques dans le domaine des déchets. Je remercie bien sûr le comité de pilotage, sous la présidence de monsieur Cazalets, qui a beaucoup œuvré depuis 2 ans pour préparer cette édition, qui a été de nouveau je crois, un succès. Je remercie l'association des Assises nationales des Déchets qui, sous la conduite notamment de Stéphanie Rouxel, a fait tout ce qu'il fallait pour que nous soyons bien accueillis et que tout se passe parfaitement bien ici à Nantes. Merci également à la DREAL qui localement facilitait les choses et qui s'est beaucoup impliquée dans ce projet autour d'Hubert Ferry-Wilczek, Estelle Sandre-Chardonnal et Françoise Ricordel. Je crois que nous pouvons nous féliciter de ce que ces 2 journées ont permis, notamment de faciliter les échanges à un moment un peu particulier. En effet, une Conférence environnementale a eu lieu au plus haut niveau notamment sur le thème de l'économie circulaire. Nous continuons à y travailler parce que d'ici la fin de l'année nous aurons à nouveau une Conférence de mise en œuvre. Je ne doute pas que les débats que nous avons eus d'ailleurs à ces Assises des Déchets alimenteront largement la Conférence de mise en œuvre de la table ronde sur l'économie circulaire et ses suites.

Par rapport à notre rendez-vous d'il y a deux ans ici aussi à Nantes, un certain nombre de choses ont progressé. Je ne reviendrai pas sur le bilan qui a été fait hier dans la table ronde. Simplement pour mentionner 2 points sur lesquels il me semble que nous devons encore travailler.

Premièrement la prévention de la production de déchets. On en a parlé, l'objectif du Grenelle n'est pas loin d'être atteint. Je crois que si on l'atteint, c'est largement à cause de la conjoncture économique qui n'a pas été très bonne ces dernières années et non pas seulement parce que nos efforts ont permis de découpler la production de déchets de la croissance. Je crois que sur la prévention il y a encore du travail et ça reste une priorité. C'est une priorité européenne et nationale. Le travail ne doit pas porter que sur le consommateur avec des campagnes de communication qui sont nécessaires pour aider le consommateur à faire des choix. Il doit aussi porter sur la conception des produits. C'est un thème qui a été largement évoqué lors de la Conférence environnementale et durant ces 2 jours. Nous avons de fortes attentes exprimées sur la durée de vie des produits, sur la lutte contre l'obsolescence programmée et sur l'écoconception. Cela suppose que la politique des déchets travaille plus étroitement avec la politique de conception des produits de manière

générale. Je pense que notre prochaine session des Assises dans deux ans pourra faire peut-être davantage de place aux entreprises qui produisent des produits, qui les mettent sur le marché et sur la façon dont elles les conçoivent pour qu'ils génèrent moins de déchets ou en tout cas des déchets qui soient plus faciles à recycler ou à réutiliser. Donc sur la prévention, nous avons encore un effort à faire. Concernant le recyclage je crois que nous sommes sur les bonnes courbes qui permettent d'espérer que nous atteindrons les objectifs qui avaient été ceux du plan-déchets. Une petite inquiétude en revanche sur l'objectif de recyclage des emballages à 75% qui était ambitieux. Il est possible que nous ne soyons pas encore complètement sur la courbe qui permette de l'atteindre. Nous aurons donc aussi un travail particulier à faire sur le recyclage des emballages.

Voici donc le bilan de manière très résumé. Nous pouvons bien sûr rappeler que sur les filières REP, il y a eu un énorme travail de réaliser ces dernières années avec le ré-agrément de la filière papier, de la filière emballage et puis l'ouverture opérationnelle de 3 nouvelles filières : les meubles, les déchets dangereux des ménages et les déchets d'activité de soins à risques infectieux. L'idée à présent est de travailler sur la gouvernance de ces filières, sur l'amélioration de leur efficacité plus que sur la création de nouvelles filières REP vous l'avez compris.

Au cours de ces deux jours, j'ai entendu pour ma part un certain nombre d'aspirations : une attente forte sur la simplification réglementaire, sur la flexibilité de manière générale avec un souhait d'avoir plus de réglementation par objectif et moins d'imposition de moyens ainsi que de choisir la bonne échelle d'action plutôt que de vouloir régler tous les problèmes à l'échelle nationale. On en a déjà parlé et je ne reviendrai pas dessus. Le gouvernement a une feuille de route dans le domaine de la simplification sur laquelle nous serons sans doute amenés à faire un bilan plus précis dans 2 ans, donc rendez-vous aux prochaines assises sur ce sujet.

En contrepartie de cet effort de simplification, il y a une attente qui s'exprime toujours fortement sur les contrôles, particulièrement sur les contrôles des sites qui sont soupçonnés de travailler dans l'illégalité. C'est un des engagements de la feuille de route de la Conférence environnementale. Nous ferons plus de contrôles dans un certain nombre de sites qui ne sont pas connus de l'administration mais qui sont identifiés par d'autres moyens : par des annuaires ou une recherche de terrain qui serait menée conjointement entre les inspecteurs des installations classées qui travaillent en DREAL ou en Direction Départementale de la Protection des Populations et par les gendarmes. C'est donc une action qui est conjointe avec le ministère de l'intérieur et le ministère du redressement productif. Nous avons beaucoup travaillé sur les centres de traitement des véhicules hors d'usage dans ce domaine et nos prochaines actions porteront probablement sur les déchets électriques et électroniques et les ferrailles de manière générale. Donc une attente sur les contrôles.

J'ai entendu également une attente au niveau du décloisonnement des politiques, soit une mise en relation de la politique des déchets et de la politique énergétique afin de se demander de quelle manière les déchets peuvent contribuer à la diversification du mix énergétique. Un travail aussi de décloisonnement avec les politiques des ressources ou des matières premières avec l'idée qu'il y a des mines urbaines dans nos poubelles et qu'il faut aller y rechercher des matières qui peuvent nous manquer par ailleurs. C'est d'ailleurs un des principes de l'économie circulaire. J'ai entendu aussi une attente d'amélioration des connaissances et là je pense que l'Etat à un rôle à jouer pour donner un cadre sur la connaissance des gisements, la connaissance des flux. Elle peut être à la fois territoriale et c'est tout le rôle des plans de gestion de déchets qu'ils soient départementaux ou régionaux, mais aussi sectorielle et on a entendu tout à l'heure quelqu'un expliquer quel avait été l'intérêt de travailler sur les plans de gestion des déchets du BTP car l'approche sectorielle permet d'avoir des connaissances plus spécifiques sur des déchets qui sont tous finalement assez différents les uns des autres.

J'ai entendu aussi une demande très forte de travailler sur les déchets des entreprises et notamment les déchets du BTP. Nous avons beaucoup travaillé sur les déchets des ménages après le Grenelle de l'environnement, je crois que l'on en est tous conscients. Il y a sans doute des marges de progrès importantes notamment sur les déchets du BTP et l'atelier consacré à ce sujet a permis de montrer qu'un certain nombre de sujets sont mûrs pour essayer de donner un coup d'accélérateur au recyclage dans ce domaine. J'ai été personnellement très intéressée par ce qui s'est dit par exemple sur le plâtre, sur la fiscalité, sur la nécessité de trouver un maillage territorial adapté sur ces sujets et également sur le traitement des déchets amiantés. Il y a donc sur les sujets du BTP sans doute dans le cadre du prochain plan déchets des choses qui pourront être plus précises et plus opérationnelles que les actions que nous avions pu mener ces dernières années. Le secteur est je pense désormais mûr pour une accélération dans ce domaine.

De la même manière pour les autres déchets des autres secteurs d'activités, la Conférence environnementale a retenu l'idée d'accords de filière notamment dans le cadre du COSEI. Dans le cadre de ces accords de filière, les entreprises d'un secteur d'activité pourront s'engager à produire des produits qui génèrent moins de déchets ou des déchets moins toxiques et à introduire une quantité minimum de matière recyclée dans leur produit.

Alors quelles suites à donner maintenant pour les mois qui viennent ? A court terme, nous allons faire une Conférence de mise en œuvre de la Conférence environnementale qui va permettre d'approfondir un certain nombre de sujets pour lesquels nous avons finalement beaucoup parlé hier et aujourd'hui. On va travailler notamment sur les objectifs quantifiés car vous avez pu voir sur la feuille de route, il y a un objectif quantifié en particulier qui est celui de réduire de moitié les quantités de déchets mis en décharge. C'est l'objectif que les acteurs appellent de leurs vœux pour savoir quelle est la trajectoire, quel est le marché qui pourra s'ouvrir en termes de valorisation et de recyclage. Toute la question, et on en a beaucoup parlé, c'est de savoir quels sont les outils et notamment en termes de financement, qui doivent

être mis en place pour détourner ces 12 millions de tonnes de la décharge vers la valorisation. Donc les outils on les connaît. Il y a des outils qui relèvent de la fiscalité. Sur ce point le gouvernement va saisir le Comité pour la fiscalité écologique de monsieur De Pertuis en lui demandant de travailler sur un certain nombre de scénarios qui concernent la TGAP sur les installations de traitement, qui concerne la TVA sur la collecte des déchets ou bien la possibilité d'un éventuel outil économique sur les produits non recyclables qui ne seraient pas couverts par une filière REP et pour lequel une filière REP ne serait pas forcément le meilleur outil, et s'il y aurait d'autres outils économiques qui pourraient se porter sur ces produits non recyclables. Le comité pour la fiscalité écologique va donc travailler dans les mois qui viennent sur le sujet et il sera sans doute en mesure de faire des propositions dans ce domaine en 2014.

Par ailleurs la Conférence de mise en œuvre nous permettra aussi d'avancer sur la définition d'objectifs en termes de recyclage par catégorie de flux avec l'idée d'identifier, en fonction des flux de déchets, quels sont les modes de traitement et les modes de valorisation matière les plus adaptés et de se fixer des objectifs peutêtre spécifiques pour certains flux de déchets. Nous devons progresser aussi sur le tri, notamment chez les particuliers mais aussi dans les entreprises puisqu'il s'agit de ne pas se focaliser uniquement sur les déchets des ménages. En termes de tri, nous avons le décret sur la signalétique de tri qui est le dernier décret du Grenelle finalement qui n'est pas encore sorti, qui est en phase finale et qui devrait prochainement être transmis au Conseil d'Etat pour une publication avant le fin de l'année 2013.

En termes d'outils de financement, j'ai parlé de fiscalité mais nous avons d'autres outils incitatifs comme le plan d'aide aux déchets de l'ADEME dont le gouvernement a décidé de poursuivre les efforts en 2014 avec le même budget qu'en 2013. C'est un plan d'aide qui a été préservé dans le cadre des arbitrages budgétaires et qui donc se poursuit en 2014. Nous avons également le programme Investissement d'Avenir dont une enveloppe conséquente sera consacrée à la transition écologique et énergétique notamment dans le domaine de l'économie circulaire. Et puis les interventions de la BPI dont a parlé monsieur le député. En termes de financement il ne faut pas oublier le rôle des filières REP qui sont structurantes aussi dans ces domaines et sur lesquelles nous aurons à travailler également dans les mois qui viennent.

Tout ceci doit donc sortir de la Conférence de mise en œuvre et constituer ensuite le nouveau plan déchets que nous devons élaborer en 2014 pour couvrir la période 2014-2020 et qui nous donnera les objectifs et les trajectoires que collectivement nous nous engageons à poursuivre. Ce plan déchets sera élaboré sous l'égide du Conseil national des Déchets présidé par monsieur Miquel.

Je n'oublie pas dans les suites qui nous attendent en 2014, les travaux européens qui sont particulièrement importants parce que dans le cadre du 7e Plan d'Actions pour l'Environnement, la commission a annoncé son intention de mener à bien une révision de la directive-cadre sur les déchets avec sans doute de nouveaux objectifs européens qui pourraient être définis en 2014 ou en 2015. Il est important que nous y contribuions collectivement, que les acteurs français participent à ce débat européen qui est évidemment très structurant à travers la révision de la directivecadre.

J'espère que vous avez trouvé dans ces Assises les échanges et les réponses que vous attendiez et je souhaite que vous nous fassiez à nouveau le plaisir de venir dans deux ans aux prochaines Assises des Déchets en 2015.

Merci de votre attention.



M. Jean-Paul Cazalets

Président de l'association Assises Nationales des Déchets

postface

Les déchets, et ce que nous en faisons, ont cette particularité qu'ils racontent notre société, son actualité autant que son histoire et son avenir. Si on osait, on écrirait que les déchets "font société" !, en ce qu'ils témoignent de toutes nos consommations et de toutes nos productions, aussi bien que de notre façon de gérer - individuellement mais surtout collectivement - le devenir de ces "sous-produits" de nos modes de vie, qui nous encombrent certes mais dont nous savons tirer des richesses.

La mobilisation sociale, ou sociétale, qu'oblige la gestion du déchet est un indicateur certain de notre conscience politique, au sens de la gestion de la vie dans la cité. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que cette problématique a préfiguré sans aucun doute l'émergence de la préoccupation environnementale, au siècle dernier. Et si on l'a naturellement parfois classé parmi "les plus vieux métiers du monde", le traitement du déchet est désormais identifié comme un univers de professions et de technologies qui se démultiplient et se complexifient, à l'unisson du développement de notre civilisation et de son projet de société. L'enjeu déchet figure ainsi au premier rang de l'invention, en cours, de la transition écologique.

Voilà, en quelques mots, ce qui explique et motive le travail de notre association, notamment à travers l'organisation tous les deux ans des Assises des Déchets. Des semaines et des mois de travail acharné, soutenu puissamment par le savoir et les savoir-faire des ministères jusqu'au DREAL, des industriels et des collectivités locales mais aussi des associatifs. Préparer le programme, anticiper d'abord son actualité puis assurer son actualisation permanente, inviter les meilleurs experts et dénicher les plus riches expériences de France et d'Europe, déployer également des trésors d'énergie pour monter le petit miracle logistique qui se déroule tous les deux ans à Nantes... Deux jours seulement, mais trente heures de débats d'une telle abondance et d'une telle qualité qu'il est difficile de les résumer... même si c'est ce à quoi s'applique ce compte-rendu.

192 Postface - M. Jean-Paul Cazalets

Pendant deux journées entières, les femmes et les hommes qui sont en charge du déchet se réunissent à la Cité des Congrès de Nantes. Ils ne disent pas, parce qu'ils sont modestes, qu'ils travaillent à leur manière à accompagner le changement du monde. Ils ont en tout cas la haute ambition et ils cultivent l'exigence de trouver les meilleures solutions au service du plus grand nombre. C'est en cela que les Assises des Déchets, et tous ceux qui y participent, font société... Après la douzième édition de 2013, nous sommes d'ores et déjà tournés vers 2015 et une treizième édition qui sera, nous en sommes déjà assurés, passionnante. Les thématiques de l'économie circulaire, qui ont émergé des débats en 2013 comme le soulignait Patricia Blanc dans la préface de ces minutes, deviendront un enjeu crucial dans les prochaines années. Il nous reviendra, collectivement, d'explorer ses perspectives fécondes.

remerciements 195

remerciements

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie s'est à nouveau beaucoup investi pour l'organisation de cette édition des Assises des Déchets. Nos très chaleureux remerciements vont notamment à la Direction générale de la prévention des risques et au réseau des DREAL pour leurs précieux conseils et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à la préparation de l'événement.

Les Assises doivent également beaucoup à l'ensemble de ses membres-partenaires, représentant les différents secteurs professionnels et elles adressent aussi ses plus vifs remerciements au Conseil Régional des Pays de la Loire, partenaire de toujours, Nantes Métropole, la capitale verte 2013 ainsi qu'à l'Ademe, l'Andra, l'ASN, le CEA, le Conseil Général de Loire-Atlantique, Eco-Emballages, Edf, Paprec, Séché Environnement, Sita France, Total, Veolia Propreté pour leur confiance et leur soutien.

Nous remercions particulièrement les membres du bureau de l'association des Assises Nationales des Déchets :

Jean-Paul CAZALETS de TOTAL, président

Thierry MEUNIER de SECHE Environnement, trésorier

Hubert FERRY-WILCZEK de la DREAL des Pays de la Loire, secrétaire général Estelle SANDRE-CHARDONNAL de la DREAL des Pays de la Loire, secrétaire général adjoint

Et les pilotes et copilotes des débats :

Mme Pascale BOUTAULT, pilote de l'AT2, chef du service traitement des déchets, Nantes Métropole

M. Bruno CAHEN, pilote de l'AT8, directeur industriel, ANDRA

M. Jean-Paul CAZALETS, co-pilote de l'AT7, délégué sols pollués, TOTAL

Mme Christine CROS, pilote de la SP1, chef du bureau de la planification et de la gestion des déchets, MEDDE

M. Didier DALL'AVA, co-pilote de l'AT8, directeur adjoint, CEA Saclay M. Christophe DEBLANC, pilote de la SP3, chef de service adjoint, DREAL Rhône-Alpes

196 remerciements 197

M. Pierre-Louis DUBOURDEAU, pilote de l'AT5, chef du service prévention des risques et des nuisances, DRIEE Ile de France

Mme Céline FANGUET, co-pilote de l'AT8, chef de bureau, ASN

M. Patrick HERVIER, co-pilote de la SP2, membre du directoire déchets, FNE

M. Benoît JOURJON, co-pilote de l'AT5, chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, DRIEE Ile de France

M. Johann LECONTE, co-pilote de l'AT3, directeur des relations avec les élus et les associations, Eco-Emballages

M. Baptiste LEGAY, pilote de la SP2, chef du bureau de la qualité écologique des produits, MEDDE

Mme Isabelle MARTIN, pilote de l'AT1, directrice des affaires réglementaires, SITA France

M. Thierry MEUNIER, co-pilote de l'AT6, directeur écoresponsabilité, Séché Environnement

Mme Muriel OLIVIER, pilote de l'AT7, directrice de la communication et des relations institutionnelles, VEOLIA Propreté

Mme Annie PERRIER-ROSSET, co-pilote de l'AT5, ingénieur expert chef de projet, EDF

Mme Elisabeth PONCELET, pilote de l'AT6, chargée de mission international, ADEME

Mme Françoise RICORDEL, co-pilote de la SP4, chargée de mission, DREAL Pays de la Loire

Mme Estelle SANDRE-CHARDONNAL, pilote de la SP4, chef du service risques naturels et technologiques, DREAL Pays de la Loire

Mme Elise THETARD-HENRY, pilote de l'AT3, chargée de mission, groupe PAPREC

M. David TORRIN, pilote de l'AT4, adjoint au chef du service risques, DREAL Nord-Pas-de-Calais

Egalement, nos très sincères remerciements aux personnes suivantes qui ont bien voulu intervenir lors des débats des 12° Assises des Déchets et témoigner ainsi de leur expérience en matière de gestion des déchets et, tout particulièrement aux intervenants qui se sont déplacés au-delà leurs frontières pour partager et échanger sur la thématique afin de s'orienter tous ensemble vers la meilleure gestion de nos déchets :

M. Grégoire ALADJIDI, directeur du fond d'amorçage, Demeter Partners 3

M. Gérard ANTONINI, directeur scientifique, Record

M. Adrien BASTIDES, responsable pôle déchets, Amorce

M. Daniel BEGUIN, directeur déchets et sols, Ademe

M. Lionel BENARD, responsable du service milieu naturel, SIAAP

M. Christophe BERNAD, directeur général, Neos

M. Philippe BERNET, directeur adjoint, EDF Ciden

Mme Elodie BERTOIX STALDER, chargée de mission prévention

& gestion des déchets, Conseil général des Deux Sèvres

Mme Camille BEURDELEY, déléguée générale, Gifam

M. Jean-François BIGOT, directeur des grands projets, Séché Environnement

Mme Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques, MEDDE

Mme Karin BLUMENTHAL, chargée des statistiques des déchets, Eurostat, Commission européenne

M. Cédric BOURILLET, chef du service prévention des nuisances et qualité de l'environnement, MEDDE

M. Adam BROWN, directeur des énergies renouvelables, AIE

M. Bruno CAHEN, directeur industriel, Andra

M. Roberto CAVALLO, président, Erica Soc. Coop. (collectivité locale d'Italie du nord)

M. Laurent CHATEAU, ingénieur au service prévention et gestion des déchets, Ademe

M. Marc CHEVERRY, chef du service prévention et gestion des déchets, Ademe

M. Jean-Jacques COTTEL, député, membre de la commission environnement, Assemblée Nationale

Mme Christine CROS, chef du bureau de la planification et de la gestion des déchets, MEDDE, DGPR

M. Roger CROUGHS, président d'honneur, Copidec (Belgique)

Mme Claire DADOU-WILLMANN, déléguée, 2ACR

M. Olivier DAVID, chef du BPPT, sous-direction de l'industrie nucléaire, MEDDE, DGEC

Mme Nadine DE GREEF, déléguée générale, FEAD

Mme Anne-Sophie DE KERANGAL, chef du service prévention

& gestion des déchets, Conseil régional Ile de France

M. Carlos DE LOS LLANOS, directeur du département recyclage, Eco-Emballages M. Thibaud DE PREVAL, senior investment manager, Total Energy Ventures, Total SA

M. Marc DUFAU, chargé de mission économie circulaire, DGCIS

M. Christian DURAND, directeur général, Terralys (Sita)

M. Rémi GALIN, chef du bureau des ressources minérales, MEDDE, DGALN

M. Bruno GENTY, président, FNE

Mme Françoise GERARDI, déléguée générale, Elipso

M. Xavier GHEWY, responsable du service de l'observatoire et des statistiques (SoeS), MEDDE, CGDD

Mme Martine GILLET, responsable de la division déchets ménagers, OWD (Belgique)

Mme Sophie GILLIER, chargée de mission environnement, Perifem

M. Matthieu GLACHANT, professeur d'économie, Mines Paris Tech

Mme Michèle GRESSUS, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets, Nantes Métropole

198 remerciements 199

Mme Nadia HERBELOT, adjointe au chef du bureau de la qualité écologique des produits, MEDDE

M. Patrick HERVIER, membres des directoires déchets et éco-consommation, FNE

M. Mathieu HIBLOT, délégué général, SNED

M. Didier IMBERT, directeur délégué, SITA France

M. Marc JUBAULT-BREGLER, président, Compost Plus

M. Erik KOLDENHOF, directeur des relations internationales, Amsterdam Waste and Energy Company (Pays Bas)

M. Claude LAVEU, chargé de mission à la direction du développement durable, EDF

M. Vincent LE BLAN, délégué général, FNADE

M. Johann LECONTE, directeur des relations avec les élus et les collectivités, Eco-Emballages

M. Roger LE GOFF, co-président du groupe de travail traitement et valorisation des déchets, AMF

M. Loïc LEJAY, chargé de mission développement recyclage et valorisation des déchets, MEDDE, DGPR

Mme Diane LESCOT, responsable pôle études et certifications, Observ'ER

M. Christophe LIME, président, Sybert Besançon

Mme Véronique LINE, ingénieur environnement, FFB

Mme Susana LOPES, responsable du département production et logistique, Lipor (Portugal)

M. Emmanuel MAISTRELLI, consultant, Cabinet d'ingénierie Inddigo

M. Noël MANGIN, administrateur délégué, Revipac

M. Didier MARTEAU, président de la Commission environnement, APCA

M. Gérard MIQUEL, président, Conseil National des Déchets

M. David MORGANT, directeur général, EPAMSA

Mme Charlotte NITHART, directrice, Robin des Bois

Mme Muriel OLIVIER, directrice de la communication et des relations institutionnelles, Veolia Propreté

M. Jean-Luc PETITHUGUENIN, président-directeur général, Paprec

Mme Isabelle POCHELON, responsable du service environnement, Conseil général de la Drôme

M. Dominique POTIER, président, Groupe d'études d'économie verte et économie circulaire, Assemblée Nationale

M. Jacques RABOTIN, président, SRBTP

M. Dominique ROCABOY, président, Geotexia

M. Alejandro RODRIGUEZ FERNANDEZ, directeur des opérations, Enresa (Espagne)

M. Alain ROSPARS, responsable environnement, Séché Environnement

M. Michel SPONAR, chargé de mission à la direction générale de l'environnement, Commission européenne M. Eric THOUZEAU, vice-président de la commission aménagement du territoire et environnement, Conseil régional des Pays de la Loire

M. Michel VALACHE, président, FNADE

M. Eric WEILAND, directeur technique, Terreal

Nous remercions enfin Anne-Cécile BRAS, Frédéric CHATEAUVIEUX, Denis CHEISSOUX, Nathalie DOLLE, Valéry DUBOIS, François CONSTANTIN et Max RIVIERE pour l'animation des débats.

Nous n'oublions pas bien sûr les personnes qui ont participé à l'organisation logistique de l'événement et qui se reconnaîtront.

Grâce à tous ces rencontres sont devenues un lieu d'échanges et de réflexions incontournable car elles permettent d'améliorer la gestion des déchets en confondant tous les points de vue.

Encore merci à tous,

Direction de la publication : Association des Assises nationales des Déchets
Rédacteurs en chef : Philippe Le Boulanger, Agence Rue Prémion,
Françoise Ricordel, DREAL Pays de la Loire et
Stéphanie Rouxel, Assises Nationales des Déchets
Rédaction : Pierre Bordais, Nicolas Démarre, Isabelle Doat, Philippe Le Boulanger, Grégory Marolleau,
Annie Rapin, Olivier Retail
Conception graphique : Agence Ponctuation

Conception graphique : Agence Ponctuation Impression sur papier recyclé Cyclus Print : Imprimerie La Contemporaine Crédits photos : Vincent Jacques ISSN : 2265-7282

index

2ACR: Alliance chimie recyclage

ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AIE (IEA): Agence internationale de l'énergie AMF: Association des maires de France

ANDRA: Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

ASN: Autorité de sûreté nucléaire

CAPEB: Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CEA: Commissariat à l'énergie atomique

CIDEN: Centre d'ingénierie de déconstruction et environnement

COPIDEC : Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets

DGALN : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au MEDDE

DGCIS : Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services au ministère du Redressement productif et au ministère de l'Artisanat, du commerce et du tourisme

DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat au MEDDE **DGPR :** Direction générale de la prévention des risques au MEDDE

DREAL: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement **DRIEE:** Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

EDF: Electricité de France

EPAMSA: Etablissement public d'aménagement Mantois Seine Aval

ERICA soc. Coop. : Educazione Ricerca Informazione Comunicazione Ambientale FEAD : Fédération européenne des activités de la dépollution et de l'environnement

FFB: Fédération française du bâtiment

FNADE: Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement

FNE: France Nature Environnement

GIFAM : Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménager

MEDDE: Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

OWD : Office Wallon des Déchets

SIAAP : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

SNED: Syndicat national des entreprises de démolition

SRBTP: Syndicat des recycleurs du bâtiment et des travaux publics

UIR : Union des industries du recyclage



Les membres des Assises Nationales des Déchets

Ademe

Andra

ASN - Autorité de sûreté nucléaire

Cea - Commissariat à l'énergie atomique Conseil régional des Pays de la Loire

DREAL

Eco-Emballages

Electricité de France

MEDDE - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Nantes Métropole

Paprec

Séché environnement

Sita France

Total

Veolia Propreté



ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS 5 rue Françoise Giroud - CS 16326 44263 NANTES Cedex 2 Tél. 33 (0)2 72 74 79 20 Fax 33 (0)2 72 74 79 29 E-mail: contact@assises-dechets.org Web: www.assises-dechets.org